

Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication

La presse belge francophone au moment du confinement

Entre information et influence

Auteure : Camille Périlleux

Promoteur : Andrea Catellani

Co-promoteur : Martin Biot

Lectrice : Ariane Estenne

Année académique 2020-2021

Master en politique économique et sociale à finalité spécialisée en analyse des
politiques publiques

Remerciements

À mon compagnon, Mathieu, qui m'a soutenue dans cette aventure.

À lui aussi pour sa relecture attentive.

À ma maman pour son soutien logistique.

À Manon et Antoine pour leur patience au quotidien.

À ma commission : Madame Estenne, Monsieur Biot et particulièrement Monsieur Catellani pour sa patience, ses encouragements et ses précieux conseils.

À Vincent et Safiatou, compagnons de route fopésiens.

À Jeanne pour sa relecture.

À Géraldine, François, Claudine, Thibaut et les autres, à tous ceux qui, de près ou de loin, ont pu me soutenir, me conseiller, m'inspirer ou simplement croire en moi.

À mon papa...

Table des matières

Introduction	7
La problématique, les hypothèses et les questionnements	10
Partie théorique	11
1 La pandémie de coronavirus	13
1.1 Chronologie de la propagation de la pandémie dans le monde	13
1.2 La pandémie en Belgique : de l'apaisement au confinement	14
2 La presse écrite	16
2.1 Bref historique de la presse	17
2.2 La presse belge francophone	18
2.3 Le journal le Soir	19
2.3.1 Le support	19
2.3.2 La périodicité	19
2.3.3 La zone de couverture	19
2.3.4 Le propriétaire.....	20
2.3.5 La ligne éditoriale, les valeurs	20
2.3.6 Les lecteurs du journal Le Soir	21
2.3.7 Le mode de financement	22
2.4 La presse face à son lecteur	22
2.4.1 Le concept de responsabilité.....	22
2.4.2 La déontologie du journalisme.....	23
2.5 La presse dans la société	27

2.5.1	Les fonctions de la presse dans la société.....	27
2.5.2	Une écriture sous contrainte	29
2.5.3	Impact de la presse sur le lecteur	29
2.5.4	Le pouvoir de la presse : entre réalité et fantasme	31
2.5.5	La presse et la politique.....	33
2.6	L'information.....	36
2.7	Les genres journalistiques	37
2.7.1	Les articles d'information stricte	37
2.7.2	Les récits.....	38
2.7.3	Les études	38
2.7.4	Les commentaires.....	38
2.8	L'influence.....	39
2.8.1	Un changement de comportement, le confinement.....	39
2.8.2	Les techniques d'influence	41
2.8.3	L'appel à la peur	48
3	Méthodologie.....	52
3.1	L'analyse de contenu.....	52
3.1.1	L'analyse thématique	52
4	Analyse de contenu : traitement des résultats	67
4.1	Résultats de l'analyse pour la première période	67
4.1.1	Éditoriaux : résultats de l'analyse thématique	67
4.1.2	Articles à la Une : résultats de l'analyse thématique	72

4.1.3	Résultats de l'analyse psychosociale : influence et appel à la peur	76
4.2	Résultats de l'analyse pour la seconde période	79
4.2.1	Éditoriaux : résultats de l'analyse thématique	79
4.2.2	Articles à la une : résultats de l'analyse thématique	85
5	L'inférence et l'interprétation	92
5.1	Retour sur les hypothèses	92
5.1.1	Analyse thématique et première hypothèse	92
5.1.2	Analyse psychosociale et seconde hypothèse	97
5.2	Retour sur la déontologie	102
	Discussion	104
	Conclusion	107
	Bibliographie	109

Introduction

Il aurait fallu vivre sur une île déserte ou dans les profondeurs de la forêt amazonienne coupé de tout moyen de communication pour ignorer qu'en 2020, une pandémie mondiale a rappelé à l'espèce humaine sa vulnérabilité. L'homme, cet être belliqueux, s'est lancé malgré lui dans un combat contre l'infiniment petit. Cet inquiétant invisible fait, depuis, couler les mots à flot. Lors de cette période de confinement, il était frappant de voir à quel point les messages du gouvernement diffusant les mesures sanitaires à suivre étaient omniprésents (panneaux publicitaires, messages à la radio, à la télévision, affichettes dans les commerces, flochage des bus...). Devant ce matraquage de recommandations auquel s'ajoutaient les unes colorées et dramatiques des journaux sur les étals des libraires, nous nous sommes demandée : "Comment la presse belge francophone couvre-t-elle la période de confinement ?" Les jours passant et les messages fourmillant, notre agacement exacerbant notre pensée, nous avons cristallisé notre questionnement en une question qui est à la base de notre travail : "*Lors du confinement, la presse écrite belge francophone a-t-elle diffusé un discours influençant les citoyens belges à se plier aux mesures de confinement dictées par le gouvernement ?*" À partir de ce questionnement, nous avons formulé deux hypothèses :

- Le traitement du confinement fait par le journal Le Soir lors du confinement n'allait que dans un seul sens, ne proposait qu'un seul point de vue, celui des autorités sans jamais (ou presque) ouvrir le débat.
- Lors du confinement, les journalistes ont, intentionnellement ou non, utilisé des techniques d'influence dans la rédaction de leurs articles pour encourager leurs lecteurs à se confiner.

Notre pensée à peine apaisée par les nouveaux os qu'elle venait de se donner à ronger repartit dans son vagabondage infernal : "Et si, effectivement, nous retrouvions quelques traces d'utilisation de techniques d'influence..." Nous pourrions dire que *la presse belge francophone a joué de souplesse avec certains articles du code de déontologie journalistique*. La troisième hypothèse était née. Trois hypothèses, pas une de plus. Il nous restait à nous mettre à l'ouvrage, à trouver le fil de cohérence, à le dérouler de façon logique et à nous éprouver au jeu de la clarté.

Un cheminement nous a paru logique. Commencer par un rappel de la chronologie de la propagation du virus dans le monde et en Belgique. Et puis, les lignes de désir étant déjà tracées par les dorénavant *alumni*, nous avons suivi le chemin des concepts. La presse pour commencer. Un bref historique général d'abord, puis un chemin qui se précise avec la presse belge francophone et une focalisation sur le journal *Le Soir* en version papier. Il était bien trop téméraire de s'attaquer à toute la presse belge francophone. Nous avons donc dû faire un choix que nous expliquerons dans la suite de ce travail. Ce sont donc exclusivement des articles émanant du journal *Le Soir* que nous analyserons. Le décor planté, nous nous attarderons plus en profondeur sur des concepts qui nous permettront de mieux connaître la presse : la presse face à son lecteur d'abord, avec les concepts de responsabilité et de déontologie. C'est grâce à cette section que nous pourrions établir les éventuels manquements qu'il y a eu par rapport au code de déontologie journalistique. Puis, la presse dans la société avec les fonctions qu'elle y occupe, son écriture sous contrainte, son impact sur le lecteur, son pouvoir et ses rapports avec la politique. Nous écrirons ensuite un mot sur l'information puis nous définirons les genres journalistiques que nous retrouverons dans les articles que nous analyserons.

Cette partie terminée, nous changerons de décor et nous nous intéresserons aux techniques d'influence. Dans un premier temps, il nous fallait déterminer quelles seraient les techniques d'influence que nous pourrions retrouver dans des articles. Nous avons sélectionné les techniques ne nécessitant pas d'interaction, qui pouvaient se décliner en indicateurs opérationnalisables dans des grilles d'analyse. Au fil de notre cheminement, nous avons découvert une autre technique d'analyse utilisée en psychologie sociale : l'appel à la peur. Cette technique se prêtait également à une opérationnalisation en grille d'analyse.

Nous confirmons au lecteur attentif que c'est bien l'analyse thématique que nous allons utiliser pour analyser nos articles de presse. Nous décrirons dans la deuxième partie de ce travail cette méthode et la façon dont nous l'avons faite nôtre. Dans cette partie, nous expliquerons également comment nous avons déterminé notre corpus et comment nous sommes arrivés à déterminer comme périodes d'analyse la première semaine du premier confinement et la semaine précédant le deuxième confinement, respectivement du 18 au 25 mars et du 23 au 29 octobre 2020.

Vu le volume des analyses, elles ne seront pas intégrées à ce travail mais elles seront déposées en annexes.

Nous présenterons donc les résultats aux lecteurs courageux dans la dernière partie de notre travail. C'est également là que nous reviendrons sur nos hypothèses dans l'espoir de voir une lueur au bout du chemin.

La problématique, les hypothèses et les questionnements

Avant d'aller plus loin, dans un souci de clarté, nous rassemblons ici notre problématique, nos hypothèses et nos questionnements. Nous sommes désolée pour les redondances que cela occasionne.

Nous pourrions formuler notre problématique générale de la façon suivante : comment Le journal Le Soir a-t-il couvert le confinement ?

Après une première lecture exploratoire lors de laquelle certains éléments sont apparus, notre problématique s'est aiguisée sous la forme suivante : en quoi le journal Le Soir a-t-il diffusé un discours influençant les citoyens belges à se plier aux mesures de confinement dictées par le gouvernement ?

Nous avons alors posé les hypothèses suivantes :

- Le traitement du confinement fait par le journal Le Soir n'allait que dans un seul sens, ne proposait qu'un seul point de vue, celui des autorités sans jamais (ou presque) ouvrir le débat.
- Lors du confinement, les journalistes ont, intentionnellement ou non, utilisé des techniques d'influence dans la rédaction de leurs articles pour encourager leurs lecteurs à se confiner.

Chemin faisant, une troisième hypothèse s'est imposée à nous. Nous ne l'avons pas éludée mais elle n'est pas la pierre angulaire de notre travail. Nous la traiterons de façon un peu oblique : la presse belge francophone a joué de souplesse avec certains articles du code de déontologie journalistique.

En poursuivant dans ces voies, nous avons rencontré plusieurs questionnements. Voici les principaux : dans les articles de notre corpus, quels sont les thèmes les plus fréquemment mis en avant ? Qui sont les personnes les plus citées, comment le journal parle-t-il de ces personnes ? Qu'entend-on par techniques d'influence ? Peut-on déduire de l'analyse de nos articles que le comportement des Belges a été influencé pour qu'ils se plient majoritairement aux mesures prescrites par le gouvernement ? Retrouve-t-on dans ces articles la prise en compte de visions ou d'opinions différentes existant ?

Partie théorique

1 La pandémie de coronavirus

Pour que le lecteur puisse se remémorer les différentes étapes de l'expansion du Coronavirus, voici deux chronologies. La première, celle de la propagation du virus dans le monde, de son éclosion dans la ville de Wuhan à la requalification de l'épidémie en pandémie par l'OMS. La deuxième, celle de son histoire en Belgique, de son apparition au deuxième confinement.

1.1 Chronologie de la propagation de la pandémie dans le monde

Le 31 décembre 2019, la commission sanitaire de Wuhan en Chine signale à l'Organisation Mondiale de la Santé un groupe de cas de pneumonies. On découvrira par la suite qu'il s'agit d'un nouveau virus de la famille des Coronavirus (OMS, 27 avril 2020, COVID-19 – Chronologie de l'action de l'OMS, consulté le 10 juillet 2021). Moins de quinze jours plus tard, le 13 janvier, un premier cas est signalé hors de Chine, en Thaïlande (idem). Le lendemain, l'OMS évoque la possibilité d'une contamination interhumaine (ibidem). Le 21 janvier 2020, le virus arrive aux États-Unis (Le Soir+, le 22 avril 2020, Le coronavirus circulait aux États-Unis dès janvier, le nombre de cas bientôt revu à la hausse ? consulté le 10 juillet 2021) et il apparaîtra officiellement en Europe trois jours plus tard, le 24 janvier. (Le Monde, le 24 janvier 2020, Coronavirus : un troisième cas d'infection confirmé en France, consulté le 10 juillet 2021). Le 28 janvier, l'Allemagne recense le premier cas de contamination entre humains sur le sol européen (RTBF.be, le 28 janvier, Coronavirus: premier cas européen de contamination entre humains en Allemagne). À peine un mois après le premier signalement du virus à l'OMS, celle-ci décrète que l'épidémie de coronavirus est une urgence de santé publique internationale. Le 11 février, "L'OMS annonce que la maladie provoquée par le nouveau coronavirus sera nommée [COVID-19](#)." (OMS, 29 janvier 2021, Chronologie de l'action de l'OMS face à la COVID-19, consulté le 10 juillet 2021). Et le 11 mars 2020, l'OMS requalifie l'épidémie en pandémie (OMS, 27 avril 2020, COVID-19 – Chronologie de l'action de l'OMS, consulté le 10 juillet 2021).

Le détail de la chronologie se trouve en annexe dans le fichier intitulé : Chronologie de la propagation de la pandémie de Coronavirus dans le monde.

1.2 La pandémie en Belgique : de l'apaisement au confinement

Alors que l'épidémie de Coronavirus faisait rage en Chine depuis trois bonnes semaines, qu'elle avait déjà atteint les États-Unis et qu'elle était aux portes de l'Europe, le discours du SPF santé publique était plutôt rassurant : "Pas de raison de s'alarmer, mais la vigilance est de mise" (DHNet, le 22 janvier 2020, La Belgique en danger avec le virus chinois? "Pas de raison de s'alarmer, mais la vigilance est de mise" selon le SPF santé publique). Le lendemain, l'aéroport de Bruxelles estimait qu'il n'y avait pas de risque pour la Belgique et qu'aucune mesure spécifique n'était nécessaire (RTBF.be, le 23 janvier 2020, Coronavirus: pas encore de mesures spécifiques à Brussels airport).

Changement de ton le lendemain, le 24 janvier, l'aéroport de Bierset prend des mesures de prévention. Les Affaires étrangères belges adaptent leur avis de voyage vers la Chine et déconseillent "momentanément" les voyages non essentiels vers la province du Hubei (DHNet.be, le 24 janvier 2020, Nouveau virus en Chine : au moins 11 Belges se trouvent dans les régions concernées). Le 3 février, le premier cas positif au coronavirus est confirmé en Belgique, un Belge rapatrié de Wuhan (LeSoir+, le 4 février 2020, Premier cas de coronavirus en Belgique : ce que l'on sait, consulté le 10 juillet 2021).

Le 12 mars 2020, Sophie Wilmès, premier ministre, prend la parole et annonce la suspension des cours dans les écoles, l'annulation de toutes les activités récréatives, privées ou publiques, la fermeture des cafés et restaurants avec application dans la nuit du 13 au 14 (RTBF.be, le 12 mars 2020, Coronavirus en Belgique : cours suspendus, HoReCa fermé, découvrez les mesures du gouvernement, consulté le 10 juillet 2021). Le 17 mars, lors de la conférence de presse qui succédera à la première réunion du conseil national de sécurité, la première Ministre annoncera l'entrée en confinement à partir du 18 mars à midi (RTBF.be, Annonce du confinement en Belgique, le 17 mars 2020, consulté le 16 août 2020). Le 20 mars, la Belgique ferme ses frontières. La frontière ne peut être franchie que pour fournir des soins aux personnes ou aux animaux et pour le travail (RTBF.be, le 20 mars 2020, Coronavirus en Belgique : contrôles aux postes-frontières, déplacements vers les résidences secondaires interdits, consulté le 10 juillet 2021).

Le 26 mars, la Chambre octroie les pouvoirs spéciaux au gouvernement Wilmès pour une période de trois mois avec la possibilité de prolonger pour trois mois supplémentaires

(RTBF.be, le 26 mars 2020, En attendant le Sénat, la Chambre octroie les pouvoirs spéciaux au gouvernement Wilmès, consulté le 10 juillet 2021).

Le 27 mars, la période de confinement est prolongée jusqu'au 29 avril avec une probabilité de prolongation jusqu'au 3 mai (YouTube, diffusée en direct le 27 mars 2020, Conférence de presse suite au Conseil national de sécurité, consulté le 10 juillet 2021). Il sera ensuite prolongé jusqu'au 3 mai (YouTube, diffusé en direct le 15 avril 2020, Conférence de presse suite au conseil national de sécurité, consulté le 10 juillet 2021) et le 24 avril, la première Ministre, Sophie Wilmès annoncera les différentes étapes du déconfinement (YouTube, diffusé en direct le 24 avril 2020, Conférence de presse suite au conseil national de sécurité, consulté le 10 juillet 2021). Le 29 juillet, le gouvernement prend des mesures supplémentaires face à la recrudescence du virus (Info-coronavirus, le 27 juillet 2020, Des mesures supplémentaires pour renforcer la double stratégie de lutte contre le rebond du Coronavirus, consulté le 20 juillet 2021).

Le 20 août 2020, la rentrée scolaire est prévue en code jaune. Certaines communes passeront en code orange sous décision des ministres de l'enseignement (Info-coronavirus.be, Maîtrise de la situation sanitaire, rentrée scolaire pour tous et perspectives, consulté le 20 juillet 2021). Le 1er octobre 2020, 494 jours après les élections du 26 mai 2019, le gouvernement De Croo entre en fonction (Sägesser, C., 2020, La formation du gouvernement De Croo (mai 2019 - octobre 2020), Courrier hebdomadaire du CRISP).

Le 6 octobre 2020, la situation est jugée “particulièrement sérieuse”, des décisions plus strictes sont prises et Pedro Facon est désigné au poste de commissaire COVID-19 (Info-coronavirus, le 6 octobre 2020, Le Comité de concertation décide de mesures plus strictes et désigne un commissaire COVID-19, consulté le 20 juillet 2021). Le 16 octobre 2020, le pays est placé en niveau d'alerte 4 du baromètre COVID-19. De nouvelles mesures sont prises (Info-coronavirus.be, le 16 octobre 2020, Niveau d'alerte 4 de la COVID-19 : des règles plus strictes à partir du lundi 19 octobre, consulté le 20 juillet 2021) mais elles ne sont pas jugées suffisantes par la Wallonie et Bruxelles qui décident le 23 octobre de concrétiser un reconfinement partiel (Info-coronavirus.be, le 23 octobre 2020, Les Gouvernements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles concrétisent un reconfinement partiel, consulté le 20 juillet 2021). Le 28 octobre 2020, un arrêté ministériel entre en vigueur dès minuit pour harmoniser les mesures à

l'ensemble du territoire. Il complète les mesures mises en place (Info-coronavirus.be, le 28 octobre 2020, Nouvel arrêté ministériel en vigueur dès minuit, consulté le 20 juillet 2021). Le 30 octobre 2020, le gouvernement fédéral et les entités fédérées durcissent encore les mesures. La Belgique entre dans un deuxième confinement.

Le détail de la chronologie se trouve en annexe dans le fichier intitulé : Chronologie de la propagation de la pandémie de Coronavirus en Belgique.

2 La presse écrite

Selon le CNRTL, la presse est : « L'ensemble des journaux, des publications périodiques » (CNRTL, presse, consulté le 27 août 2021). À la lecture du manuel de journalisme de Yves Agnès, nous préférons enrichir cette définition comme ceci : la presse écrite représente l'ensemble des journaux, des publications périodiques diffusant une production écrite dont le principe de base est de : « fournir des informations utiles à des lecteurs » (Agnès, 2015, p. 22). La presse est divisée en cinq catégories : la presse nationale d'information générale et politique, la presse locale d'information générale et politique, la presse spécialisée grand public, la presse spécialisée technique et professionnelle, la presse gratuite (idem, p. 20). La presse est une forêt dont chaque arbre est un journal et chaque branche un journaliste. Pour aller au cœur de son fonctionnement, nous devons comprendre ce qu'est le journalisme.

La mission profonde du journalisme est de « favoriser la communication, l'échange, par la diffusion et la mise en perspective de l'information » (ibidem, 2015, p. 11). Le journalisme consiste donc « à recueillir et traiter des informations à destination d'un public (lecteurs, auditeurs, téléspectateurs, internautes...) » (ibidem, 2015, p. 12). Le journaliste est le médiateur entre l'information qu'il sélectionne et met en forme et le récepteur qui, pour ce travail, sera lecteur (car nous étudions le journal *Le Soir* en version papier). Le lecteur considère, en principe, l'information comme digne de foi car le métier de journaliste « c'est – ce devrait être – une « expertise », qui assure l'authentification de la nouvelle » (Idem, p. 13). Lorsque le lecteur choisit « son » journal, il lui accorde sa confiance et se crée un horizon d'attentes. Cette confiance peut être détruite par trois manquements : l'inexactitude, la mauvaise qualité de l'information et les entorses à la déontologie.

2.1 Bref historique de la presse

Nous pourrions croire que la pandémie de coronavirus que nous vivons est la première qui ait subi un traitement médiatique. Si l'intensité de ce traitement est sans commune mesure (évolution des moyens de communication oblige) avec les pandémies précédentes, d'autres comme la grippe espagnole ont déjà fait l'objet d'une couverture médiatique (Bouron, F., La grippe espagnole (1918-1919) dans les journaux français, *Guerres mondiales et conflits contemporains* 2009/1, n° 233, pages 83 à 91).

L'exemple n'est certainement pas unique tant la presse est ancienne.

Il est difficile de définir le moment de la naissance de la presse. Suétone, dans la *Vie des douze Césars* indique : "En prenant possession de sa dignité, César établit, le premier, que l'on tiendrait un journal de tous les actes du sénat et du peuple, et que ce journal serait rendu public." Dans le texte : "Inito honore primus omnium instituit, ut tam senatus quam populi diurna acta confierent et publicarentur." Le tout premier journal "Acta Diurna" a donc été créé par César en 59 ACN (Suetone, *Vie des douze Césars*, consulté le 6 mai 2020).

Près d'un millénaire et demi plus tard, vers 1450 à Mayence, Gutenberg invente l'imprimerie. Il offre l'outil de base pour permettre à la presse d'émerger mais son développement prendra encore plusieurs siècles et se fera graduellement.

Théophraste Renaudot (médecin de Louis XIII), crée un hebdomadaire, *Gazette*, le 30 mai 1631. C'est le seul journal autorisé à paraître et la proximité de Théophraste Renaudot avec la cour fera de *Gazette* le journal officiel de Louis XIII et de Richelieu. Théophraste, soucieux depuis l'écriture de sa première préface de la véracité de l'information, justifiera sa position en ces termes : "C'est au reste le journal des rois et des puissances de la terre. Tout y est par eux et pour eux qui en font le capital, les autres personnages ne leur servent que d'accessoire." (Théophraste Renaudot, cité par Yves Agnès, 2015, p. 410). Il créera ensuite avec son fils un second journal, *Courrier françois*, en 1649. C'est la naissance du pluralisme de la presse (Agnès, 2015, p. 410).

Le début de l'histoire de la presse écrite a été identifié par Rossel (1982) au début du XVII^{ème} siècle à travers trois critères : une parution périodique, une focalisation sur l'"actualité" et un accès non restreint aux seules élites (Chupin et al., 2012, p. 12). La presse écrite est donc le

plus ancien des médias de masse modernes. Elle accompagne le développement et la transformation de la société depuis près de quatre siècles aux niveaux politique, économique et culturel et regorge de diversité par rapport à son format, son contenu, sa périodicité, sa pagination, le public auquel elle s'adresse.

Depuis le début du XX^{ème} siècle, cependant, la presse écrite souffre du développement des autres médias. Le premier coup a été porté à partir de 1914 par l'éclosion de la radio. Cette année-là, la première émission radio est diffusée en Belgique de façon hebdomadaire (tous les samedis) (RTBF.be, 13 février 2019). Dans les années cinquante, c'est la télévision qui viendra rivaliser avec la presse écrite (Ina.fr, le 9 décembre 2010) et, à la fin du XX^{ème} siècle et au début des années 2000, l'explosion d'Internet obligera les groupes de presse à se réinventer. "Certains observateurs prédisent même sa disparition totale à plus ou moins brève échéance, entre 2015 et 2043, selon les analyses et selon les pays" (Eveno, 2018, p. 6). La presse a donc entamé une mutation majeure, celle de "la migration des informations sur les supports numériques" (idem, 2018, p. 6). Tous les articles du journal Le Soir que nous avons étudiés sont d'ailleurs disponibles en ligne.

2.2 La presse belge francophone

Notre analyse se basera sur un journal en particulier, Le Soir en version papier. Il fait partie du paysage de la presse belge francophone.

En Belgique francophone, trois groupes se partageaient la presse écrite jusqu'en 2020 : le groupe Rossel (SudPresse, Le Soir, L'Écho, Métro, 20 minutes, Vlan, Psychologies, Standard Magazine...), le groupe IPM (La Dernière Heure/Les Sports, La Libre Belgique, Paris Match Belgique, Courrier International...) et le groupe l'Avenir, filiale du groupe Nethys Tecteo (Le Courrier, Le Jour, L'Avenir...). Suite à l'offre d'achat du groupe l'Avenir acceptée par IPM en juillet 2020, les activités de l'Avenir ont été transférées vers la nouvelle filiale d'IPM le 8 janvier 2021 (IPM, 2020, Les Editions de l'Avenir rachetées par IPM Group, consulté le 21 juillet 2021). Aujourd'hui donc, la presse ne compte donc plus que deux groupes en Belgique francophone.

Le journal Le Soir fait partie du groupe Rossel.

2.3 Le journal le Soir

Nous avons choisi le journal Le Soir pour notre étude pour deux raisons. La première est tout à fait pragmatique : c'est la facilité d'accès aux articles sur la plateforme Europresse. La seconde est que, comme nous allons le voir, nous faisons partie du public cible de ce journal (une femme de plus de vingt-cinq ans d'un niveau économique moyen). L'histoire de ce journal, ses valeurs, sa ligne éditoriale, ses lecteurs nous permettront de mettre en lumière certains de nos résultats.

2.3.1 *Le support*

Le journal Le Soir a été créé en 1887 par Emile Rossel, son idée, proposer un journal qui serait financé par la publicité. Il est d'abord gratuit pour les personnes habitant aux rez-de-chaussée de Bruxelles et il devient payant pour tout le monde en 1898. L'innovation de ce journal à l'époque est d'être indépendant. Il le restera à l'exception des deux guerres : il fut démantelé pendant la première et détourné par l'occupant pendant la deuxième.

Dans les années 80, la presse vit une importante mutation. Le Soir y répond en s'offrant la couleur en 1990 puis la création du site internet lesoir.be en 1996. La version web du journal est complètement gratuite jusque dans les années 2000 (Le Soir+, La success story du «Soir», né il y a 130 ans). Aujourd'hui, on le trouve sur tous les supports possibles : papier, web, applications mobiles, réseaux sociaux... (Rossel advertising, Le Soir).

2.3.2 *La périodicité*

Le Soir est un journal quotidien de presse belge francophone, qui paraît du lundi au samedi.

2.3.3 *La zone de couverture*

Le journal est diffusé dans toute la Belgique. Il est lu principalement dans les parties francophones du pays : Bruxelles et sa périphérie, la Wallonie mais aussi en Flandre. Beaucoup de Belges vivant à l'étranger le lisent également (interview de Didier Dartois, secrétaire général du journal Le Soir).

2.3.4 *Le propriétaire*

Le journal appartient au premier groupe de presse et de média francophone belge, le groupe Rossel. Ce groupe, qui existe depuis 130 ans, appartient à une famille qui défend des “valeurs d’indépendance, de proximité, d’appartenance, et de respect” (Rossel.be, le groupe). C’est un réseau comprenant septante-cinq sociétés dont les activités sont tournées vers les médias au sens large avec notamment des chaînes de télévision (RTL TVI, Club RTL, Bel RTL...), des radios (Radio Contact, Mint), des journaux de presse quotidienne : Le Soir, La Meuse, La Gazette, La Capitale, La Province... Des journaux de presse hebdomadaire : Vlan, 7Dimanche, Mad... De la presse gratuite : Vlan, 20 minutes, Métro... Des magazines : Psychologie, Femina, Soir Mag, Standard Magazine... Une imprimerie : Imprimerie Presse Flamande. Et deux régies publicitaires : Rossel advertising et Unimédia. Notons également que le groupe détient des journaux français tels La Savoie, Le Gessien, Le Messenger... (Rossel.be, nos marques).

2.3.5 *La ligne éditoriale, les valeurs*

Le journal Le Soir répond à la fonction sociale de la presse qui est d’informer. Ce journal se revendique comme étant indépendant tout en ayant des opinions qui sont basées sur les principes démocratiques, le respect des libertés fondamentales et la réalisation d’une véritable justice sociale (Campé et al. 1975, p. 151). Le journal n’est donc pas neutre. Il est progressiste par rapport aux grands thèmes de société (avortement, droit de vote des étrangers, droit des femmes...). Il défend les valeurs de démocratie locale, des droits de l’homme, de l’égalité des chances, de la liberté d’opinion et de la liberté d’expression. Le débat démocratique est appliqué au sein même de la rédaction (interview de Didier Dartois, le 25 juin 2020). Nous y reviendrons.

Aujourd’hui, Christophe Berti, le rédacteur en chef, définit la ligne éditoriale du journal comme suit : “Notre ligne éditoriale est celle d’un journal de qualité, indépendant, citoyen qui mise sur l’investigation et apporte des idées. Avec pour ambition de regarder davantage vers demain que vers hier, et de se pencher sur les solutions plus que sur les constats” (extrait du mail de bienvenue réservé aux nouveaux abonnés). Christophe Berti veut que l’information donnée par son journal soit “une information qui se différencie du bruit et de l’écume, une information qui éduque et qui relativise, une information qui ouvre l’esprit et le débat” (Le Soir, Le 17 décembre 2017, «Le Soir», plus citoyen que jamais). Ces notions d’éducation et de citoyenneté sont les

plus grandes évolutions de la ligne éditoriale du journal depuis sa création en 1887. À l'époque, le journal était gratuit et il se voulait complet et réactif. Christophe Berti dépose Le Soir dans un projet éditorial évolutif qui regarde résolument vers l'avenir en ayant pour ambition de proposer des solutions plutôt que de s'attarder à des constats (Le Soir, Christophe Berti, 16/12/2017). Le journal ne s'arrête pas à donner l'information mais il l'analyse et la met en perspective pour permettre au lecteur de se faire une opinion. Concrètement, au sein de la rédaction, une fois les thèmes à développer dans l'édition du jour choisis, un débat a lieu en interne pour définir la meilleure façon de les traiter. Dans un monde hyperconnecté, chaque individu est un média et le rôle du journal est de faire le tri parmi les informations. Par exemple, lors des attentats de Bruxelles du 22 mars 2016, le journal a passé son temps à confirmer et à infirmer les informations envoyées sur les réseaux sociaux. Ce jour-là, le site du journal a connu une hausse de sa fréquentation. Cela montre la confiance du citoyen envers les informations données par le journal (interview de Didier Dartois, le 25 juin 2020).

2.3.6 *Les lecteurs du journal Le Soir*

Le lectorat du journal Le Soir est très large et très diversifié. Cela est dû au choix qui a été fait initialement au niveau de son projet éditorial. Le Soir a un modèle éditorial qualitatif et populaire. C'est un "média populaire de qualité" (interview de Didier Dartois, le 25 juin 2020). Il aborde tous les thèmes de société, du football à la politique régionale en passant par la culture et l'économie. Il doit son succès aux types de journalistes qu'il emploie principalement : les experts qui sont spécialistes dans un domaine et les éditeurs. Le lectorat très large du journal fait que le lecteur en demande toujours plus à son journal car chacun voudrait que le journal parle de la région qu'il affectionne ou du sujet qui l'intéresse. L'arrivée du support numérique a permis de mieux connaître le public du journal. Il s'agit d'un public instruit. D'un niveau économique moyen à élevé. Il y a plus de lecteurs en Wallonie qu'à Bruxelles, la moitié des lecteurs sont des femmes et il y en a peu de moins de 25 ans. Le public jeune est donc une cible pour le journal. Pour l'atteindre, ils développent des formules comme la gratuité pendant deux ans pour les étudiants en master (interview de Didier Dartois, le 25 juin 2020).

2.3.7 *Le mode de financement*

Selon Didier Dartois, si la publicité amenait 65% des recettes du journal dans les années 80, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les recettes publicitaires représentent 45% des rentrées, 45% viennent des ventes (abonnements, numérique, librairie), 10 % viendraient de la vente de produit divers (actions promotionnelles, collections de livres, DVD, éventails...) et les subsides de la Communauté Française s'élèveraient à moins de 1%.

2.4 La presse face à son lecteur

2.4.1 *Le concept de responsabilité*

Évoquer la liberté de la presse invite à réfléchir sur le concept de responsabilité. Certes, ce sont des articles de presse qui sont au cœur de ce travail. Nous nous attacherons aux mots et non aux intentions du locuteur. Cependant, la question de la responsabilité mérite d'être posée quand ces mots ont une portée publique. Nous aborderons ici le concept de responsabilité collective dans les médias.

La responsabilité collective dans les médias

La responsabilité collective est "celle qui est la nôtre en tant que membre d'une collectivité donnée" (Rabatel et Koren, 2008, p. 13). Elle se construit à chaque fois que "des comportements individuels sont justifiés par le souci des autres, à quelque niveau que ce soit." (Rabatel et Koren, 2008, p. 13 note 4). Cette responsabilité est donc différente selon que l'on soit à l'une ou l'autre place (idem). Les médias et spécifiquement les journalistes de presse écrite, sont continuellement confrontés à différents points de vue qu'ils reprennent sans nécessairement les mettre à distance. Koren et Rabatel interrogent donc : "faire écho à ces manières de voir, sans s'en distancier (au nom de l'objectivité) ne participe-t-il pas, fût-ce indirectement, de la reconduction de manières de voir et de penser qui mériteraient par ailleurs d'être discutées ?" (idem, p. 16).

Rabatel et Korel présentent différents "lieux textuels d'affleurement de la responsabilité discursive" (2008, p. 17) : la distinction des énonciateurs, la spécificité des thèmes, les modalités de restitution. Mais ils attirent également l'attention du lecteur sur les pratiques discursives qui tentent de passer sous silence cette responsabilité collective. Parmi celles-ci,

nous retiendrons les “pratiques discursives qui présentent comme allant de soi une réalité problématique” (2008, p. 18). En considérant que le confinement a été une réalité problématique, nous analyserons la façon dont les journalistes ont couvert la période.

2.4.2 La déontologie du journalisme

Tout éditeur d’un média audiovisuel qui émet des programmes d’informations ainsi que tout éditeur de journal qui souhaite bénéficier de l’aide publique directe à la presse quotidienne doit adhérer à l’ASBL Association pour l’Autorégulation de la Déontologie Journalistique (AADJ). Comme dans d’autres professions, les journalistes dans l’exercice de leur profession doivent se soumettre à un code de déontologie élaboré en 2013 par l’AADJ (la deuxième édition est parue en 2017) (CDJ, Histoire, consulté le 22 juillet 2021) et dont le Conseil de Déontologie Journalistique (CDJ) est le garant. Plus précisément, l’AADJ est “la structure juridique qui supporte le CDJ et en assure le fonctionnement” (CDJ, 2021, Organisation et fonctionnement, consulté le 22 juillet 2021). Le Conseil de déontologie journalistique présidé actuellement par Jean-Jacques Jaspers (CDJ, rapport annuel 2020, p. 4) a comme missions de “Codifier, affiner et compléter les règles déontologiques applicables au traitement de l’information dans les médias [...] ; d’“informer le public et le secteur des médias en assurant la visibilité de son existence, de son fonctionnement et de ses actions” ; de “traiter les plaintes et intervenir en tant que médiateur entre les parties concernées par la plainte afin d’aboutir à une solution satisfaisante dans le respect des règles de responsabilité journalistiques spécifiques à chaque type de médias” et de “Donner des avis sur toute question relative à la déontologie journalistique” (CDJ, 2021, Mission, consulté le 22 juillet 2021).

C’est donc au CDJ que citoyens ou journalistes peuvent adresser des plaintes ou demander des compléments d’informations sur le traitement que les médias ont fait de l’un ou l’autre sujet.

Comme une de nos hypothèses est que la presse francophone belge et en particulier le journal *Le Soir* a joué de souplesse avec certains articles du code de déontologie journalistique lors de la période de confinement (et plus largement lors de la crise du Coronavirus mais nous ne nous attelons qu’à l’étude de la première semaine des deux premiers confinements), nous avons supposé que d’autres personnes auraient pu avoir la même idée et auraient déposé une plainte à ce sujet auprès du CDJ. Nous avons donc lu le rapport du CDJ concernant l’année 2020 et nous nous sommes retrouvée bredouille. Nous n’avons relevé aucune plainte (fondée ou non

fondée) concernant le traitement du confinement par la presse francophone (ni même germanophone, le CDJ s'occupant aussi de celle-ci) (Conseil de déontologie journalistique, rapport annuel, 2020).

Il est aujourd'hui trop tard pour déposer une plainte. Le CDJ n'accepte les plaintes que dans un délai de deux mois suivant la publication des articles. Cependant, si la partie empirique de ce travail permet de laisser planer le doute sur le respect du code de déontologie journalistique, nous contacterons le CDJ pour leur soumettre notre questionnement. Celui-ci porte sur les points suivants.

Tout d'abord, le préambule du code de déontologie journalistique traite de la responsabilité des journalistes envers le public et dit ceci : "La responsabilité des journalistes envers le public prend le pas sur leurs responsabilités à l'égard d'intérêts particuliers, des pouvoirs publics et de leurs employeurs. Les journalistes ont une responsabilité sociale inhérente à la liberté de presse" (Les carnets de la déontologie 5, code de déontologie journalistique, septembre 2017, p. 5). Lorsque nous avons interviewé Didier Dartois, secrétaire général du journal Le Soir, nous lui avons demandé comment le journaliste faisait la part des choses entre le respect de la déontologie et une crise telle que celle-là qui le touchait personnellement. Il nous a répondu très clairement : "Ici la décision qui a été prise d'abord c'était de préserver la santé des gens." Cet intérêt supérieur pourrait être justifié par une phrase que l'on retrouve dans le préambule du CDJ : "Les journalistes peuvent exceptionnellement outrepasser certaines règles de ce Code lorsque l'information est porteuse d'un intérêt général supérieur [...]" (CDJ, Code de déontologie journalistique, septembre 2017, p. 5). Plus loin, le code de déontologie définit cet intérêt général supérieur de cette façon : "Du point de vue de la déontologie journalistique, est d'intérêt général une information qui évoque un ou plusieurs enjeux pour la vie en société dans son ensemble ou pour une de ses composantes" (CDJ, Code de déontologie journalistique, septembre 2017, p. 13). Le CDJ insiste également sur le fait que la notion d'intérêt général est à voir en opposition à celle d'intérêt particulier. La question de l'intérêt général est intéressante et elle nous permet ici de nous offrir une réflexion. Ne contient-elle pas en elle-même le risque de voir certains journalistes se retrancher derrière elle pour justifier leurs pratiques, et ce particulièrement lors de périodes de crise ? Or, nous pensons que c'est aussi (voire justement) lors de ces périodes que le journaliste doit être particulièrement vigilant à ne pas s'engouffrer

dans une voie unique au nom de l'intérêt général. Nous reviendrons sur ce point dans notre discussion.

Ensuite, le deuxième élément qui a attiré notre attention est la gestion de l'urgence. Le code dit ceci : "I. Informer dans le respect de la vérité [...] Art. 4 L'urgence ne dispense pas les journalistes de citer et/ou de vérifier leurs sources, ni de mener une enquête sérieuse. Les journalistes observent la plus grande prudence dans la manière de diffuser l'information et évitent toute approximation" (Les carnets de la déontologie 5, code de déontologie journalistique, septembre 2017, consulté le 21 juillet 2021, p. 7). S'il n'est pas possible pour nous d'interviewer les journalistes concernés par notre étude à propos du sérieux des enquêtes qu'ils ont menées lors des périodes étudiées, l'analyse thématique générale de nos articles nous permettra d'observer les questionnements, les réflexions ou peut-être les résultats d'une enquête menée par un journaliste par rapport au confinement. Toutes ces traces seront autant d'indices qui nous permettront de soulever ou d'enterrer la réflexion quant au respect de l'article 4 du code de déontologie par les journalistes.

Un troisième point nous semble fondamental, c'est la distinction claire entre les faits et les commentaires. L'article 5 du code de déontologie dit ceci : "Les journalistes font clairement la distinction aux yeux du public entre les faits, les analyses et les opinions. Lorsqu'ils expriment leur propre opinion, ils le précisent" (Les carnets de la déontologie 5, code de déontologie journalistique, septembre 2017, consulté le 21 juillet 2021, p. 7). Si, comme nous le verrons plus tard, l'éditorial est un genre journalistique qui permet à un média d'exprimer son point de vue sur un fait, ce n'est pas le cas des articles mis à la une que nous analysons. Dans la partie empirique de ce travail, nous distinguerons, dans ces articles, les paroles rapportées, des énoncés d'état, des énoncés de valeur des locuteurs. Le relevé des énoncés de valeur nous permettra d'observer si les journalistes ont précisé qu'il s'agissait de leur opinion lorsqu'ils l'ont exprimée.

Le quatrième point que nous avons relevé nécessiterait de plus longues investigations et un traitement plus approfondi que ce que nous ferons dans ce travail. Il s'agit de l'article 13 du code de déontologie : "II. Informer de manière indépendante [...] Art. 13 Les journalistes ne prêtent pas leur concours à des activités de publicité ou de communication non journalistique" (Les carnets de la déontologie 5, code de déontologie journalistique, septembre 2017, p. 8). Le

terme "communication non journalistique" devrait être défini. Il ne l'est pas. Difficile donc de dire si le contenu que nous analysons relève d'une communication journalistique ou non. Par contre, cet article bénéficie d'un approfondissement dans les Carnets de la déontologie. Dans ces carnets, nous avons noté les éléments suivants qui, eux aussi, mériteraient un traitement plus approfondi : "1. L'activité journalistique implique de rechercher pour la fournir au public une information vraie et indépendante, qui doit être dénuée de toute démarche publicitaire ou de propagande" (Les carnets de la déontologie 8, le 11 février 2015, Directive La distinction entre publicité et journalisme, p. 9) La propagande est définie par le CNRTL comme une "action psychologique qui met en œuvre tous les moyens d'information pour propager une doctrine, créer un mouvement d'opinion et susciter une décision." (CNRTL, propagande, consulté le 23 juillet 2021). Dire qu'un article peut avoir une action psychologique sur son lecteur ne relève pas de nos compétences. Nous ne faisons qu'offrir cet élément à la curiosité du lecteur.

Dans le même carnet, un autre complément d'information a également attiré notre attention : "3. L'indépendance d'esprit et la distance critique sont des conditions d'exercice du journalisme. Toute personne exerçant cette activité doit les respecter" (Les carnets de la déontologie 8, le 11 février 2015, Directive La distinction entre publicité et journalisme, p. 9). Il ne nous semble pas réalisable de mesurer scientifiquement la distance critique qu'un journaliste peut avoir prise par rapport à son sujet. Cependant, nous pensons qu'un indicateur de cela est encore l'expression d'une opinion différente (même si le journaliste qui l'exprime ne la partage pas). Le dernier élément que nous souhaitons relever ici à ce sujet est "4. Les responsables de la rédaction doivent s'opposer aux pressions portant atteinte à ces exigences" (Les carnets de la déontologie 8, le 11 février 2015, Directive La distinction entre publicité et journalisme, p. 9). Nous ne pouvons pas dire qu'il y a eu des pressions de la part de qui que ce soit. L'interview que nous avons réalisée nous le confirme. Mais l'analyse que nous faisons des éditoriaux nous permettra de nous faire une idée (sans démonstration scientifique, nous tenons à le signaler) de la façon dont les responsables éditoriaux ont intégré ces exigences dans le traitement médiatique de la période considérée.

2.5 La presse dans la société

2.5.1 *Les fonctions de la presse dans la société*

Dans un travail d'analyse de la presse dans un contexte de crise, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion sur les fonctions de la presse écrite dans la société. Selon Bernard Voyenne cité par Campé et alii, la presse écrite a pour fonction "d'informer, de distraire et d'exprimer des opinions" (Campé et al., 1975, p. 151). Chaque journal développant plus l'un ou l'autre aspect. Si ces fonctions ne sont pas forcément obsolètes, nous pouvons les enrichir de recherches plus récentes. Yves Agnès en relève cinq qu'il considère comme étant les plus importantes. La première est la "fonction d'usage et de service" (Agnès, 2015, p. 36). Le lecteur trouve dans le journal des informations qui lui sont utiles. Utiles dans les différents domaines de son existence (culture, vie quotidienne, loisirs, informations communales et régionales...) (idem, 2015, p. 36). La deuxième fonction du journal décrite par Yves Agnès est celle de "rêve et de distraction" (Agnès, 2015, p. 36). Le journal est lu en général par loisir. "Il est donc bon que le côté "distractif" soit bien présent" (Agnès, 2015, p. 36). La troisième est une fonction "d'identification et d'intégration" (Agnès, 2015, p. 36). Les lecteurs d'un journal particulier se reconnaissent comme faisant partie d'une communauté. "Si le processus réussit, si la relation est durable, le lecteur parlera de "son journal" et le lien qui les unira, quel que soit le type de publication, aura un caractère affectif" (Agnès, 2015, p. 36). La quatrième et avant-dernière fonction décrite par Yves Agnès est une "fonction miroir". Le lecteur aime retrouver dans son journal "une partie de son univers de vie, de ses préoccupations" (Agnès, 2015, p. 36). Et la dernière fonction est une "fonction critique" (Agnès, 2015, p. 36). Le journaliste doit "transcrire l'actualité, toute l'actualité" (Agnès, 2015, p. 37). Cette fonction est essentielle dans l'éclairage de la réalité. "Si le journaliste a un rôle social, c'est bien celui-là : traquer la vérité" (Agnès, 2015, p. 37).

Ces fonctions s'exercent dans un cadre juridique dont le fondement est inscrit dans la constitution à l'article 25 : "La presse est libre ; la censure ne pourra jamais être établie; il ne peut être exigé de cautionnement des écrivains, éditeurs ou imprimeurs. Lorsque l'auteur est connu et domicilié en Belgique, l'éditeur, l'imprimeur ou le distributeur ne peut être poursuivi." (Moniteur belge, la constitution coordonnée, le 17 février 1994 mise à jour le 30 mars 2021, consulté le 9 juillet 2021). La liberté de la presse est une des libertés fondamentales inscrites dans la constitution belge mais elle fait également partie des droits fondamentaux de tout

citoyen domicilié dans un pays avec un régime démocratique (CRISP, libertés fondamentales, en cours de mise à jour lors de notre consultation, consulté le 9 juillet 2021). Pour jauger la liberté de la presse à travers le monde, chaque année, Reporters Sans Frontières réalise un classement mondial de la liberté de la presse¹. En 2021, la presse belge s’est hissée à la onzième place de ce classement gagnant une place par rapport à l’année précédente (Reporters Sans Frontières, consulté le 7 juillet 2021). Si, d’après Reporters Sans Frontières “La situation des journalistes et celle de la liberté de la presse reste inquiétante en Belgique”² (RSF, Une prise de conscience des multiples exactions, consulté le 7 juillet 2021), il n’en est pas moins que la presse bénéficie d’un certain nombre de libertés pour garantir son indépendance éditoriale. Cette indépendance “symbolise la conquête de la liberté d’expression de chaque individu contre les divers pouvoirs” (Pigeat, 2003, p. 961). La presse étant un outil démocratique, elle doit fournir les informations nécessaires pour permettre au citoyen de se faire sa propre opinion. Elle doit amener le débat en facilitant l’échange des idées (Pigeat, 2003, p. 961). Cette fonction nous paraît essentielle. Elle figurera dans notre grille d’analyse sous l’item “mise en perspective”, ce qui nous permettra d’étudier le rôle de la presse pendant la première semaine des deux confinements. Il convient ici de préciser ce que nous entendons par “mise en perspective”. Il s’agit de retrouver dans les textes que nous analysons des éléments qui permettent d’ouvrir le débat ou qui vont à contre-courant du discours officiel (prôné par les autorités). En d’autres termes, dans les articles qui constituent notre corpus, retrouve-t-on la prise en compte de visions ou d’opinions différentes existant (quelle que soit l’opinion du

¹ Le classement mondial pour la liberté de la presse est basé sur 7 critères : le pluralisme, l’indépendance des médias, l’environnement et l’autocensure, l’existence ou non d’un cadre légal, la transparence des informations, la qualité des infrastructures de production de l’information et les exactions commises contre les journalistes (RSF, <https://rsf.org/fr/methodologie-detaillee-du-classement-mondial-de-la-liberte-de-la-presse>, consulté le 7 juillet 2021).

² RSF sur son site cite l’exemple du journaliste Jérémy Audouard, interpellé, bousculé et menacé par la police alors qu’il faisait son travail (RSF, <https://rsf.org/fr/belgique>, consulté le 7 juillet 2021), Un article de la RTBF évoque le harcèlement subi par les journalistes sur les réseaux sociaux et particulièrement par les femmes (RTBF, https://www.rtbef.be/info/societe/detail_la-belgique-11e-au-classement-mondial-de-la-liberte-de-la-presse-qu-est-ce-que-ca-signifie?id=10753974, consulté le 7 juillet 2021).

journaliste) ? La mise en perspective ou non de l'information nous permettra également de définir s'il y a eu, ou non, influence. Nous développerons ce point dans la partie psychosociale de ce travail.

2.5.2 Une écriture sous contrainte

Nous ne pouvons pas faire une analyse d'un écrit sans avoir conscience auparavant des contraintes qui pèsent sur le scripteur. Certains résultats de notre étude pourraient être compris différemment. Érik Neveu regroupe en trois catégories les contraintes qui pèsent sur l'écriture journalistique (Neveu, 2019, p. 72). Premièrement, les contraintes relatives aux conditions de travail et de production (nombre de mots, délais, sources). Deuxièmement, celles liées "aux stratégies commerciales de l'entreprise de presse, aux objectifs qu'elle se fixe quant à sa rentabilité, au profit social du public cible" (Neveu, 2019, p. 72). Et troisièmement, la position statutaire du journaliste définit le ton qu'il utilise. Par exemple, un journaliste qui écrit une chronique sportive peut se permettre un ton plus irrévérencieux qu'un journaliste politique (Neveu, 2019, p. 72).

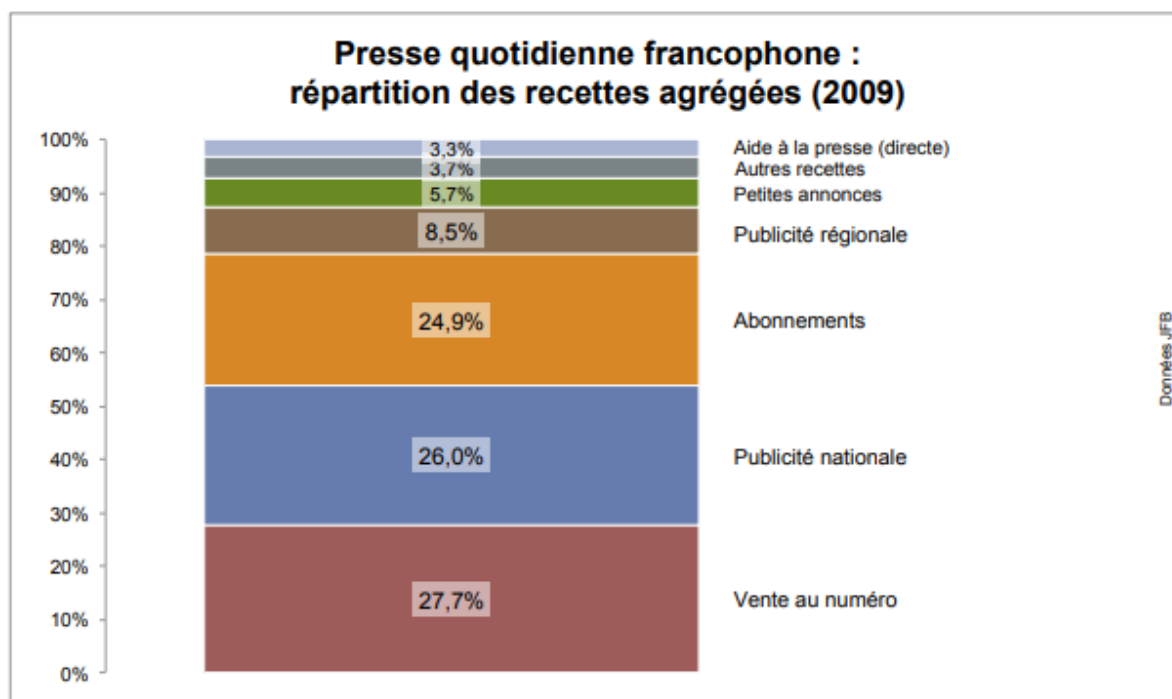
L'écriture de presse est fortement codée tout en ayant évolué au fil des années en passant d'une dimension descriptive à une dimension analytique et interprétative. Cette dimension interprétative demande une contextualisation plus centrée sur les acteurs. Ce type de journalisme "contextuel" et explicatif, est plus ouvert à "une diversité de problèmes publics, sensible aux données sociohistoriques" (Neveu, 2019, p. 74).

Parallèlement à cela, pour tenir le lecteur en haleine, le journalisme se tourne également vers "des formats ultra-compacts" (Neveu, 2019, p. 75). La concision et la clarté deviennent un art, une compétence journalistique (Neveu, 2019, p. 75). C'est cette concision dans les articles qui creuse, entre les journaux, les "inégalités informationnelles" (Neveu, 2019, p. 75).

2.5.3 Impact de la presse sur le lecteur

Comme toute entreprise, la presse a une clientèle, les lecteurs, à qui elle doit plaire pour vendre ses numéros. Mais à cette dimension s'ajoute "une mission culturelle et politique, qui rend la perception du lectorat encore plus nécessaire, d'autant plus que les pouvoirs surveillent également les audiences de la presse" (Eveno, 2016, p. 76). Un journal est donc

particulièrement attentif à cibler son public pour atteindre l'audience la plus élevée. Comme la publicité est une partie non négligeable des ressources d'un journal, c'est cette audience qui va attirer les publicitaires et assurer au journal d'avoir suffisamment de ressources. Selon l'état des lieux des médias en Belgique francophone par les professeurs Frédéric Antoine (UCLouvain) et François Heinderyckx (ULB), les ressources liées à la publicité représentaient, en 2009, 40% des recettes de la presse quotidienne francophone belge. En comparaison, les aides directes à la presse n'interviennent que pour 3% dans ce total de recettes.



Source : Antoine, F., Heinderyckx, F., (2011), État des lieux des médias d'information en Belgique francophone, p. 17.

Aujourd'hui, selon Didier Dartois, secrétaire général du journal *Le Soir*, les subsides octroyés par la Communauté française³ représentent moins de 1% des recettes du journal (voir retranscription de l'interview).

Il est très délicat pour un journal d'effectuer le moindre changement dans sa ligne éditoriale car c'est au risque de rompre la relation de confiance qui s'est créée entre le lecteur et son journal : "toutes les études sociologiques montrent que les lecteurs changent rarement de journal et qu'il est très difficile d'en conquérir de nouveaux" (Eveno, 2016, p. 81). La question qui se pose est donc : qui influence qui ? Est-ce la presse qui influence les lecteurs ou les lecteurs qui influent sur la ligne éditoriale ? La presse peut-elle influencer une opinion ? D'après Eveno "toutes les études sociologiques montrent que les opinions dépendent plus du contexte familial, social et culturel que de l'influence des médias" (2016, p. 83). Il semblerait donc que le rôle d'influence de la presse ne soit pas déterminant dans la construction de l'opinion. Mais son pouvoir n'est pas nul. Elle peut amplifier les faits, les opinions mais elle ne peut pas les créer. Elle est, en définitive, "un intermédiaire entre les pouvoirs, les groupes et les individus qui cherchent à faire passer leur communication et des lecteurs qui veulent s'informer ou se distraire" (Eveno, 2016, p. 83). Elle est le reflet de l'intérêt des lecteurs et de "l'air du temps".

2.5.4 Le pouvoir de la presse : entre réalité et fantasme

Une idée assez répandue est d'octroyer à la presse et aux journalistes en particulier un pouvoir considérable. D'aucuns parlent de quatrième⁴ pouvoir. Cette idée viendrait probablement de "la concomitance de l'éclosion des grands totalitarismes du XXe siècle avec celle de la radio [qui] a conduit à la vision spontanée et naïve de la manipulation des foules par les discours délirants de dictateurs charismatiques, relayés par les médias électroniques de masse. Vision dont on voit encore aujourd'hui des traces dans certaines conceptions de la toute-puissance politique de la

³ Nous utilisons les termes Communauté française et non Fédération Wallonie-Bruxelles car cette seconde appellation a été décidée par une résolution de la Communauté française du 25 mai 2011 (portail officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles) et n'est pas reconnue dans la constitution.

⁴ Après les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

télévision” (Missika, 2006, p. 6). Ce pouvoir est-il fondé ? Qu’en est-il finalement ? La sociologie et les sciences sociales nous permettront de déplacer notre regard et de voir les enjeux qui sous-tendent cette affirmation.

La problématique du pouvoir des journalistes, si elle alimente les fantasmes, ne doit pas s’arrêter à une réflexion rudimentaire dans laquelle le jugement prime sur l’analyse. Encore faut-il s’accorder sur ce que nous entendons par pouvoir. Si la formation de l’opinion en est une facette, elle se trouve déjà démentie car elle ne se construit pas ou peu par les médias. Certains faits l’ont démontré, il s’agit des votes travaillistes “d’une large part du lectorat des tabloïds britanniques les plus protatchériens” par exemple (Neveu, 2019, p. 80). Cependant, la thématique des “pouvoirs du journalisme” existe et “sa force vient aussi de la croyance et de ses usages sociaux” (idem, 2019, p. 80) entre une vision dichotomique légitime ou de masse de la culture, partagée par les intellectuels, et une “vision alarmiste des titulaires de pouvoirs sociaux” (ibidem, 2019, p. 81). Il ne s’agit pas de contrôler les esprits mais, au travers d’une routine de travail et d’un fonctionnement des rédactions, ce pouvoir s’exprime plutôt par la capacité des journalistes à hiérarchiser, catégoriser l’information et “définir un horizon de débats et d’enjeux” (ibidem, 2019, p. 83). L’impact du journalisme se situe donc “dans un pouvoir de définition et de cadrage des enjeux sociaux” (ibidem, 2019, p. 83). Plusieurs phénomènes se jouent à cet endroit. Selon George Gerbner, professeur de communication américano-hongrois et doyen de l’Annenberg School of communication (Université de Pennsylvanie, Philadelphie) le premier est la cultivation : l’exposition quotidienne aux messages médiatiques constitue “un environnement culturel qui ordonne le monde via des interprétations souvent implicites” (ibidem, 2019, p. 84). Le deuxième phénomène décrit par Gerbner est l’agenda-setting. Il s’agit de l’influence des médias par le choix, la hiérarchisation et la mise à l’agenda des informations, qui vont donc définir ce qui va mobiliser l’attention collective. Le troisième phénomène est ce qu’il va appeler les “framing” (les cadrages). C’est le fait de cadrer le traitement des différents sujets (ibidem, 2019, p. 85).

Le pouvoir d’influence du journalisme se retrouve principalement dans sa capacité à “hiérarchiser et problématiser les événements et les enjeux” (ibidem, 2019, p. 85) mais également dans sa capacité, fantasmée ou non (nous allons le voir), de consécration. Les médias peuvent mettre dans la lumière une personnalité, un livre, un film... parce qu’ils correspondent aux enjeux de la société à un moment donné, eux-mêmes définis par le champ journalistique.

Il arrive donc qu'une consécration publique médiatique court-circuite la consécration par les pairs (ibidem, 2019, p. 87).

Il faut cependant relativiser cette influence. D'une part, certains champs sociaux y sont imperméables (champ économique et politique sous certains aspects), ce qui rend compte de leur autonomie réelle (2019, p. 90). Et d'autre part, aucun journaliste ni même journal ne détient seul cette capacité d'influence. Le monde journalistique fait partie d'un réseau d'interdépendances sociétal (institutions, associations, entreprises) dont les différents acteurs s'influencent les uns les autres (2019, pp. 91-92).

2.5.5 La presse et la politique

Jean-Louis Missika (2006) s'interroge sur le rôle politique des médias de masse et il qualifie la période que nous vivons face à un "média global, mondial et insaisissable qu'est Internet" de "brouillard médiatique" (Missika, 2006, p. 6). Il dépeint ce brouillard comme ceci : "[...] des médias délocalisés, déterritorialisés et même démédiatisés, une information de divertissement qui prend le pas sur l'information de jugement ou de délibération, la rumeur et le parajournalisme qui occupent de plus en plus d'espace, à mesure que les réputations des médias et des journalistes se détériorent, des médias conversationnels qui contrecarrent et outrepassent les médias institutionnels [...]" (Missika, 2006, p. 6). Pour dissiper ce brouillard, il propose de nous intéresser à "l'intention qui commande la communication d'une information" (Missika, 2006, p. 6). D'après lui, l'information peut être communiquée à des fins de propagande, de persuasion ou de séduction et chacune de ces intentions a "sa dynamique et ses effets sur la délibération politique" (Missika, 2006, p. 6).

J.-L. Missika parle de l'information donnée à des fins de propagande, lorsqu'un État entre en guerre et que, dès lors, "la question du contrôle de l'information et des limites à la liberté de la presse se pose immédiatement" (Missika, 2006, p. 7). Il repère trois moments qui ont fait évoluer ce principe de limites à la liberté de la presse aux XX^{ème} et début du XXI^{ème} siècle. La principale cause de ces évolutions est la question des sources. La première période se déroule lors de la guerre du Vietnam. Dans un premier temps (jusqu'en janvier 1968 et l'offensive du Têt), la presse américaine a diffusé les informations données par l'armée américaine. Il a fallu que les hauts gradés critiquent ce discours pour que les journalistes commencent à se rendre compte et à rendre compte de l'écart qu'il y avait entre le discours officiel et la réalité de terrain

(Missika, 2006, p. 7). Le patriotisme journalistique a fini par disparaître ou presque car Missika nous rappelle que “quand une démocratie entre en guerre, même si le conflit est lointain, les objectifs, flous, l’issue, incertaine, et la moralité, douteuse, la presse adhère au discours du pouvoir” (Missika, 2006, p. 8).

Le deuxième moment, toujours aux États-Unis, a été celui de la guerre du Golfe en 1991. Là, la presse a été tenue à l’écart du terrain et a eu l’impression de se faire berner par le Pentagone (Missika, 2006, p. 8). Le troisième moment est celui de la guerre en Irak. Certains journalistes sont “embarqués” au cœur même des conflits. Il en résulte une information du point de vue du soldat (Missika, 2006, p. 9).

Si nous évoquons ces événements pourtant loin de nous dans notre travail, c’est parce qu’il est intéressant de noter que, du point de vue du lecteur, ils ont été reçus en deux temps. Tout d’abord, un temps d’adhésion, que Missika appelle “une période “patriotique”” (idem, 2006, p. 9) et ensuite un temps plus distancié, un moment de prise de recul et de réflexion qu’il appelle “une période “critique”” (ibidem, 2006, p. 9).

Encore une fois, le point de vue du lecteur serait ici intéressant à étudier pour voir si nous pouvons dégager ces deux périodes que nous appellerons, pour nous éloigner du langage martial, d’adhésion et de critique. Cependant, nous pourrions retrouver un changement de ton dans le chef du locuteur.

L’information peut aussi être diffusée à des fins de persuasion. Et, toujours d’après Missika, les journalistes et les politiques servent les mêmes fins, à savoir “obtenir l’adhésion de leurs auditoires” (2006, p. 10). L’un comme l’autre doivent donc parvenir à ce que l’information paraisse vraie : “Ce qui compte dans la parole, c’est le sentiment de vérité qu’elle fait naître chez l’interlocuteur” (2006, p. 10). Le “faire paraître vrai” qu’on appelle la véridiction en langage sémiotique est amenée principalement par trois stratégies. Tout d’abord, “la force de persuasion liée à l’institution” : c’est vrai parce que c’est passé au JT. Ensuite, “la puissance du collectif” : c’est vrai parce que tous les journaux en parlent. Et pour terminer, “la familiarité de la forme”. Nous verrons si nous les retrouvons dans les articles que nous étudierons. Ces trois éléments concourent au sentiment de vérité et donc participent à la construction d’un sentiment de confiance que le lecteur a vis-à-vis de son journal. Si, selon les pays et les événements, ce sentiment de confiance du lecteur est plus ou moins émoussé, il est intéressant de remarquer

qu'avec l'apparition des smartphones et la possibilité pour tout un chacun de filmer l'évènement auquel il assiste, la frontière entre émetteur et récepteur de l'information est de plus en plus floue. Le récepteur prend part à la diffusion de l'information et cela donne naissance à un nouveau type d'information qui, d'une dimension unidirectionnelle et institutionnelle, est passé à une dimension conversationnelle (Missika, 2006, p. 12). D'après Missika, "l'un des effets paradoxaux de ces évolutions est l'importance prise par l'humeur individuelle, la passion du moment dans les campagnes électorales et dans la vie politique" (2006, p. 12). Cette dimension interactive de l'information se retrouve aujourd'hui sous plusieurs formes. D'un côté, plusieurs journaux laissent aux citoyens un espace pour leur permettre de diffuser leurs propres articles en désengageant clairement la responsabilité du journal. C'est le cas de Médiapart notamment. D'un autre côté, la version numérique des articles de presse permet à quiconque le désire de laisser un commentaire ou d'y répondre. Enfin, les blogs personnels ou les réseaux sociaux permettent la diffusion de l'information par ceux qui souhaitent la diffuser. Cet état de fait a un impact sur la presse et sur la politique. Le monopole de la parole légitime a disparu et cela a "des effets spectaculaires sur les mécanismes de la persuasion. Tous les leaders, tous les partis politiques s'interrogent aujourd'hui sur la meilleure façon de faire participer les citoyens ordinaires – que cette participation soit réelle ou factice – à l'élaboration des propositions, au choix des candidats, au projet, bref à ce qui était réservé autrefois aux militants dûment encartés et même aux professionnels de la politique. Comme dans le marketing des produits et des services commerciaux, la relation personnalisée devient un facteur essentiel de réussite" (2006, p. 12).

Le troisième rôle politique des médias de masse serait de diffuser l'information à des fins de séduction. Le politique cherche à plaire et les citoyens cherchent à voir dans le personnage politique plutôt son caractère et son aptitude à gouverner que ses convictions et son programme. Les articles qui font l'objet de notre étude ont été sélectionnés à deux périodes différentes sous deux gouvernements différents : Wilmès et De Croo⁵. Nous observerons donc dans les unités

⁵ Rappelons ici le contexte politique dans lequel survient cette pandémie. Le 21 décembre 2018, le Roi a accepté la démission du gouvernement de Charles Michel après le départ de la N-VA (DHNet, le 26/12/2019, Cela fait un an que la Belgique est en affaires courantes). Le gouvernement était donc en affaires courantes jusqu'aux élections fédérales du 26 mai 2019. Au lendemain des élections, les jours, les semaines et les mois qui suivirent, les partis

d'informations relatives à ces deux gouvernements comment cet “aspect séduction” apparaît pour l'un ou l'autre gouvernement.

2.6 L'information

La question de la définition de l'information entraîne celle de la communication. D'après Edgar Morin, “on communique pour informer, s'informer, connaître, se connaître éventuellement, expliquer, s'expliquer, comprendre, se comprendre” (Morin, 2016, p. 21)⁶. La condition de réalisation de l'acte de communication est la compréhension de l'information. Or, l'information, *cette unité élémentaire*, ne peut faire sens que dans un contexte de connaissance : “[elle] ne se charge de sens qu'intégrée à une connaissance qui l'organise.” (Morin, 2016, p. 22). Les individus reçoivent l'information qui se structure dans leur connaissance. Bien que le contexte de connaissance individuel pourrait nous éclairer par rapport à la réception des informations, ce n'est pas précisément l'objet de notre travail. Cependant, nous pouvons nous attarder sur la manière dont l'information a été diffusée. Cette diffusion se situe entre deux pôles selon le contexte. D'un côté, l'information est abondante, pléthorique, diffusée de manière anarchique. Dans cet extrême, elle sera vite oubliée car le lecteur ne pourra pas l'intégrer facilement dans la structure de sa pensée. À l'extrême inverse, “l'information est trop

ne sont pas parvenus à trouver un accord pour former un gouvernement de plein exercice. Le pays a donc continué avec un gouvernement en affaires courantes. Charles Michel devenu Président du Conseil Européen (élu le 2 juillet 2019 et entré en fonction le 1er décembre de la même année) (Conseil européen, biographie de Charles Michel) laisse le fauteuil de premier ministre vacant que Sophie Wilmès occupera à partir du 27 octobre 2019 (<https://www.sophiewilmes.be/qui-suis-je/#vie-politique>). Le gouvernement Wilmès II entrera en fonction du 17.03.2020 au 01.10.2020, sur une base tripartite : MR, CD&V, Open VLD. La chambre lui octroiera les pouvoirs spéciaux les 26 et 27 mars 2020 (dekamer.be, juin 2020, Pouvoirs spéciaux Une réponse aux temps de crise, consulté le 17 août 2021). Le 1er octobre 2020, 494 jours après les élections du 26 mai 2019, le gouvernement De Croo : Open VLD, coalition PS/MR/Écolo/CD&V/Open VLD/SP.A/Groen entre en fonction (Sägesser, C. (2020). La formation du gouvernement De Croo (mai 2019 - octobre 2020). Courrier hebdomadaire du CRISP, 2471-2472, 5-86. <https://doi.org/10.3917/cris.2471.0005> consulté le 17 août 2021).

⁶ Intervention d'Edgar Morin au forum « La communication : état des savoirs », organisé les 22 et 23 mai 1997 par Demos Formation et Sciences Humaines. Il a été publié dans les actes du forum : La Communication appliquée aux organisations et à la formation, Demos, 1998.

bien organisée, c'est-à-dire sélectionnée par un système théorique rigide“ (Morin, 2016, p. 22). Dans ce cas, seules les informations abondant dans le renforcement de ce système théorique seront gardées. Or, “le propre de l'information est de nous apporter un élément décisif et de nous surprendre” (Morin, 2016, p. 22) et le propre de la théorie est de résister à l'élément nouveau ou alors de l'intégrer au système existant. Il y aura toujours un conflit entre “une théorie peu flexible qui ne parvient pas à se transformer pour capter l'information qui la contredit, et des informations qui n'ont plus de sens parce qu'inorganisées” (Morin, 2016, p. 22). Pour qu'il y ait connaissance, il faut qu'il y ait organisation de l'information pour que la nouvelle information puisse prendre place dans un système déjà organisé mais il faut également qu'il y ait redondance de l'information c'est-à-dire qu'il faut la répéter et la confirmer.

Lors du confinement, ces notions d'organisation et de redondance des informations ont été utilisées. Quand nous observons le nombre d'articles publiés par jour par le journal le Soir traitant du sujet, nous constatons une période de publication intense.

2.7 Les genres journalistiques

Les articles constituant notre corpus appartiennent à différents genres. Déterminer ces genres nous permettra de saisir la fonction de l'article et en conséquence, d'en percevoir le sens.

2.7.1 *Les articles d'information stricte*

2.7.1.1 La synthèse

La synthèse est l'article que nous retrouverons majoritairement dans notre corpus (en-dehors des éditoriaux). “Elle présente l'événement ou la situation de manière aussi complète que possible. Soit en s'en tenant aux faits, soit en y insérant des éléments de contexte ou des propos recueillis lors d'entretiens ou de conférences de presse” (Agnès, 2015, Manuel de journalisme, p. 204).

2.7.1.2 L'infographie

D'après Yves Agnès, l'infographie est à ranger dans la catégorie des articles d'information stricte même si elle n'est pas un article à proprement parler : “C'est une manière de traiter l'information chiffrée, par la carte, le schéma, le graphique” (idem, p. 204). Nous en

retrouverons dans nos articles même si c'est de manière marginale. C'est pourquoi nous mentionnons ici.

2.7.2 *Les récits*

2.7.2.1 Le reportage

Dans notre corpus, nous ne retrouverons que le reportage pour illustrer les articles qui racontent ou décrivent un événement. Le reportage fait état de ce que le journaliste a vu, vécu et entendu sur le terrain.

2.7.3 *Les études*

2.7.3.1 L'analyse

Le journaliste qui propose une analyse "dissèque les faits, mais sur un mode plus personnel. Il ne donne pas son opinion, mais une explication" (Agnès, 2015, Manuel de journalisme, p. 207).

2.7.3.2 Le dossier

Nous n'aurons pas l'occasion d'étudier un dossier dans son entièreté parce que nous n'analysons, pour chaque journal, que l'éditorial et le premier article qui se trouve à la une en pages 2 et 3. Mais il est possible que ces articles fassent partie d'un dossier. Un dossier est "un ensemble d'articles sur un même sujet" (Agnès, 2015, Manuel de journalisme, p. 209).

2.7.4 *Les commentaires*

2.7.4.1 L'éditorial

L'éditorial est le genre que nous retrouverons le plus dans notre travail puisque nous analysons tous les éditoriaux du journal *Le Soir* parus lors de la première semaine de chaque confinement. Dans ce journal, l'éditorialiste principale est la rédactrice en chef du journal, Béatrice Delvaux. Un éditorial engage tout le journal. Il doit "être en prise sur l'actualité, clair, court. Il prend place généralement en début de journal, souvent à la page "une"" (Agnès, 2015, Manuel de journalisme, p. 212).

2.8 L'influence

Nous posons l'hypothèse que, lors de la période de confinement, les journalistes de presse ont, consciemment ou non, volontairement ou non, utilisé des mécanismes d'influence pour que les citoyens changent radicalement leurs comportements en se confinant. Nous verrons, dans cette partie, dans quelle mesure la population belge s'est pliée au confinement et ensuite, nous détaillerons des techniques d'influence éprouvées par la psychologie sociale qui nous permettront de construire une grille d'analyse pour décrypter les articles de presse de notre corpus.

2.8.1 *Un changement de comportement, le confinement*

Le mercredi 18 mars 2020 à midi, les Belges entraient, pour la première fois de leur histoire, dans une période de confinement strict. Tout au long de cette période, Test Achat a réalisé des sondages auprès de la population. Le premier sondage a été réalisé au terme de la première semaine de confinement. Il en ressort que 23% de la population ne respectait pas “de façon stricte les recommandations d'éviter de quitter la maison (sauf pour les besoins essentiels / raisons professionnelles) et d'éviter les réunions avec les proches (autres que la famille immédiate) ou amis” (RTBF.be, le 25 mars 2020, Coronavirus : 44% des jeunes de 18 à 21 ans ne respecteraient pas les mesures de confinement). Nous pouvons déduire de cela qu'une majorité des Belges (77%) respectait strictement ces mesures de confinement. Ils ont donc majoritairement changé de comportement.

Une volonté étatique de changement des comportements

Dans le domaine de la santé, “lorsque des ministères ou des organisations publiques souhaitent modifier des comportements ou des attitudes néfastes chez les citoyens, ils utilisent principalement deux grands types de moyens [...]. Le premier consiste à agir sur l'environnement juridique, à modifier les lois et les réglementations. [...] Le deuxième consiste à élaborer des campagnes de communication de santé publique” (Courbet, D., 2003, Réception des campagnes de communication de santé publique et efficacité des messages suscitant de la peur, introduction, non paginé).

Les deux ont été utilisés par notre gouvernement. Tout d’abord, le 23 mars 2020, “un arrêté ministériel portant des mesures d’urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19” a été publié définissant le cadre législatif des mesures de confinement (Service public fédéral intérieur, le 23/03/2020, Moniteur Belge)⁷. Ensuite, des campagnes de communication de santé publique ont été largement diffusées en utilisant la plupart des moyens de communication disponibles (sites internet, panneaux publicitaires, spots télévisuels...) ⁸. À la lumière de ces deux éléments, nous constatons qu’il y a eu une volonté des autorités de modifier les comportements des citoyens.

Nous posons dès lors ces questions : par rapport à cet état de fait, comment le journal Le Soir a-t-il couvert cette période ? Quels sont les thèmes les plus fréquemment mis en avant ? Qui sont les personnes les plus citées et comment le journal parle-t-il de ces personnes ? Y a-t-il eu ou non utilisation de processus d’influence ?

Pour nous aider à répondre aux trois premières questions, nous utiliserons l’analyse thématique. De façon systématique, nous passerons les articles constituant notre corpus au crible de notre grille d’analyse thématique. Nous détaillerons son élaboration dans la partie méthodologie. Ensuite, pour lancer des pistes de réponses à la quatrième question, nous utiliserons une deuxième grille d’analyse élaborée grâce aux techniques d’influence décrites par la psychologie sociale. Mais pour l’heure, il nous faut préciser que ce travail ne préjuge aucunement des intentions des journaux et des journalistes. Nous nous en tiendrons strictement aux mots.

⁷ Il prévoit également que les infractions aux dispositions prévues seront sanctionnées par les peines prévues à l’article 187 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile. Les sanctions administratives pour non respect du confinement pouvant aller jusqu’à des amendes de 750€ pour les commerçants, les exploitants et les responsables d’une activité et de 250€ pour tous les autres contrevenants (Centre d’Appui aux Services de Médiation de Dettes de la Région de Bruxelles-Capitale, le 7 mai 2020, [CORONAVIRUS - Quid des amendes pour non-respect du confinement](#)).

⁸ Citons comme exemples le site du SPF santé publique (SPF, <https://www.info-coronavirus.be/en/campagne/>), les panneaux publicitaires utilisés par la Ville, les spots de sensibilisation diffusés par la télévision publique, les espaces d’affichage sur les bus, les affichettes largement diffusées dans les commerces, les écoles et les lieux publics...

2.8.2 *Les techniques d'influence*

Qu'entend-on par techniques d'influence et peut-on déduire que le comportement des Belges a été influencé pour qu'ils se plient majoritairement aux mesures prescrites par le gouvernement ? Tout d'abord, il convient de nous accorder sur les termes. Selon Jean-Léon Beauvois (2011, p. 16), "on parle d'influence psychologique (on peut aussi bien dire sociale) lorsqu'une personne émet un jugement J (une opinion, une idée) ou adopte un comportement C qu'elle n'aurait pas émis ou adopté sans l'intervention d'autrui (personne ou appareil social)". Nous pouvons donc avancer que sans l'intervention du gouvernement, la population belge ne se serait pas confinée. Donc oui, il y a eu influence au sens strict.

Quand on parle d'influence, il faut distinguer l'influence sur les idées (opinions, jugements...) et l'influence sur les comportements (actes, conduites, pratiques...) (Beauvois, 2011, p. 36). Les comportements ne découlent pas toujours des idées et inversement. On peut par exemple avoir intégré l'idée que fumer est mauvais pour la santé et qu'il est préférable d'arrêter sans pour autant changer notre comportement (Beauvois, 2011, p. 37).

Une partie de notre travail est basé sur l'hypothèse que, lors de la première semaine des deux premiers confinements, les journalistes ont, intentionnellement ou non, utilisé des techniques d'influence dans la rédaction de leurs articles pour encourager leurs lecteurs à se confiner. Pour éprouver notre hypothèse, nous avons dû choisir les techniques d'influence que nous aurions pu retrouver dans les articles. Pour faire ce choix, nous nous sommes basée sur l'ouvrage, *Les influences Sournaises* de Jean-Léon Beauvois et, parmi les techniques d'influence décrites, nous avons choisi celles dont nous pouvions retrouver la trace dans un document écrit et qui étaient opérationnalisables en grilles d'analyse. Nous passerons donc sous silence les techniques d'influence qui nécessitent une interaction : le pied dans la porte, le low-ball, le toucher, la déclaration de liberté... Nous décrivons ci-après les sept techniques que nous avons sélectionnées.

2.8.2.1 *Le conditionnement évaluatif*

Une première technique d'influence que nous pourrions retrouver dans les articles que nous allons étudier est celle de "conditionnement évaluatif" (Beauvois, 2011, p. 43). Par le conditionnement évaluatif, "un objet prend tout ou partie de la valeur du contexte, même

arbitraire, même sans rapport avec lui, avec ou dans lequel il est présenté” (Beauvois, 2011, p. 70). Il s’agit de placer l’idée que l’on veut faire passer dans un contexte porteur ou au contraire, d’associer l’idée abhorrée avec un contexte déprécié. Dans notre analyse, nous étudierons les mesures liées au confinement ainsi que les comportements de respect de ces mesures. En ce qui concerne les mesures liées au confinement, nous verrons si elles sont évoquées de manière positive et placées dans un contexte positif. Et par rapport aux comportements des citoyens liés au respect de ces mesures, nous verrons si les comportements respectueux des mesures sont placés dans un contexte positif⁹ (quel qu’il soit¹⁰). Ou au contraire, nous verrons si les comportements qui mettent en exergue l’absence de respect des mesures sanitaires sont placés dans des contextes non porteurs. Jean-Léon Beauvois précise dans *Le Petit Traité de manipulation à l’usage des honnêtes gens* (2019, p. 273) que “les effets du conditionnement évaluatif sont maximaux lorsque l’objet sur lequel il porte est nouveau et donc lorsque le sujet n’a pas d’idées préconçues le concernant.” Et effectivement, peu de personnes peuvent dire qu’avant 2020, elles avaient déjà connu un confinement. Ce phénomène était donc nouveau pour la majorité des individus et, si l’on en croit Jean-Léon Beauvois, le terrain était donc tout à fait favorable pour optimiser un conditionnement évaluatif.

Pour opérationnaliser le conditionnement évaluatif dans notre grille d’analyse, nous relèverons donc systématiquement les mesures mises en place par le gouvernement et les comportements liés au respect des mesures de confinement par la population décrits dans les articles. Nous étudierons le contexte dans lequel ils apparaissent et quelles personnes sont mises en avant. Pour rendre compte de la fréquence de l’utilisation du conditionnement évaluatif dans les articles étudiés, nous considérerons comme une occurrence les cas suivants : une mesure prise par le gouvernement placée dans un contexte porteur, un comportement de respect des mesures sanitaires placé dans un contexte porteur ou à l’inverse, un comportement de non-respect des mesures sanitaires placé dans un contexte non porteur.

Nous aurons donc trois grilles d’analyse, voici à quoi elles ressembleront :

⁹ Positif est à entendre au sens large. Cela pourrait être l’espoir, la compassion, la positivité, l’enthousiasme...

¹⁰ Le contexte peut être complètement étranger au comportement souhaité.

Conditionnement évaluatif	
Mesures de confinement	Fréquence Mesure positive (m. +) dans un contexte positif (ct +) = 1 Mesure négative (m. -) dans un contexte négatif (ct. -) = 1
Quel contexte ?	Positif / négatif

Conditionnement évaluatif	
Comportements liés au respect des mesures strictes de confinement par la population	Fréquence Comportement positif (cp +) dans un contexte positif (ct +) = 1
Quel contexte ?	Positif / négatif

Conditionnement évaluatif	
Comportements liés au non-respect des mesures strictes de confinement par la population	Fréquence Comportement négatif (cp. -) dans un contexte négatif (ct. -) = 1
Quel contexte ?	Positif / négatif

Nous posons comme hypothèse que les comportements de respect de ces mesures seront placés dans un contexte porteur pour les gens de valeur et que les comportements démontrant l'absence de respect de ces mesures seront placés dans un contexte porteur pour les gens de non-valeur.

2.8.2.2 La présence du locuteur

Les traces du locuteur dans le texte participent également au processus de conditionnement évaluatif. Nous adapterons ici au langage écrit ce que Beauvois disait par rapport aux journalistes de télévision : “Les intonations et mines du journaliste fournissent un “contexte” au concept ou personnage dans lequel il s’exprime” (Beauvois, 2011, p. 71). Nous relèverons donc tous les mots qui témoignent de la présence du locuteur ainsi que la présence ou l’absence d’un “nous” inclusif et de ses déclinaisons (notre, nos...). Nous classerons ensuite ces traces selon qu’elles relèvent d’énoncés d’états ou d’énoncés de valeur.

Voici la grille que nous utiliserons pour ce faire :

Présence du locuteur		
Unités d’enregistrement trahissant la présence du locuteur	Énoncés d’état	Énoncés de valeur
Nous inclusif	Fréquence	

2.8.2.3 Le modelage

Nous retrouvons également dans les techniques d’influence qui utilisent le langage, le modelage. Il correspond à “la présentation de modèles et d’antimodèles qui peuvent pénétrer les représentations, valeurs et système de croyances des gens sans qu’ils aient conscience d’une identification ou d’une contre-identification à ces modèles et antimodèles” (Beauvois, 2011, p. 74). Deux effets découlent de cette technique : d’une part, le modelage des conduites. Il s’agit d’adopter la conduite du “héros” qui nous est présenté et que l’on ressent de façon positive. Cette conduite peut être positive ou négative (Beauvois, 2011, p. 75). D’autre part, le modelage

des idées et des jugements (Beauvois, 2011, p. 75). La télévision et la publicité s'en servent à foison pour diffuser stéréotypes, croyances et clichés (Beauvois, 2011, pp. 76-77). Il s'agit ici d'adopter "sans même l'avoir voulu, les caractéristiques des modèles sympathiques et/ou marqués par la réussite" (Beauvois, 2011, pp. 78). Dans notre recherche, nous pourrions retrouver la technique du modelage si des personnes sont mises en exergue par les journaux à plusieurs reprises comme des sortes de "héros" ou d'"antihéros". Nous listerons, pour ces personnes, les qualificatifs qui leurs sont attribués.

Voici la grille qui nous permettra d'analyser les articles :

Le modelage	
Personne présentée comme un héros	Personne présentée comme un anti-héros
Caractéristiques	Caractéristiques

2.8.2.4 L'amorçage

Une autre technique est celle de l'amorçage. Il s'agit de préparer un terrain mnésique favorable dans le chef des récepteurs à la fabrication d'une opinion (positive ou négative) sur un fait, une cause ou une personne (Beauvois, 2011, pp. 47-50). Le but est, *in fine*, d'orienter la décision de la personne à qui on s'adresse en la faisant réfléchir auparavant dans le sens voulu. Par exemple, si l'on souhaite qu'une personne ait un avis positif sur une personnalité politique, on lui posera préalablement la question : selon vous, quelles étaient les meilleures décisions prises par cette personne ? Mais si on présuppose que vous n'avez aucune opinion, "on peut vous faire entendre un seul son de cloche" (Beauvois, 2011, pp. 48).

Par rapport au processus d'amorçage, deux remarques sont importantes. Léon Beauvois nous dit que "les émois positifs ont tendance à faciliter l'acceptation" ainsi que "les aspérités idéologiques ou politiques perturbent la quiétude sereine nécessaire à l'ingestion des messages" (Beauvois, 2011, p. 80).

Voici la grille qui nous permettra de repérer s'il y a eu recours à la technique de l'amorçage :

Amorçage
Y a-t-il préparation d'un terrain mnésique pour aider le récepteur à accepter les mesures de confinement ? Autrement dit, le journaliste amène-t-il le lecteur à se dire que le confinement est la chose qu'il faut faire ?

L'amorçage est sans aucun doute la technique d'influence la plus difficilement objectivable car il se joue dans la réception subjective d'un message. Nous prendrons en considération, dans cette partie de notre analyse, des arguments d'autorité plusieurs fois répétés, car nous pensons que les arguments charrient d'impalpables impressions qui orientent leur réception. Nous tiendrons également compte de certaines unités d'information qui expriment les résultats positifs du confinement ou qui insistent sur le danger de ne pas se confiner, pour les mêmes raisons. Nous avons conscience que cette façon de procéder élargit la catégorie. Notre analyse présentera les traces d'amorçage telles que nous venons de les définir. Cependant, la catégorie étant souple et discutable, nous ne prétendons pas avoir le dernier mot à ce propos. Nous invitons les lecteurs à en juger par eux-mêmes.

2.8.2.5 La simple exposition

Une quatrième technique que nous pourrions retrouver dans les articles de presse consacrés au confinement est *la simple exposition*. "Cet effet voit la positivité affective d'un objet augmenter avec le nombre de ses présentations" (Beauvois, 2011, p. 51). Pour mesurer cette fréquence dans notre étude, nous compterons le nombre d'articles consacrés au confinement pendant la période étudiée par rapport au nombre d'articles total dans chaque journal.

2.8.2.6 L'étiquetage

La dernière technique d'influence dont nous étudierons la présence ou l'absence dans les articles de presse que nous analyserons est celle de l'étiquetage. L'étiquetage est une technique d'influence qui consiste à "laisser entendre que la prescription qu'on est en train de formuler est psychologiquement justifiée" (Beauvois, 2011, p. 207). Il s'agira donc de repérer les traces d'identification du lecteur ou du citoyen belge par les journalistes et de lister systématiquement les qualificatifs employés pour les décrire. La technique de l'étiquetage permet aux personnes qui en sont victimes d'entamer un processus d'autoperception qui leur permettra de s'attribuer des caractéristiques psychologiques pour justifier leur comportement d'obéissance. Ces caractéristiques étant intégrées, ces personnes seront amenées à reproduire naturellement les comportements recherchés plus tard (Beauvois, 2011, p. 210).

Il est important ici de noter que l'existence ou non d'une contre-argumentation, d'une invitation à la réflexion ou au débat est tout à fait décisive pour trancher la question de l'influence par rapport à la persuasion et au débat démocratique (Beauvois, 2011, p. 54). Pour Jean-Léon Beauvois, le *monopole de l'argumentation* (Beauvois, 2011, p. 63) tient plus de la propagande que de l'argumentation. Pour lui, ce genre de pratique est "réellement antidémocratique" (Beauvois, 2011, p. 63). Si, par rapport à la période étudiée, il n'apparaît qu'un seul point de vue et qu'une vision sans mise en perspective comme nous en faisons l'hypothèse, nous pourrions parler d'influence.

Voici la grille qui nous permettra d'analyser ce dernier point :

Mise en perspective	
Par rapport au confinement, le contenu de la réflexion est nuancé.	Par rapport au confinement, le contenu de la réflexion n'est pas nuancé.

2.8.3 *L'appel à la peur*

À côté des techniques d'influence dont nous avons parlé ci-dessus, la psychologie sociale s'est intéressée et a utilisé l'appel à la peur. Cette technique n'est pas reprise dans l'ouvrage de Jean-Léon Beauvois, *Les influences sournoises*. Nous l'avons découvert au fil de nos lectures. C'est pourquoi, il fait l'objet d'un traitement séparé dans ce travail.

L'appel à la peur est également une manière de modifier les comportements. Il a été abondamment utilisé dans des campagnes de prévention ou de sensibilisation (tabac, alcool au volant, sécurité routière...). L'idée est de faire appel à la peur pour attirer l'attention, entraîner une prise de conscience et enfin inciter aux actions préconisées (Blondé et Girandola, 2016, p. 68). Witte définit l'appel à la peur comme "un message persuasif conçu de manière à éveiller un sentiment de peur via la description d'une menace pertinente [...]. L'objectif étant de motiver à la réalisation d'une recommandation permettant la protection face à la menace" (Witte citée par Blondé et Girandola, 2016, p. 69).

Trois éléments caractérisent l'appel à la peur : la peur, la menace et la recommandation (Blondé et Girandola, 2016, p. 69). Reprenons les éléments un à un : la peur tout d'abord est définie par Witte cité par Mike Allen et Kim Witte comme "une émotion évaluée négativement, accompagnée d'un fort taux d'éveil" (Allen et Witte, 2004, *Les différentes approches théoriques des appels à la peur depuis 1953*, non paginé). En d'autres termes, elle est une réaction émotionnelle résultant de la perception de la menace exposée dans le message (Blondé et Girandola, 2016, p. 69). La peur et la menace sont donc liées, l'une dépendant de la perception de l'autre, mais pas identiques. La peur est une émotion (réaction subjective), la menace une cognition (information objective) (Blondé et Girandola, 2016, p. 70). Pour reprendre la définition de Blondé et Girandola (2016, p. 69), la menace "renvoie à l'ensemble des conséquences négatives causées par le maintien d'un comportement risqué." Plus la menace perçue sera forte, plus la peur ressentie sera importante (Allen et Witte, 2004, *Le modèle étendu des processus parallèles*, non paginé) et "plus le niveau de peur est élevé, plus l'impact persuasif de l'appel à la peur est important" (Allen et Witte, 2004, *Principaux résultats et première discussion*, non paginé).

Il y a trois façons de présenter la menace de manière à éveiller la peur : renforcer la gravité de la menace, augmenter le sentiment de vulnérabilité personnelle à la menace, construire un

message de façon à faire apparaître explicitement la menace (Blondé et Girandola, 2016, p. 70). Pour notre étude, nous nous servirons de ces trois critères pour déterminer si les articles que nous analysons éveillent ou non un sentiment de peur.

Le troisième élément qui caractérise l'appel à la peur est la recommandation. Elle correspond à "l'ensemble des moyens permettant de se protéger de la menace" (Blondé et Girandola, 2016, p. 69). Dans notre étude, nous identifierons le caractère explicite ou implicite des recommandations.

Parmi les modèles théoriques avancés pour expliquer l'appel à la peur nous nous servirons de celui proposé par Jérôme Blondé et Fabien Girandola qui est le plus récent et à notre sens, le plus complet car il répond aux critiques et aux manquements des précédents. Jérôme Blondé et Fabien Girandola se basent sur le modèle par étape du traitement des communications éveillant la peur (Das et al., 200 ; DeHoog et al., 2005, 2008 ; Stroebe, 2000). Comme son nom l'indique, il s'agit de traiter l'appel à la peur selon deux étapes successives. La première au niveau de la menace, la deuxième au niveau des recommandations. Ces auteurs considèrent que "le traitement de la menace influence le traitement des recommandations qui, à son tour, influence l'acceptation des recommandations" (Blondé et Girandola, 2016, p. 79). Le traitement de la menace est déterminé par l'évaluation de la sévérité (le degré de perception de gravité de la menace) et par la vulnérabilité (le degré de perception de vulnérabilité à la menace). Pour opérationnaliser cette variable dans notre étude, nous nous focaliserons sur les mots, schémas et graphiques que les journalistes utilisent pour rendre compte du caractère grave de la menace liée au coronavirus ainsi que de la vulnérabilité des citoyens face à ce virus. Une première lecture des articles nous incite à penser que les journalistes ont effectivement rendu compte d'une forte sévérité de la menace ainsi qu'ils ont dépeint une forte vulnérabilité mais nous vérifierons cela empiriquement dans notre analyse. Cette combinaison (sévérité forte et vulnérabilité forte) est celle, selon le modèle par étape, qui suscite le plus haut taux d'acceptation des recommandations car "l'individu prend conscience des risques et du besoin de se protéger. L'efficacité des recommandations est alors surestimée, ce qui contribue à leur acceptation" (Blondé et Girandola, 2016, p. 80). C'est ici que se marque l'apport de Blondé et Girandola. Pour eux, ce cas de figure (forte sévérité/forte vulnérabilité) amène vers un traitement cognitif *défensif systématique* : "les informations sont scrutées minutieusement pour se défendre face à la menace et réguler la tension émotionnelle" (Blondé et Girandola, 2016, p.

88-89). Cela pourrait d'ailleurs expliquer la forte audience que les médias ont connu au début de la crise mais ceci n'est qu'une hypothèse et pourrait faire l'objet d'un autre travail. Cette hyper informatisation motiverait l'individu à se protéger et donc à avoir une attention accrue envers les recommandations proposées (Blondé et Girandola, 2016, p. 89). Une fois que la perception de la menace est telle que l'individu recherche le moyen de s'en prémunir et que son attention est, de ce fait, focalisée sur les recommandations proposées, il faut encore qu'il les accepte. Et cette acceptation est tributaire de deux perceptions. D'une part, l'efficacité des recommandations : est-ce que les recommandations proposées dans le message me paraissent efficaces ? Et d'autre part, l'auto-efficacité : est-ce que je me sens capable de pouvoir appliquer les recommandations que l'on me suggère ? (Blondé et Girandola, 2016, p. 89) Si l'efficacité des recommandations et l'auto-efficacité sont fortes, cela va engendrer un traitement des recommandations positif. Elles seront dès lors appliquées (Blondé et Girandola, 2016, p. 90). Évidemment, nous ne sommes pas dans la tête du lecteur et nous ne pourrions pas nous faire une idée de la perception qu'il se fait de l'efficacité des recommandations. Néanmoins, nous nous attacherons à considérer la façon dont les recommandations du gouvernement sont présentées par les journalistes. Sont-elles considérées comme efficaces et à la portée de tous ? Si la réponse est positive, nous pourrions alors avancer qu'il y a eu (et encore une fois nous ne préjugeons pas de l'intention des journalistes) appel à la peur et que cet appel a été utilisé de la manière la plus optimale pour que les lecteurs se plient aux recommandations.

Voici la grille d'analyse que nous utiliserons pour déterminer s'il y a appel à la peur dans les articles étudiés :

Grille d'analyse : appel à la peur		
Traitement de la perception de la menace	Unités d'enregistrement rendant compte de la gravité de la menace	Unités d'enregistrement rendant compte de la vulnérabilité à la menace

Recommandations	Explicites	Implicites
	Les recommandations sont-elles présentées comme étant efficaces ?	Les recommandations sont-elles présentées comme étant facilement applicables ?

Partie empirique

3 Méthodologie

Une remarque liminaire est nécessaire. Nous avons dit à plusieurs reprises que nous ne préjugons pas des intentions des journalistes qui ont écrit les articles que nous allons analyser. Néanmoins, analyser des contenus amène à inférer sur l'émetteur et la situation de communication de l'énoncé et donc sur les conditions de production mais aussi et sans doute dans une moindre mesure sur "la réception du message". Laurence Bardin parle de "variables inférées" (Bardin, 2013, p. 45). L'analyse de contenu est donc un processus déductif ou inférentiel qui permet "la correspondance entre les structures sémantiques ou linguistiques et les structures psychologiques ou sociologiques (ex. conduites, idéologies, attitudes) des énoncés" (Bardin, 2013, p. 45). Cette remarque établie, venons-en à la définition de l'analyse de contenu et à la méthodologie que nous avons choisie.

3.1 L'analyse de contenu

L'analyse de contenu est définie par Laurence Bardin dans son livre *L'analyse de contenu* (2013, p. 47) comme un "ensemble de techniques d'analyse des communications utilisant des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces messages." Elle recouvre donc plusieurs méthodes. Pour notre étude, nous avons choisi d'utiliser l'analyse thématique (tournée vers les signifiés). Cette méthode nous a permis de passer les articles étudiés au crible de différentes grilles d'analyse. Nous avons utilisé trois types de grilles : celles dédiées à l'influence, celles dédiées à l'appel à la peur. L'élaboration de ces grilles a déjà été exposée ci-dessus. Nous détaillerons l'élaboration de la troisième grille après avoir décrit la méthode utilisée.

3.1.1 *L'analyse thématique*

L'analyse s'organise en trois phases successives :

- la préanalyse ;

- l'exploitation du matériel ;
- le traitement des résultats, l'inférence et l'interprétation (Bardin, 2013, p. 125).

Nous détaillerons plus en profondeur la première étape, la préanalyse, parce qu'elle conditionne les deux autres. En effet, l'exploitation du matériel est la mise en application des décisions prises lors de la préanalyse et les inférences et interprétations sont faites sur base des résultats obtenus.

3.1.1.1 La préanalyse

La préanalyse a comme objectif “l’opérationnalisation et la systématisation des idées de départ de manière à aboutir à un schéma précis du déroulement des opérations successives, à un plan d’analyse.” (Bardin, 2013, p. 125). C’est donc dans cette phase que nous allons déterminer le matériel que nous allons utiliser (le choix des documents), poser nos hypothèses (formulation des hypothèses et des objectifs) et, *in fine*, élaborer nos grilles d’analyse (élaboration d’indicateurs sur lesquels s’appuiera l’interprétation terminale) (Bardin, 2013, p. 126).

3.1.1.1.1 *Le choix des documents, la constitution du corpus*¹¹

Notre étude a pour point de départ une question : Lors du premier confinement, la presse écrite belge francophone a-t-elle diffusé un discours influençant les citoyens belges à se plier aux mesures de confinement ?

L’objectif de ce travail est donc d’identifier le rôle qu’a joué la presse lors du premier confinement. Nous avons donc déterminé notre corpus en choisissant un journal de presse écrite francophone, Le Soir.

Nous avons dû limiter notre corpus car la masse d’articles parus sur le confinement même par un seul journal est colossale. Par exemple, du mercredi 18 au 25 mars 2020, le mot “confinement” se retrouve dans 162 articles publiés par le seul journal Le Soir, soit une

¹¹ “Le corpus est l’ensemble des documents pris en compte pour être soumis aux procédures analytiques.” (Bardin, 2013, p. 127).

moyenne de plus de 23 articles par jour. Comme nous ne pouvons pas traiter une telle masse mais que nous souhaitons que notre échantillon soit exhaustif, homogène et représentatif de la période étudiée, nous nous en sommes tenue, pour chaque journal, à l'éditorial et à l'article à la une aux pages 2 et 3. Le choix de l'éditorial vient du fait que c'est l'article de commentaire qui se retrouve en première page. Il est vu par tout le monde, même s'il n'est pas toujours lu et il "engage symboliquement le journal" (Husson et Robert, 1991, consulté le 14 mai 2021). Son analyse est donc importante pour identifier le rôle qu'a joué le journal dans le confinement d'une part et d'autre part, et nous le précisons dans la partie psychosociale de ce travail, il pourrait participer au processus d'amorçage qui est une des techniques d'influence que nous décrivons.

Nous choisissons l'article à la une aux pages 2 et 3 car il nous paraît le plus visible par ses position et taille et nous présumons qu'il est le plus lu mais nous n'avons trouvé aucune étude scientifique qui confirme cette supposition. Quoi qu'il en soit, le choix systématique de cet article rend l'échantillon homogène. Il est également exhaustif puisque, pendant la période indiquée, chaque jour est étudié. Et il est, par nature, représentatif puisque l'objet de notre étude est la manière dont la presse a traité la période de confinement.

Nous avons décidé initialement de traiter la première semaine des deux premiers confinements mis en place par le gouvernement fédéral. Nous trouvons ces deux périodes intéressantes pour les raisons suivantes : d'une part, nous faisons référence à des périodes similaires et inédites en Belgique (l'entrée de la population belge en confinement) et d'autre part, nous pouvons comparer les traitements médiatiques non seulement à deux périodes différentes mais avec deux gouvernements différents : Wilmès et De Croo. Le premier confinement a débuté le 18 mars 2020 et le deuxième le 30 octobre de la même année. En ce qui concerne la première semaine du confinement, nous avons pu faire notre analyse comme nous l'avions prévu. Par contre, en ce qui concerne la deuxième période étudiée, nous avons dû la décaler d'une semaine en raison d'un événement qui a monopolisé la presse à ce moment-là, l'élection américaine. Pour la deuxième période étudiée, nous avons donc choisi l'entrée en confinement de la Wallonie et de Bruxelles (une semaine donc avant l'harmonisation fédérale) : le 23 octobre. Nous pensons néanmoins que nous répondons à la règle de pertinence définie par Laurence Bardin pour la constitution d'un corpus : "Les documents retenus doivent être adéquats comme source d'information pour correspondre à l'objectif qui suscite l'analyse" (Bardin, 2013, p. 128).

Plus précisément, les articles constituant notre corpus pour la première semaine du premier confinement sont donc les éditoriaux et les articles à la une des mercredi 18, jeudi 19, vendredi 20, samedi 21 (pour le weekend), lundi 23, mardi 24 et mercredi 25 mars 2020. Et pour la première semaine du deuxième confinement wallon et bruxellois, il s'agit des vendredi 23, samedi 24 (pour le weekend), lundi 26, mardi 27, mercredi 28 et jeudi 29 octobre 2020. Au mois d'octobre, nous avons analysé un jour de moins qu'au mois de mars. Il y a deux raisons à cela. La première est que le vendredi 30 octobre, tant l'éditorial que l'article à la une traitaient d'un attentat perpétré en France et que le mercredi 28, trois articles étaient à la une sur le même pied d'égalité car le journal faisait le portrait de trois membres du personnel médical. Nous avons donc analysé les trois articles. Nous avons choisi de respecter un nombre d'articles similaires pour nos deux périodes répartis comme ceci : sept éditoriaux et sept articles à la une pour le mois de mars et six éditoriaux et huit articles à la une pour le mois d'octobre. Nous avons donc analysé quatorze articles pour chaque période, soit un total de vingt-huit.

3.1.1.1.2 Identification des articles

Nous avons adopté une identification rigoureuse des articles étudiés. Cette identification est "normalisée, univoque, économique et, de préférence, significative." (de Bonville, 2006, p. 131). Elle se présente comme suit : une première lettre identifie la nature de l'article ("E" pour édito et "U" pour article à la une). Ensuite, six chiffres indiquent la date à laquelle l'article a été publié. Puis, si l'article comprend une ou plusieurs photos, le chiffre correspondant au nombre de photos illustrant l'article est indiqué suivi des lettres "ph" pour photo. Et le dernier nombre correspond au nombre de mots présents dans l'article.

Par exemple, E1803200ph542 est l'éditorial paru dans le journal Le Soir le 18 mars 2020. Cet éditorial contient 542 mots. Et U1803201ph1103 est l'article à la une du journal Le Soir paru le 18 mars 2020 aux pages 2 et 3. Il présente une photo et contient 1103 mots.

3.1.1.1.3 La formulation des hypothèses et la construction de nos grilles d'analyse

Une fois notre corpus défini et minutieusement identifié, nous nous sommes adonnée à une première lecture, une lecture "flottante" (Bardin, 2013, p. 126) qui a permis de préciser notre

objectif (l'identification du rôle de la presse lors des confinements), de définir nos hypothèses¹² et de dégager des indicateurs nous permettant d'opérationnaliser notre recherche au travers de la construction de différentes grilles d'analyse. Voici en détail la manière dont nous avons procédé.

Hypothèse 1

Christophe Berti (rédacteur en chef du journal *Le Soir*) veut que l'information donnée par son journal soit “une information qui se différencie du bruit et de l'écume, une information qui éduque et qui relativise, une information qui ouvre l'esprit et le débat” (voir *La ligne éditoriale, les valeurs* dans la partie de ce travail qui traite du journal *Le Soir*). Nous posons comme hypothèse que *l'information donnée par le journal lors du confinement était au contraire une information qui allait dans un seul sens, qui ne proposait qu'un seul point de vue, celui des autorités, et qui n'a jamais (ou presque) ouvert le débat.*

Il s'agit ici d'avoir une vision globale de la manière dont le journal a traité ces premiers jours. Nous avons donc utilisé une procédure d'exploration. Nous partons de “la mise en évidence des propriétés des textes” (P. Henry et S. Moscovici cité par Laurence Bardin, 2013, p. 129) c'est-à-dire qu'une première lecture flottante nous a permis de dégager des indices grâce auxquels nous avons élaboré des catégories thématiques et des sous-catégories :

- les personnes : les politiques (parlement et gouvernement dans leur globalité, individus faisant partie du gouvernement, individus élus ne faisant pas partie du gouvernement) ;
- les autres individus (ceux qui ne font pas partie du gouvernement) ;
- la stratégie du gouvernement par rapport au confinement : mise en place du confinement, description du confinement (rappel de la règle), rappel de la sanction, justification, mesures sociales et économiques ;
- les manquements ;
- les valeurs mises en avant : solidarité, civisme, courage, responsabilité ;

¹² Nous entendons par hypothèse “une affirmation provisoire que l'on se propose de vérifier (confirmer ou infirmer) par le recours aux procédures d'analyse. C'est une supposition dont l'origine est l'intuition et qui reste en suspens tant qu'elle n'a pas été soumise à l'épreuve de données sûres” (Bardin, 2013, p. 128).

- les valeurs mises au ban : l’individualisme, les comportements hors prescrits, les conséquences des comportements hors prescrits ;
- le corps médical : système hospitalier, personnel hospitalier ;
- le rôle de la police : image de la police, protéger, surveiller/rappeler la règle, sanctionner ;
- la précarité et les inégalités face au confinement : crise sociale, maisons de repos, femmes.
- le journal : message aux lecteurs, rôle auto attribué.

Nous avons traité ces différentes catégories comme des référents, définis par Laurence Bardin comme “des thèmes pivots autour desquels s’organisent le discours” (Bardin, 2013, p.137). Nous avons procédé comme suit : dans chaque article, nous avons systématiquement relevé au sein de chaque unité d’enregistrement¹³, les unités d’information qui correspondaient aux catégories listées ci-dessus. Nous avons ensuite calculé, pour chaque sous-catégorie, le nombre d’occurrences des unités d’information.

Les sous-catégories n’étant pas exhaustives, nous avons, le plus souvent, ajouté une sous-catégorie “autre” pour rendre compte des différents éléments qui constituent les catégories de la façon la plus complète possible.

Voici les différentes grilles que nous avons utilisées pour cette partie de l’analyse :

Catégorie : Personnes		
Thème	Unités d’information	Nombre d’occurrences
Politique		

¹³ Notons que nous avons utilisé comme unité d’enregistrement, le thème.

Parlement		
Gouvernement (nous préciserons de quel gouvernement il s'agit)		
Individus faisant partie du gouvernement		
Individus élus ne faisant pas partie du gouvernement		
Catégorie : Autres individus		
Personnes	Unités d'information	Fréquence

La catégorie “personnes” est une liste exhaustive et systématique des personnes dont le journal fait mention dans ses articles et des raisons pour lesquelles elles y figurent. Certaines personnes peuvent donc se retrouver dans cette catégorie ainsi que dans une autre.

Yves Coppieters, par exemple, se retrouvera dans la catégorie “personnes” ainsi que dans la catégorie “corps médical”.

Catégorie : Stratégie du gouvernement : confinement			
Thème	Unités d'information		Fréquence
Mise en place du confinement			
Confinement description (rappel de la règle)			
Rappel de la sanction			
Justification du confinement			
Mesures sociales et économiques (attendues, proposées ou effectives)			
Autre			
Manquements			
Énonciateur	Thème	Unités d'information	Fréquence

Catégorie : Valeurs mises en avant		
Thème	Unités d'information	Fréquence
Solidarité		
Civisme		
Courage		
Responsabilité		
Autre		

Catégorie : Valeurs mises au ban		
Thème	Unités d'information	Fréquence
Comportements hors prescrits		
Conséquences des comportements hors prescrits		
Individualisme		

Autre		
-------	--	--

Catégorie : Corps médical		
Thème	Unités d'information	Fréquence
Système hospitalier		
Personnel hospitalier		
Autre		

Catégorie : Rôle de la police		
Thème	Unités d'information	Fréquence
Image de la police		
Protéger		
Surveiller - rappeler la règle		

Sanctionner		
Autre		

Catégorie : Inégalités face au confinement		
Thème	Unités d'information	Fréquence
Crise sociale		
Maisons de repos		
Femmes		
Autre		

Catégorie : journal

Thème	Unités d'information	Fréquence
Messages aux lecteurs		
Rôle auto attribué		
Autre		

Nous avons voulu compléter cette analyse thématique par une analyse lexicale portant sur un champ lexical, celui lié à la peur.

Rappelons ici que, dans la partie psychosociale de ce travail, nous étudions l'appel à la peur. Comme nous l'avons vu plus haut, "l'appel à la peur" en psychologie sociale se caractérise par la présence de différents indicateurs qui ne font pas nécessairement appel au champ lexical de la peur (la gravité de la menace, la vulnérabilité à la menace ainsi que le caractère explicite ou non, efficace ou non des recommandations). C'est pour cette raison que nous relèverons les mots faisant partie du champ lexical de la peur car nous pensons (mais nous ne pourrions pas le vérifier scientifiquement, ceci reste une intuition) que le caractère émotionnel véhiculé par certains mots pourrait avoir un impact sur le lecteur.

Voici la grille que nous avons utilisée pour rendre compte de la présence de mots de vocabulaire liés à la peur dans les articles que nous avons étudiés :

Champ lexical relatif à la peur		
Mot utilisé	Définition	Fréquence

Les critères ci-dessus rendent compte de façon globale du contenu des articles que nous avons étudiés. Cependant, la saillance ou l'absence de certains nous permettront de vérifier, de préciser ou d'infirmier notre hypothèse.

Hypothèse 2

Lors de la période de confinement, les articles de presse du journal Le Soir ont aidé à induire un changement de comportement chez les lecteurs pour obtenir leur adhésion aux mesures de confinement.

Pour répondre à cette hypothèse, il a fallu se demander comment un article de presse peut induire des changements de comportements chez un individu. Nous nous sommes donc tournée vers deux pans de la psychologie sociale : les techniques d'influence et l'appel à la peur. Après nous être assurée préalablement que nous pouvions utiliser cette discipline en analyse de contenu¹⁴, nous avons construit une procédure close. Notre hypothèse de départ s'est donc divisée en deux :

¹⁴ Nous avons deux sources confirmant cette possibilité : d'une part, P. Henry et S. Moscovici cités par Laurence Bardin (2013, p. 129) nous disent : "Mettre en œuvre une procédure close consiste à partir d'un cadre empirique ou théorique d'analyse de certains états psychologiques, psychosociologiques ou autres, qu'on cherche à particulariser ou bien à propos desquels on a formulé des hypothèses ou des questions. On rassemble des textes... Puis on observe ces textes à travers le cadre théorique fixé... cadre préétabli qui ne peut être modifié." et d'autre

- Lors de la période de confinement, les journalistes du journal Le Soir ont recouru à des techniques d'influence (conditionnement évaluatif, modelage, étiquetage, amorçage) pour obtenir l'adhésion de leurs lecteurs aux mesures de confinement.
- Lors de la période de confinement, les journalistes du journal Le Soir ont utilisé l'appel à la peur pour obtenir l'adhésion de leurs lecteurs aux mesures de confinement.

Nous avons donc décliné ces théories en indicateurs opérationnalisables dans différentes grilles d'analyse dont nous avons détaillé l'élaboration dans la partie théorique de ce travail.

L'analyse de nos articles étant conséquente en termes de volume, nous ne l'insérons pas dans ce travail mais nous la joignons avec les fichiers en annexe. Nous rendons compte des résultats dans le point suivant.

part, un texte de Chabrol, Courbet et Fourquet-Courbet démontre l'apport de la psychologie sociale à la recherche en communication.

4 Analyse de contenu : traitement des résultats

Nous ne relevons que les résultats les plus significatifs et qui se répètent. Nous ne jugeons pas utile de rendre compte ici systématiquement des occurrences uniques ou qui n'apparaissent que dans un article. Cependant, si lors de la première période, un élément n'a été relevé qu'une seule fois mais qu'il apparaît plusieurs fois lors de la deuxième période, nous en ferons état.

Pour l'analyse détaillée ou les résultats compilés de cette analyse, voir les documents en annexe. Le texte ci-dessous reprend les résultats dans l'ordre dans lequel ils ont été récoltés. Pour l'analyse thématique générale, les catégories sont les suivantes : personnes, stratégie du gouvernement en ce qui concerne le confinement, les manquements à cette stratégie, les valeurs mises en avant, les valeurs mises au ban, le corps médical, le rôle de la police, les inégalités face au confinement, le journal, le champ lexical relatif à la peur.

Pour l'analyse thématique psychosociale : influence et appel à la peur, les catégories sont les suivantes : le conditionnement évaluatif, le modelage, la présence du locuteur, l'étiquetage, l'amorçage, la mise en perspective et l'appel à la peur.

4.1 Résultats de l'analyse pour la première période

Les résultats dont nous faisons état ci-dessous concernent la période du 18 au 25 mars 2020.

4.1.1 Éditoriaux : résultats de l'analyse thématique

4.1.1.1 Résultats de l'analyse thématique générale

La catégorie "personnes" (entendue au sens large).

Le gouvernement fédéral est évoqué six fois lors de la période étudiée. Il fait le job, toutes les décisions qu'il prend sont bonnes, il préserve la vie des citoyens et l'économie.

Sophie Wilmès est évoquée trois fois. Elle appelle à l'unité et à être ensemble pour combattre. Elle fait le job avec détermination et courage dans des circonstances difficiles.

Maggie De Block, ministre de la santé publique, est évoquée le 23 mars. Ses réponses agacent le monde médical. Les partis politiques règlent leurs comptes et préparent ensemble la manière d'éviter le chaos (le 25 mars).

Un économiste, Paul De Grauwe est évoqué car il a écrit sur Twitter qu'il s'était enfui de Grande-Bretagne "en raison d'une gestion extrêmement chaotique de la crise sanitaire". Il dit se sentir "plus en sécurité en Belgique" (le 18 mars). L'éditorialiste parle de Leila Slimani le 20 mars car elle suscite l'indignation en écrivant d'une grande maison de campagne et non depuis les "trous de souris, (...) là où les gens souffrent". Le 20 mars, l'éditorialiste évoque à deux reprises les responsables d'organisations et d'associations qui aident les populations précarisées qui ont pris la plume au nom des oubliés. Le 21 mars, Marie-Hélène Ska, patronne de la CSC est citée à deux reprises pour les compliments qu'elle fait au gouvernement et au gouverneur de la Banque Nationale. Les économistes (l'éditorialiste ne précise pas de quels économistes il s'agit) le 21 mars disent qu'il est impossible d'estimer le coût de la crise mais que les bonnes mesures doivent être prises. L'éditorialiste dit qu' "elles le sont apparemment aussi pour les priorités visées". Deux chirurgiens évoqués à quatre reprises le 23 mars pour la carte blanche qu'ils ont écrite à Sophie Wilmès : "Nous sommes conscients qu'une grande partie de l'appareil de production industrielle a été délocalisée mais ne nous dites pas que nous sommes devenus incapables en Belgique de produire des masques, des équipements de production individuelle et des réactifs. Ne nous dites pas que nous n'avons pas les budgets pour doubler le salaire des laborantins et leur donner l'aide logistique qui convient pour conduire des tests chez tous les patients. "Dans l'édito du 24 mars, les humoristes sont cités à deux reprises car l'humour est utilisé pour répandre la bonne humeur. L'enjeu est de permettre au lecteur de mieux accepter le confinement. Et le 25 mars, quatre experts belges liés au Centre for Economic Policy Research (l'éditorialiste ne les nomme pas) sont cités par l'éditorialiste car ils proposent une stratégie en deux étapes pour répondre au défi économique belge.

La stratégie du gouvernement : confinement

Mise en place du confinement

Pour l'éditorialiste, le politique a fait le job en prenant les bonnes mesures et "tout est ok" mis à part l'arrivage des masques qui est "presque OK".

La justification du confinement

Le confinement est justifié par opposition à la stratégie de l'immunisation collective utilisée par d'autres gouvernements qui "laissent leurs citoyens s'immuniser tout seuls, ou mourir." (18 mars).

Il est justifié également par le fait qu'en Chine (qui a confiné avant nous) "la contamination semble maîtrisée".

Les mesures sociales et économiques

L'éditorialiste attend qu'elles soient également réparties, qu'une attention particulière soit accordée aux personnes les plus fragiles et qu'il y ait une solidarité mondiale (19 mars). Quant à la Belgique, les gouvernements, tant fédéral que régionaux, ont déjà pris certaines mesures qui tiennent compte des situations de grande détresse ou de fragilité (20 mars) et le gouvernement met les moyens pour préserver la vie de la population (21 mars). Le Soir prévient que ça va être un plan d'envergure et se fait le relais de Charles Michel qui dit qu'il va falloir être inventif (19 mars). Les experts recommandent au gouvernement d'injecter de l'argent pour soutenir les travailleurs et les entreprises et de tester la population (25 mars).

Autres

Le 18 mars, l'éditorialiste insiste sur le caractère étonnant du confinement. Et le 21 mars, l'éditorialiste signale que "nombre d'inconnues demeurent : la durée de la crise, quid d'un deuxième pic et de la manière de dénouer le lockdown le moment venu".

Les manquements

Le comportement de certains hommes politiques est pointé, l'éditorialiste met en garde contre une crise sociale qui s'ajouterait à la crise sanitaire si les mesures adéquates ne sont pas prises : "Mais la crise sanitaire risque de faire exploser une crise sociale si les mesures prises par les pouvoirs publics sont insuffisamment ciblées et rapides" (20 mars). Concernant la gestion des masques et des respirateurs, nous relevons ici la phrase de l'éditorialiste le 21 mars : "Tout est OK mis à part la gestion des masques (presque OK) et la gestion des respirateurs (en cours)." et puis, celle qu'elle écrit le 23 mars : "« l'affaire des masques » et « l'affaire des tests » donneront lieu à des commissions parlementaires pour déterminer les responsabilités dans ce fiasco surtout européen et notamment belge." Le 23 mars, trois autres occurrences évoquent les

manquements par rapport aux masques et aux tests. Et le 25 mars, l'éditorialiste dénonce un manque de préparation dans la lutte contre la pandémie.

Les valeurs mises en avant

La solidarité est évoquée six fois, le courage deux fois, la ténacité à l'attention des citoyens, trois, l'organisation une fois, le fait de faire passer la vie avant tout revient à quatre reprises et l'humour comme arme pour mieux vivre le confinement est présent trois fois.

Les valeurs mises au ban

Nous avons repéré une occurrence signalant le manque de travail, d'engagement et de solidarité (le 18 mars) : "Certains hommes politiques, sur le banc de touche de la crise ou planqués derrière leurs smartphones, feraient bien d'en prendre de la graine."

Le corps médical

Le système hospitalier

Il est évoqué le 18 mars pour dire que c'est un des meilleurs et des plus accessibles d'Europe.

Le personnel hospitalier

Il fait un effort pédagogique auprès de la population et son travail est efficace (18 mars). Il se mobilise pour se protéger et protéger les patients. Il appréhende une mauvaise gestion de la crise (23 mars) et il se bat contre le coronavirus (25 mars).

Les inégalités face au confinement

La facture ne sera pas également répartie parmi les différentes couches de la population (19 mars). Et le 20 mars, le focus est mis sur les personnes âgées isolées, les femmes (violence conjugale et famille monoparentale), les détenus, les clients des banques alimentaires, les demandeurs d'asiles, les ménages précaires à travers une carte blanche écrite par les responsables d'organisations et d'associations qui aident les populations précarisées.

Le journal

Message aux lecteurs

Il a un message explicite à ses lecteurs le 18 mars : “Restez bien chez vous. C’est à la maison que vous serez en sécurité”. Le journal prend clairement position en faveur du confinement.

Rôle auto attribué

Le rôle du journal est d’accompagner le lecteur pour l’aider “à traverser cette épreuve” (18 mars)

Il est fait mention des médias au sens large. Leur rôle est explicite : diffuser les réponses apportées par les experts et les autorités (19 mars).

4.1.1.2 Résultats de l’analyse thématique psychosociale : influence et appel à la peur

Le conditionnement évaluatif

Lors de cette première période, nous avons repéré quatre mesures de confinement qui, selon nous, font l’objet d’un conditionnement évaluatif : le passage au “confinement strict” (le 18 mars), les mesures prises par le gouvernement (les 18 et 21 mars), la stratégie proposée par les experts pour répondre au défi économique (le 25 mars).

Nous avons également repéré un comportement lié au respect des mesures de confinement par la population qui, pour nous, faisait l’objet d’un conditionnement évaluatif. Il s’agit de l’intégration et de la gestion des mesures de confinement par les citoyens.

Le modelage

Nous avons relevé sept occurrences caractérisant positivement le gouvernement belge. Il est conséquent, au-dessus de la mêlée, concentré sur sa seule et urgente priorité : préserver un maximum de Belges en vie. Les autorités produisent de la stabilité, de la cohérence et de la confiance. Les bonnes mesures sont prises. Il se bat contre le virus.

Sophie Wilmès est déterminée et courageuse. Elle fait le job.

A contrario, la seule occurrence de Maggie De Block est qu’elle suscite l’agacement.

La présence du locuteur

Comme il s'agit d'éditoriaux, le locuteur est très souvent présent par nature. Dans certains articles, tout l'article dénote la présence du locuteur. Cependant, les éditoriaux contiennent aussi certaines unités d'information. Nous ne trouvons pas pertinent de faire état de la présence du locuteur dans les éditoriaux ici, cependant, vous pourrez trouver le détail de ce travail dans les annexes : Analyse éditoriaux et résultats analyse thématique éditos.

L'amorçage

Nous avons relevé plusieurs traces d'amorçage. Le 18 mars, nous sommes bien mieux ici qu'aux Pays-Bas ou en Grande-Bretagne où des gouvernements laissent leurs citoyens s'immuniser tout seuls, ou mourir. L'article sous-entend aussi que, grâce au confinement, la situation semble maîtrisée en Chine. Le 19 mars, la nature est clémente après des jours et des jours gris et pluvieux "comme si cette nature que nous malmenons tellement voulait se rappeler à nous et nous tirer vers le haut". Le 19 mars également, on se sent satisfait d'avoir tenu le coup. Super [...]" Le 21 mars, l'article prépare le lecteur à se dire que toutes les mesures prises par le gouvernement sont les bonnes et qu'elles ont été prises pour la bonne cause : préserver un maximum de vies. Et le 25 mars, l'éditorialiste affirme : on le sait, Sophie Wilmès "fait le job" de surcroît dans des circonstances difficiles.

La mise en perspective

Le contenu de la réflexion par rapport au confinement est nuancé à deux reprises : le 23 mars, Béatrice Delvaux demande pourquoi on n'a pas testé à grande échelle pour rendre le confinement plus efficace et pourquoi on n'a pas systématiquement testé les personnes qui revenaient de pays où le virus fait rage.

Didier De Cannière et Guy-Bernard Cadière, chirurgiens, écrivent dans leur carte blanche que la solution ne viendra pas du confinement.

L'appel à la peur

Dix-huit unités d'enregistrement rendent compte de la gravité de la menace, huit rendent compte de la vulnérabilité à la menace, cinq recommandations sont explicites et cinq sont présentées comme étant efficaces

4.1.2 *Articles à la Une : résultats de l'analyse thématique*

4.1.2.1 Résultats de l'analyse thématique générale

La catégorie "personnes" (entendue au sens large).

Le gouvernement fédéral a été cité quatre fois. Sur ces quatre occurrences, deux concernent le soutien financier de l'État à l'économie et au pouvoir d'achat. Une montre un gouvernement qui donne la priorité à l'économie et à la santé et la dernière est une réflexion du journaliste, Xavier Counasse, disant que "les premières mesures du confinement semblent produire les effets escomptés" (24 mars) depuis "le passage de la crise en phase fédérale" (24 mars).

Le gouvernement wallon prend le problème de la pénurie des masques à "bras-le-corps" (25 mars).

En ce qui concerne les personnes politiques, Sophie Wilmès a été citée sept fois. Les décisions qu'elle prend sont collégiales et motivées par le travail des scientifiques, elle n'a surpris personne ou presque, elle exprime le souhait que les Belges fassent leurs courses seuls. Elle dévoile son plan de protection sociale et économique.

Maggie De Block (ou son cabinet), évoquée quatre fois, une pour dire que les mesures sont nécessaires parce qu'elles n'ont pas été assez respectées auparavant, l'autre pour signifier qu'elle fait tout pour protéger les prestataires de soin et les deux suivantes pour répondre aux interpellations qu'elle a eues par rapport à la gestion des masques.

Pierre-Yves Jeholet, ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, souligne la maturité des parents par rapport à la garde de leurs enfants.

Elio Di Rupo, ministre-président Wallon, signale qu'il y aura des contrôles policiers pour les citoyens et met en garde grâce à un argument d'autorité "Les scientifiques nous ont dit que si on ne faisait rien, il pourrait très bien y avoir, dans 10 jours, 5.000 personnes dans les hôpitaux".

Pour les individus non politisés, ceux qui font partie du corps médical tout d'abord, Lucien Bodson, médecin urgentiste et coordinateur du plan d'urgence hospitalier est évoqué trois fois le 20 mars. Il parle du tri des patients.

Marius Gilbert, chercheur en épidémiologie de l'ULB parle de la pénurie de masques pour le personnel hospitalier (le 23 mars).

Emmanuel André, virologue et porte-parole interfédéral du comité coronavirus, évoque l'efficacité des recommandations.

Les infirmières (interviewées séparément mais dont nous reprenons ici les dires globalement) sont évoquées à six reprises. Deux fois pour évoquer la pénurie de masque pour le personnel soignant, trois fois pour exprimer qu'il existe un risque de contamination et une fois pour préciser qu'aucune précaution n'est prise. La pénurie de masque est encore signalée par deux chirurgiens ainsi que le manque de testing.

Les experts sont cités une fois car leurs prédictions se vérifient.

La stratégie du gouvernement par rapport au confinement

Mise en place du confinement

Deux occurrences, l'une qui est une parole rapportée de Sophie Wilmès qui souhaite que les Belges fassent leurs courses seuls. L'autre est une constatation du journal qui note que, depuis le passage de la crise en phase fédérale, les premières mesures de confinement semblent produire les effets escomptés.

Le confinement description (rappel de la règle)

Nous avons relevé sept occurrences concernant cette première période. Toutes sont des informations des autorités rapportées par le journal.

Le rappel de la sanction

Nous avons repéré deux occurrences du rappel de la sanction qui sont deux paroles rapportées des autorités.

La justification du confinement

Nous avons relevé quatre occurrences justifiant le confinement. Trois émanent de Sophie Wilmès et une d'Elio Di Rupo.

Les mesures sociales et économiques

Lors de cette période, cinq occurrences rendent compte de mesures sociales et économiques. L'une vient de Denis Ducarme qui attend des réponses, l'autre vient de Delphine Latawiec qui

espère une garantie financière pour les travailleurs et les trois dernières sont des paroles rapportées par le journal de Sophie Wilmès qui assure aide, soutien et facilitation des démarches.

Pour les autres occurrences

Nous avons relevé une occurrence du journal le 21 mars qui annonce que les livraisons de masques semblent donner une marge de manœuvre aux gestionnaires de stocks.

Le journal évoque à neuf reprises les effets du confinement : sept occurrences sont positives, une modère le propos et une est une occurrence positive projetée.

Les manquements

Douze occurrences concernent les manquements. Une est énoncée par Stéphane Deldicque et concerne le manque de matériel de protection pour la police. Les autres concernent le domaine médical. Par rapport à la pénurie de masque : 6 occurrences. Trois sont énoncées par le personnel médical qui dénonce un manque de protections individuelles, trois autres sont énoncées par le journal qui met l'accent sur la gestion de la pénurie et le besoin d'économiser les masques. Le personnel médical dénonce aussi des conditions de travail qui pourraient favoriser la contamination (trois occurrences) et des tests qui n'ont pas été effectués en suffisance. Le journal, de son côté, parle de pénuries "comme celles relatives aux réactifs et aux respirateurs artificiels" qui ont été examinées par la task force.

Les valeurs mises en avant

Deux occurrences mettent en avant la solidarité, une le civisme, deux la responsabilité, quatre la tempérance (dont trois sont exprimées par le journal), deux la gratitude et une met en avant l'expertise wallonne, toutes trois également énoncées par le journal.

Les valeurs mises au ban

Deux occurrences mettent en avant des comportements qui vont à l'encontre des mesures de confinement (nous les avons appelés "comportements hors prescrits"). L'une est énoncée par Maggie De Block, l'autre par un citoyen. Maggie De Block parle une fois des conséquences de ces comportements. Le journal parle à une reprise d'irresponsabilité (le 24 mars).

Le corps médical

Le système hospitalier

Au niveau du système hospitalier, un courrier concernant des consignes données au personnel hospitalier pour économiser les masques est évoqué le 23 mars à une reprise.

Le personnel hospitalier

Le personnel hospitalier est évoqué à seize reprises, quatre sont prises en charge par le journal, et met l'accent sur le tri des patients. Yves Van Laethem, spécialiste des maladies infectieuses au CHU Saint-Pierre, évoque également à deux reprises le tri des patients (notons ici que ces occurrences émanent toutes d'un seul article le 20 mars). Lucien Bodson évoque la pénurie de masques à deux reprises et le personnel médical parle d'aucune précaution prise (quatre occurrences), de risque de contamination (une occurrence), de manque de testing (trois occurrences) et évoque son inquiétude (une occurrence).

Rôle de la police

Trois évocations concernant le rôle de la police. La première vient de Stéphane Deldicque qui souligne la volonté de la police de remplir son rôle. Nous sommes ici dans la catégorie que nous avons intitulée "image de la police". Les deux autres occurrences sont dans la catégorie "surveiller, rappeler la règle", la première est énoncée par Elio Di Rupo, la deuxième est prise en charge par le journal qui rappelle qu'il y aura des patrouilles en voiture ou à pied et qu'aucun écart ne sera permis.

Lors de cette période, les inégalités face au confinement ne sont pas évoquées et nous n'avons pas repéré non plus d'occurrences concernant le journal.

Au niveau du champ lexical relatif à la peur, sur les huit articles, nous en avons retrouvé onze occurrences.

4.1.3 *Résultats de l'analyse psychosociale : influence et appel à la peur*

Le conditionnement évaluatif

Lors de notre analyse, nous avons repéré six comportements liés au respect des mesures strictes de confinement par la population qui, selon nous et comme nous l'avons défini plus haut, font l'objet d'un conditionnement évaluatif. Ces six comportements sont tous décrits dans un même article, celui du 19 mars, lendemain du premier jour de confinement. Cet article prend le pouls lors du premier jour du confinement à l'entrée d'un supermarché à Wavre. Ces comportements concernent : les rues désertées, la patience des clients lorsqu'ils doivent faire la file pour entrer dans un supermarché, le fait de faire ses courses en achetant l'essentiel, ou d'acheter des jeux pour occuper les enfants et un comportement de solidarité d'une vendeuse par rapport à ses clients.

Nous avons également repéré pour cette première période, trois comportements liés au non-respect des mesures strictes de confinement par la population qui, selon nous, font l'objet d'un conditionnement évaluatif dans leur traitement par la presse. Deux le 18 mars : le fait que les Belges ont traversé la frontière pour peupler les restaurants et les cafés hollandais, le fait que les mesures n'ont pas été assez respectées et une le 19 mars, avec une dame qui a empoigné le guidon de son caddie à mains nues.

Un manquement fait l'objet d'un conditionnement évaluatif : la pénurie de masques. Le 25 mars, ce problème est évoqué par le journal en ces termes : "La Wallonie a décidé de prendre à bras-le-corps le problème de la pénurie de masques". La pénurie de masques devient donc une opportunité pour montrer que la Wallonie cherche et trouve des solutions.

Le modelage

Les deux seules traces de modelage que nous avons repérées lors de cette période concerne Sophie Wilmès qui est caractérisée par le journal comme conséquente et protectrice.

La présence du locuteur

Nous avons repéré pour cette période, onze énoncés de valeurs.

L'étiquetage

Nous en avons repéré trois occurrences : les parents sont matures, les Belges retrouvent leur calme et les clients semblent avoir compris que la pénurie ne menace pas.

L'amorçage

L'amorçage n'est pas pertinent pour tous les articles car certains ne parlent pas du confinement. Voici le détail : le 18 mars, nous considérons que oui, il y a amorçage (de la part du gouvernement dont le propos est repris par le journaliste sans qu'il soit nuancé) car l'argument d'autorité est utilisé plusieurs fois par les membres des gouvernements pour dire que le confinement est la chose à faire (les scientifiques l'ont dit) et Elio Di Rupo précise que si on ne le fait pas, les hôpitaux vont être ingérables. Le lendemain, le confinement n'est pas remis en question. Il est considéré comme acquis. L'article travaille plus sur la manière dont chacun le vit et l'accepte. Le 20 mars, la question du confinement n'est pas soulevée. Il est considéré comme acquis et comme la chose qu'il faut faire pour sortir de la situation. L'article du 21 décrit les mesures économiques prises par le gouvernement pour encaisser le confinement. Le confinement n'est pas évoqué dans l'article du 23 mars. Le 24, nous avons retrouvé huit occurrences effectives et une prédictive induisant que oui, le confinement est la chose qu'il fallait faire : "Une lueur d'espoir ; Une première bonne nouvelle qui pourrait être le fruit des mesures de confinement ; les premières mesures de confinement semblent produire les effets escomptés ; le bénéfice du confinement ; la vitesse à laquelle ce nombre total d'hospitalisations progresse est en train de baisser ; Là aussi, le total est toujours en augmentation. Mais il augmente moins rapidement pour le deuxième jour consécutif ; la Première ministre Sophie Wilmès avait en effet annoncé son premier train de mesures le 12 mars (suppression de toutes les activités récréatives, sportives, culturelles ou folkloriques, fermeture des restaurants, cafés, discothèques, écoles, universités). Dix jours plus tard, la croissance du nombre d'hospitalisations semble bel et bien ralentir ; la seconde batterie de mesures de confinement, annoncée le 17 mars, devrait théoriquement enrayer plus nettement encore la progression des chiffres. Mais ces effets ne seront visibles qu'à partir du 27 mars." Le 25 mars, l'article évoque la pénurie de masques pour le personnel hospitalier pendant le confinement mais il n'évoque pas le confinement en lui-même.

Mise en perspective

Le contenu de la réflexion par rapport au confinement n'est nuancé dans aucun article étudié. À aucun moment le journal n'amène la réflexion par rapport au confinement. Le lecteur n'a accès qu'à un seul point de vue. Une seule réflexion est faite, le 18 mars, et elle ne concerne pas le confinement mais la manière dont le confinement est mis en place pour les indépendants (hors HORECA). Ils peuvent continuer leurs activités mais comment peuvent-ils se fournir en

matériel si les commerces non-essentiels sont fermés pendant deux semaines ? Dans l'article, Denis Ducarme, ministre des indépendants et de l'agriculture, n'a pas la réponse. Il n'y aura pas de réponse non plus dans les autres articles que nous avons étudiés dans cette première période.

L'appel à la peur

Sur les huit articles étudiés durant cette première période, nous avons relevé vingt unités d'enregistrement rendant compte de la gravité de la menace, dix rendant compte de la vulnérabilité à la menace, une recommandation explicite et trois recommandations présentées comme efficaces.

4.2 Résultats de l'analyse pour la seconde période

Les résultats dont nous faisons état ci-dessous concernent la période du 23 au 29 octobre 2020. Pour l'analyse détaillée ou les résultats compilés de cette analyse, voir les documents en annexes.

4.2.1 *Éditoriaux : résultats de l'analyse thématique*

4.2.1.1 Résultats de l'analyse thématique générale

Les personnes

Lors de cette seconde période, le gouvernement fédéral est cité trois fois. Parmi ces trois occurrences, deux sont négatives : le gouvernement nous martèle d'être responsables, les décisions sont trop peu nombreuses et prises trop tard (23 octobre). La troisième est descriptive et fonctionnelle : Le gouvernement sera sans doute amené vendredi à prendre des mesures plus dures lors du CODECO (29 octobre). Au niveau des entités fédérées, chaque niveau de pouvoir fait "sa "popote" antivirus dans son coin", les décisions sont trop peu nombreuses et prises trop tard (23 octobre). Le monde politique a reçu une leçon d'humilité, à tous niveaux de pouvoir (28 octobre).

Sophie Wilmès

L'éditorialiste mentionne deux fois Sophie Wilmès pour signifier son inquiétude par rapport à sa maladie lorsqu'elle a été admise aux soins intensifs à cause du Covid, elle qui a été souvent seule dans son combat pour gérer la crise.

Elio Di Rupo

Nous avons relevé une occurrence à propos d'Elio Di Rupo. Il annonce le reconfinement partiel et il justifie les annonces contradictoires (24 octobre).

Alexander De Croo

Il est question à cinq reprises d'Alexander De Croo. L'éditorialiste souligne qu'il met en avant la solidarité. Elle affirme qu'il a fait une erreur en ajoutant qu'aucune règle ou loi ne peut battre le virus (26 octobre). Elle dit qu'il doit reprendre le contrôle (28 octobre). Le 29 octobre, d'après l'éditorialiste, il reprend la stratégie belge en main et parle de reconfinement partiel.

Jan Jambon, Ministre-Président du Gouvernement flamand,
Ministre flamand de la Politique extérieure, de la Culture, la Numérisation et les Services généraux

Il est cité une fois le 28 octobre pour une déclaration qu'il aura eu le tort de faire le dimanche précédent : « Je vais commencer à asperger ma maison parce qu'un feu va prendre ou pas dans une semaine ? ». L'éditorialiste ajoutera : "Eh oui, il aurait fallu asperger, bien plus tôt encore. Pourquoi ? « *It's the exponential, stupid !* » : la croissance exponentielle, le seul concept que le monde politique devait maîtriser dans cette crise..."

Yves Coppieters, épidémiologiste

Il fait une suggestion que l'éditorialiste reprend et trouve excellente : « Si on changeait de positionnement ? Si on passait au confinement par défaut structurellement en sortant protégé, uniquement pour les activités prioritaires - l'école, le travail, les courses : casser les transmissions en fonctionnant au ralenti pendant minimum 15 jours » (le 23 octobre).

Les experts

Le 24 octobre, les experts "tirent à boulets rouges sur la faiblesse des mesures prises". L'éditorialiste ajoutera le 28 octobre que les politiques doivent écouter les experts et les gens

de terrain. Toujours le 24, les Belges succombent, les Wallons sont confus et perdus, les Bruxellois attendent, les étudiants passent de l'annonce du maintien des cours en présentiel le matin, à l'annonce de leur tenue en distanciel en fin d'après-midi, quelques 9h30 plus tard.

Et le 26 octobre, un soignant dont le nom n'est pas précisé dit que c'est la dernière limite avant le point de non-retour.

La stratégie du gouvernement : confinement

Mise en place du confinement

Douze occurrences évoquent la mise en place du confinement. Le 23 octobre, cinq occurrences montrent que "chaque niveau de pouvoir fait sa "popote" antivirus dans son coin".

Le 24 octobre, d'après l'éditorialiste, les Wallons sont mieux logés que les Bruxellois car eux "ont pu s'endormir en sachant ce qui leur tombait sur la tête". Deux autres occurrences le même jour montrent que les mesures sont différentes entre les Régions.

Le 26 octobre, l'éditorialiste rapporte la parole de quelqu'un dont le nom n'est pas précisé : « Si on continue à ce rythme-là, on ne tiendra plus longtemps », « C'est déjà hors de contrôle. Ces mesures sont la dernière carte du jeu, après ce sera le point de non-retour ».

Le 28 octobre, la Flandre a été obligée d'adopter des mesures qu'elle refusait jusqu'alors.

Et le 29 octobre, l'éditorialiste nous dit que le CODECO pourrait prendre de nouvelles mesures ce vendredi.

La justification du confinement

Cinq occurrences justifient le confinement. Trois le 26 octobre : "pour sauver ces milliers de soignants" ; "Si on ne veut pas que le combat en cours dans les hôpitaux soit désespéré" ; "L'économie, l'école, l'équilibre psychologique, la culture ne pourront en effet surnager et reprendre que si l'État empêche le virus de continuer à avoir un temps d'avance dans sa course mortelle". Le 29 octobre, la justification est amenée par le conseiller de l'OMS et de la Commission européenne. L'éditorialiste souligne aussi que la France et l'Allemagne réduisent les déplacements.

Les manquements

Les manquements sont soulignés par l'éditorialiste à treize reprises : une le 23 : "l'autorité publique décide trop souvent trop peu et trop tard." ; sept le 24 : annonces successives de mesures différentes, réaction tardive des gouvernements bruxellois et wallons, conflits entre hommes politiques, manque de communication, incompétence des politiques, faute du monde politique wallon et bruxellois, échec dans la préservation de la santé mentale de la population. Et cinq le 28 : le gouvernement flamand a fait l'erreur de penser que la Flandre était un peu épargnée ; les différentes régions n'ont pas pris leurs responsabilités en temps voulu se cachant derrière les autres ; les politiques ont négligé la science ainsi que les acteurs de terrain ; il manquait une unité de commandement.

Les valeurs mises en avant

La solidarité est mise en avant à deux reprises. L'une par la parole rapportée d'Alexander De Croo et l'autre par le journal.

L'humilité collective est citée une fois par l'éditorialiste, le 27 octobre, la responsabilité est énoncée à deux reprises, l'union politique est aussi citée deux fois, l'une par le journal et l'autre par Alexander De Croo.

Les valeurs mises au ban

Le manque de solidarité est cité une fois par l'éditorialiste et concerne le manque de solidarité entre hôpitaux (le 23 octobre). La division du monde politique est énoncée une fois aussi par l'éditorialiste (le 28 octobre).

Le corps médical

Le système hospitalier

Il craque le 24 octobre (2 occurrences) et l'éditorialiste rapporte une information officielle le 26 octobre : le nombre de patients dans les hôpitaux augmente.

Le personnel hospitalier

Il est évoqué à quatre reprises pendant cette période. Le 23 octobre, l'éditorialiste trouve la suggestion d'Yves Coppieters excellente [le passage au confinement par défaut]. Le 24 octobre,

elle met en avant le fait que le personnel hospitalier donne ses jours et ses nuits pour sauver les gens. Et le 26 octobre, il est présent jusqu'au bout pour soigner.

Le journal

Message aux lecteurs

L'éditorialiste incite les lecteurs à se confiner eux-mêmes (23 octobre).

Recommandations du journal pour gérer la crise

Le 27 octobre, l'éditorialiste émet deux propositions pour gérer la crise : acter un calendrier, mettre en place une équipe B pour développer une stratégie pour concilier la préservation de la santé et le maintien d'une activité dans l'ensemble des secteurs de notre vie. Le 28 octobre, elle dit que "le Premier ministre Alexander De Croo doit reprendre le contrôle".

4.2.1.2 Résultats de l'analyse thématique psychosociale : influence et appel à la peur

Le conditionnement évaluatif

Nous avons relevé cinq éléments dans la mise en place des mesures de confinement qui pourraient, selon nous, faire l'objet d'un conditionnement évaluatif : "le gouvernement devrait se limiter ce vendredi à durcir les protocoles culturels et sportifs" ; "chaque niveau de pouvoir fait sa « popote » antivirus dans son coin" – Bruxelles et la Wallonie veulent les pouvoirs spéciaux ; Liège en appelle aux militaires pour faire tourner un hôpital de campagne ; les Wallons passent aux tests salivaires pour leurs maisons de repos et Molenbeek pour ses enseignants –. " Nous retrouvons ici des mesures cacophoniques qui sont énoncées dans un contexte négatif".

Le modelage

Sophie Wilmès est présentée comme celle qui a mené "si souvent seule" le combat contre le covid.

Yves Coppieters a fait une excellente suggestion.

La présence du locuteur

Nous ne trouvons pas pertinent ici de relever la présence du locuteur car il s'agit d'éditoriaux et que par essence, un éditorial est un article de commentaire qui engage le journaliste ou tout le journal. Néanmoins, nous nous sommes livrée à l'exercice par souci d'exhaustivité. Nous avons donc retrouvé dans les éditoriaux étudiés lors de cette période, vingt-neuf énoncés de valeur et présences du "nous inclusif".

L'étiquetage

Les Belges succombent. (24 octobre)

Les wallons sont confus et perdus (24 octobre)

Les Bruxellois attendent. (24 octobre)

L'amorçage

Nous avons relevé sur cette période dix énoncés que nous avons considéré être des traces d'amorçage. Tout d'abord, nous en avons repéré six le 23 octobre : l'éditorialiste nous presse sur "la nécessité de faire, là où nous sommes, tout ce que nous pouvons pour éviter ces extrémités" ; elle nous suggère de "passer dès aujourd'hui « en confinement par défaut »" ; elle insiste en reprenant les dires d'Yves Coppieters : « Si on changeait de positionnement ? Si on passait au confinement par défaut structurellement en sortant protégé, uniquement pour les activités prioritaires - l'école, le travail, les courses : casser les transmissions en fonctionnant au ralenti pendant minimum 15 jours. » puis elle assume encore : "Eh bien la voilà, super-claire, car elle renverse la perspective et nous place aux commandes : mettons-nous nous-mêmes en confinement sans attendre que les autorités, ou un test positif, ne nous l'imposent." et elle conclut : "Être acteur de son destin : c'est impératif désormais, quand l'autorité publique décide trop souvent trop peu et trop tard."

Le 24 octobre, le début de l'éditorial prépare le lecteur à penser que, dans la situation actuelle, le confinement est la seule chose à faire : "Alors que la Wallonie est au top des régions les plus dangereuses d'Europe, que les chiffres de contaminations continuent à exploser, que les experts tirent à boulets rouges sur la faiblesse des mesures prises, que le système hospitalier est en train de craquer et que les Belges succombent sous le coup du virus."

Le 26 octobre, elle dit ceci : “Si on ne veut pas que le combat en cours dans les hôpitaux soit désespéré, il va falloir que tous les Belges le mènent eux aussi en appliquant ce confinement qui ne dit pas son nom.”

Nous avons relevé d'autres éléments qui sont repris dans nos fichiers d'analyse (Analyse éditoriaux : Le Soir du 18 au 25 mars et du 23 au 29 octobre 2020 et Résultats analyse thématique éditos) mais que nous n'avons pas répertorié ici car ils ne nous semblent pas assez significatifs et pourraient dès lors porter à discussion.

L'appel à la peur

Nous avons relevé, pour cette période, dix unités d'enregistrement rendant compte de la gravité de la menace, six rendant compte de la vulnérabilité à la menace, une recommandation explicite et une recommandation présentée comme efficace.

4.2.2 Articles à la une : résultats de l'analyse thématique

4.2.2.1 Résultats de l'analyse thématique générale

La catégorie “personnes”

Lors de cette deuxième période, le gouvernement fédéral a été évoqué quatre fois. Deux fois pour dire que le mantra du gouvernement est de rester sur sa ligne et de rester cohérent. Une autre fois, c'est un médecin intensiviste qui l'évoque en disant que les effets des mesures prises ne se feront pas sentir avant une semaine, et la troisième fois pour remettre de l'ordre par rapport à la diversité des mesures prises dans les différentes entités (29 octobre).

Le gouvernement wallon est évoqué à quatre reprises parce qu'il considère que les mesures prises par le fédéral sont “trop light” (24 octobre). Par rapport au gouvernement bruxellois, il est évoqué à deux reprises durant cette période. La première pour dire qu'on attend les mesures qu'il va prendre (le 24 octobre). La deuxième comme exemple de mesure spécifique aux entités fédérées (heure du couvre-feu). Le 26 octobre, les gouvernements wallon et bruxellois décrètent de concert que les mesures prises par le premier ministre et le CODECO ne sont pas suffisantes et prennent leurs propres mesures. Le gouvernement flamand est évoqué à trois reprises. Pour rappeler d'abord qu'il est maître sur son territoire (le 24 octobre) pour ensuite s'harmoniser sur les mesures prises par les autres entités fédérées du pays (le 29 octobre). Le Codeco est évoqué

cinq fois, trois fois par des membres qui expliquent que les mesures vont être renforcées, une fois un membre souligne que certaines mesures passent mal au regard des autres, et une fois le journal rappelle le jour de programmation de la prochaine réunion du Codeco.

En ce qui concerne les personnalités politiques que nous avons recensées dans nos articles, Sophie Wilmès tout d'abord est évoquée deux fois, comme visage de la lutte (souvent seule) contre le covid. Le journal parle de super-Sophie (le 23 octobre).

Alexander De Croo

Il est évoqué à treize reprises (dont 7 le 29 octobre). Il accélère le tempo, il veut protéger la population, être solidaire. Il durcit les règles. Le journal considère le 29 octobre qu'après avoir "perdu la main", il retrouve son rôle de coordonnateur et parle de reconfinement partiel.

Elio Di Rupo

Il annonce un reconfinement partiel en Wallonie le 24 octobre puis réclame un reconfinement plus dur le 29 octobre.

Pierre-Yves Jeholet

Il change d'avis en quelques heures par rapport à l'enseignement en présentiel puis en distanciel le 24 octobre. Le journal rappelle également qu'il a lancé en urgence au printemps un plan d'achat de 2 055 ordinateurs (le 27 octobre).

Les Belges

Le journal dit qu'ils attendent de savoir à quelle sauce ils vont être mangés le 23 octobre et ajoute le 24 qu'ils ne percevront sans doute pas la cohérence des mesures prises.

Emmanuel André plaide pour un reconfinement à la dure (23 octobre).

Marius Gilbert aussi. Le journal dit des experts : "Tant pis pour les experts qui prônaient un reconfinement quasi total" (le 24 octobre).

Lucien Bodson souligne qu'on a déjà donné priorité au Covid mais que les autres patients demandent aussi des soins. Il parle aussi de la fatigue et de l'absentéisme du personnel hospitalier et des erreurs qui se multiplient.

La stratégie du gouvernement : confinement

La mise en place du confinement

Vingt-deux occurrences évoquent la mise en place du confinement.

Six évoquent des mesures présumées par le journal concernant le nombre de contacts, la culture, le sport, l'enseignement et le télé-travail. Une concerne l'appel du gouvernement wallon aux personnes pouvant aider (26 octobre), quatre concernent l'enseignement à distance, une explique que "les différents gouvernements du pays ont alignés les mesures anticovid" (26 octobre). Dans le même article, le lecteur apprend que Bruxelles et la Wallonie ont décidé de prendre des mesures plus drastiques. Le 24 octobre, rien n'est encore décidé à Bruxelles et le journal rapporte deux souhaits du gouvernement : rester cohérent et laisser le temps aux mesures de produire leurs effets. Le 29 octobre, "le socle commun a été fortement revu à la hausse", le reconfinement partiel est enclenché même s'il est progressif. Le 29 également, la Flandre "accélère dans la mise en oeuvre des mesures restrictives", deux concernent la mise à l'agenda des réunions et la dernière s'interroge le 26 octobre sur l'impact des mesures sur "la courbe des admissions en hôpital".

La description du confinement

Le journal se fait à trois reprises l'écho des décisions gouvernementales concernant le confinement.

La justification du confinement

Trois occurrences émises par le journal justifient le confinement. Deux fois par les chiffres (personnes hospitalisées et en soins intensifs) (23 octobre) et une fois par ces mots : c'est précisément pour "infléchir la courbe raide comme un "i" que les différents gouvernements du pays ont alignés les mesures anticovid" (26 octobre).

Le journal rapporte également un rapport d'analyse commandé par la Flandre pour justifier l'enseignement à distance.

Les mesures sociales et économiques

Le journal évoque une fois qu'une aide pour la culture est en discussion (23 octobre) et que le gouvernement met "tout en œuvre pour soutenir ceux qui sont touchés économiquement" (parole prononcée par Alexandre De Croo le 24 octobre).

Ajoutons ici que le journal signale le 27 octobre que le gouvernement a tout fait pour que les écoles ne ferment pas.

Les manquements

Six occurrences font état de quatre manquements. Le journal parle à deux reprises de la désharmonisation des entités fédérées en signalant l'harmonie fédérale retrouvée. Julien Compère, CEO du CHU de Liège évoque à deux reprises une pénurie de personnel dans l'article qui lui est consacré le 28 octobre. Le journal en parle également mais pour des raisons différentes dans l'article consacré au médecin intensiviste, le 28 octobre. Dans ce même article, le médecin intensiviste accuse le gouvernement d'avoir pris ses mesures trop tard.

Les valeurs mises en avant

La solidarité est évoquée à trois reprises. Deux fois par Alexander De Croo, une fois par le journal.

L'empathie est évoquée à une seule reprise par le journal.

L'esprit positif, une reprise par une infirmière.

Le travail en équipe est mis en avant quatre fois. Deux fois par une infirmière et deux fois par le journal.

Le professionnalisme du personnel infirmier est mis en avant à deux reprises par le journal.

Les valeurs mises au ban

Le 23 octobre, le journal évoque au conditionnel le manque d'assiduité dans le respect du télétravail et le fait qu'il sera "plus clairement recommandé".

Le corps médical

Le système hospitalier

La saturation menace les hôpitaux (26 octobre), les hôpitaux convertissent des lits en lits covid, les infirmiers sont bien rôdés, les machines sont présentes en suffisance (28 octobre). Il y a une pénurie de personnel (28 octobre).

Le personnel hospitalier

Le journal rapporte les dires du personnel hospitalier : le personnel attrape le covid, il y a un taux d'absentéisme en augmentation de 15% (28 octobre, article consacré au médecin intensiviste). Il faut renforcer les équipes, le personnel prend sur ses heures de récupération (28 octobre, article consacré à l'infirmière). Il y a des problèmes dans le recrutement du personnel, le CHU a lancé un appel aux volontaires et a octroyé une prime pour mérite exceptionnel (28 octobre, article consacré au CEO du CHU).

Un fait nous semble important à signaler, le 26 octobre, le lecteur du journal le Soir a pu lire ceci :

“La crainte de manquer de lits covid disponibles est dans toutes les têtes. À Bruxelles, Saint-Jean leur a fait de la place au détriment d'autres spécialisations. Les hôpitaux liégeois ont demandé à la Ville de disposer d'un hôpital de campagne censé les désengorger en accueillant les moins atteints. « Si on veut être prêts pour la semaine du 3 novembre, il ne faut pas traîner », explique le bourgmestre de Liège Willy Demeyer en livrant les données des pourparlers en cours : le lieu d'implantation de l'hôpital de campagne, le recours à l'armée, la coordination des hôpitaux liégeois.”

Nous relevons ici l'exposition d'une information incertaine sous le couvert d'un argument d'autorité : l'ouverture d'un hôpital de campagne à Liège.

Finalement, la ministre de la Santé Christie Morreale a écarté la proposition du bourgmestre de Liège. Lorsqu'il évoque ce sujet, le journaliste ne dit nulle part que le projet est hypothétique d'autant plus que le bourgmestre de Liège évoque le lieu et les modalités de la disposition de ce futur hôpital. (Le spécialiste.be, le 3 novembre 2020, Il n'y aura finalement pas d'hôpital de campagne à Liège, consulté le 30 juillet 2021 ; La libre.be, le 7 décembre 2020, Pas d'hôpital de campagne à Liège, d'autres pistes !)

En parler avant d'évoquer des transferts de patients accentue le sentiment de peur chez le lecteur.

Les inégalités face au confinement

Les inégalités sont évoquées une fois par le journal en ce qui concerne la fracture numérique et plus particulièrement le fait qu'un enfant sur cinq n'a pas accès à un ordinateur (27 octobre).

Le champ lexical relatif à la peur

Nous avons repéré quatre occurrences sur cette période.

4.2.2.2 Résultats de l'analyse psychosociale : influence et appel à la peur

Le conditionnement évaluatif

Lors de l'étude de cette seconde période, nous avons relevé un comportement lié au non respect des mesures strictes de confinement qui ferait, selon nous, l'objet d'un conditionnement évaluatif. Quant au télétravail, il sera plus clairement recommandé, car la mesure n'aurait pas été suivie aussi assidûment que prévu depuis le début de la semaine. Il est vrai que le comportement hors prescrit est énoncé au conditionnel par le journal. Cependant, cette mesure qui renforce la prescription du télétravail est inscrite dans un contexte de durcissement des mesures.

Nous n'avons pas repéré d'autres traces de conditionnement évaluatif lors de cette période.

Le modelage

Il concerne Sophie Wilmès qui est affublée du surnom "Super-Sophie".

Une infirmière, Stéphanie Dekeyser, est aussi caractérisée positivement à sept reprises. Cependant, nous n'en tiendrons compte qu'en tant qu'elle fait partie du personnel médical car un seul article lui est consacré.

Toutes les caractéristiques attribuées au personnel médical sont positives. Le personnel médical travaille dans un environnement privilégié, les équipes sont très soudées, il y a de l'entraide et de la bonne humeur.

La présence du locuteur

Sur la période, nous retrouvons deux énoncés d'état, dix-neuf énoncés de valeur et quatre présences du "nous inclusif".

Notons ici que dans le seul article du 24 octobre, nous retrouvons huit énoncés de valeur. Cet article évoque le manque de cohérence dans les décisions prises concernant les mesures sanitaires des différentes entités fédérées.

L'étiquetage

Les citoyens belges ont été évoqués une fois par le journal lors de cette période car ils "attendent de savoir à quelle sauce ils vont être mangés par le Comité de concertation".

L'amorçage

Lors de cette période, nous avons repéré plusieurs unités d'information qui, selon nous, préparent un terrain mnésique pour aider le récepteur à accepter les mesures de confinement. Le 26 octobre, le journal insiste à plusieurs reprises, en se basant sur des chiffres et sur les dires de médecins (argument d'autorité), sur la saturation qui guette les hôpitaux. L'interview de Philippe Devos, président du syndicat de médecins Absym : « Les mesures prises par les gouvernements au cours des deux derniers jours sont les dernières cartes du jeu que l'on puisse abattre », « La situation est dramatique. Après, ce sera le point de non-retour. » est aussi un argument d'autorité pour dire que le confinement est la seule chose à faire. Le 28 octobre, c'est la pénurie de personnel et l'afflux de patients qui menacent la saturation des hôpitaux. Le 28 octobre toujours mais dans un autre article, le journal nous apprend que le pic n'est pas encore atteint alors que les mesures du gouvernement ne porteront leurs fruits que dans une semaine, que le personnel manque et qu'il est impossible d'ouvrir de nouveaux lits. La gravité de la situation est également mise en exergue dans le troisième article paru ce 28 octobre.

La mise en perspective

Nous n'avons relevé lors de cette période aucune unité d'information exprimant un autre point de vue sur le confinement que celui exprimé par les experts. À aucun moment la parole n'est donnée à une autre position.

L'appel à la peur

Nous avons relevé, au cours de cette période, vingt-quatre unités d'enregistrement rendant compte de la gravité de la menace. Neuf rendant compte de la vulnérabilité à la menace et une recommandation présentée comme efficace.

5 L'inférence et l'interprétation

5.1 Retour sur les hypothèses

Par souci de clarté et pour poursuivre une démarche systématique, nous revenons ici sur les hypothèses que nous avons éclairées grâce à notre méthodologie. Nous reviendrons sur la déontologie dans la partie discussion de notre travail.

5.1.1 Analyse thématique et première hypothèse

Après avoir compilé et éclairé les résultats de l'analyse thématique générale faite pour les éditos et les articles à la une de la première semaine étudiée, nous reviendrons sur la première hypothèse que nous avons posée : *“Le traitement du confinement fait par le journal Le Soir lors du confinement n'allait que dans un seul sens, ne proposait qu'un seul point de vue, celui des autorités sans jamais (ou presque) ouvrir le débat.”*

Lors de la première période étudiée, la première semaine du premier confinement, les autorités sont vues par le journal de façon positive. Toutes les décisions prises par le gouvernement sont les bonnes, tant pour la préservation de la vie des citoyens et la lutte contre le virus que pour la préservation de l'économie. Les décisions prises ont été motivées par le travail des scientifiques. Sophie Wilmès est la figure de proue de ce gouvernement. Elle appelle à l'unité et elle est là pour combattre. Un bémol seulement à ce tableau gouvernemental : Maggie De Block.

Les paroles rapportées des personnes issues de la société civile mais qui ne font pas partie du personnel médical permettent soit d'appuyer les décisions gouvernementales soit de sensibiliser le lecteur au sort des plus démunis face au confinement. En ce qui concerne les personnes issues du monde médical, elles dénoncent plusieurs dysfonctionnements (pour certains à plusieurs reprises) : la pénurie de masques, de testings, de respirateurs, le risque de contamination, l'absence de précautions. Nous y reviendrons dans la partie “manquements”.

En ce qui concerne la mise en place du confinement, aucune critique n'est émise par le journal. Les décisions prises sont les bonnes et elles semblent produire les effets escomptés.

En ce qui concerne les règles du confinement, le journal rapporte les informations émises par les autorités. Nous en avons repéré sept occurrences. C'est une des catégories qui comporte le plus d'occurrences dans cette grille d'analyse thématique générale. Nous osons donc avancer que le journal a endossé un rôle pédagogique pour distiller les mesures prises par le gouvernement auprès de ses lecteurs durant la période étudiée et parmi les articles étudiés.

Nous avons repéré le rappel de la sanction à deux reprises dans des paroles des autorités rapportées par le journal. Ce n'est donc pas sur ce point que l'accent était mis.

Les unités d'informations utilisées pour justifier le confinement arrivent juste après celles du rappel de la règle en termes de nombre d'occurrences. Nous pouvons dès lors avancer qu'il était important pour le journal Le Soir de faire passer auprès de ses lecteurs les raisons du confinement. Nous y voyons là encore un rôle pédagogique.

La catégorie des mesures sociales et économiques est fort large. Elle reprend donc beaucoup d'occurrences diverses. Cependant, lors de cette première semaine de confinement, les politiques n'ont pas encore eu le temps de mettre en place leurs mesures. Ce n'est que le 21 mars que le journal fait état du "plan de protection sociale et économique" du gouvernement Wilmès. Après cette date, nous ne retrouvons plus qu'une occurrence dans cette catégorie, le 25 mars : les experts recommandent au gouvernement d'injecter de l'argent pour soutenir les travailleurs et les entreprises et de tester la population.

Une catégorie significative s'est ajoutée à celles que nous avons initialement déterminées, il s'agit des effets du confinement. Le journal évoque à sept reprises la positivité de ces effets. Nous aurions pu ajouter ces occurrences dans la catégorie "justification du confinement". Cependant, dans la partie psychosociale de ce travail, nous avons vu que la perception de l'efficacité des recommandations aide à adopter un changement de comportement. C'est pourquoi, nous avons préféré distinguer ces deux catégories mais nous y reviendrons dans le retour sur l'hypothèse 2.

Durant cette première semaine, plusieurs manquements sont soulignés. Le plus prégnant est celui dû à la pénurie de masques. Le journal rapporte la parole du personnel médical qui la

dénonce mais lui n'incrimine pas. Il met l'accent sur la gestion de la pénurie (et des stocks) et la nécessité d'économiser les masques. Pourtant, en deux jours, le journal change d'avis. Le 21 mars, la gestion des masques est "presque OK" tandis que le 23, l'affaire des masques devra faire l'objet d'une commission parlementaire. L'éditorialiste, le 23, dit ceci : "Pourquoi, chez nous, a-t-on manqué de masques, en particulier FFP2 et FFP3, et de réactifs si tôt dans la crise et en continu depuis son déclenchement ?" Cet élément retient notre attention : si la Belgique a manqué de masques en continu depuis le déclenchement de la crise, et en particulier pour les soignants car ce sont bien eux qui utilisent les FFP2 et 3, comment dire que la gestion des masques est "presque OK" ? Cette phrase aurait-elle été écrite pour embellir le tableau de la gestion de la crise par le gouvernement ? Aurait-elle été écrite pour rassurer la population ? Nous ne pouvons rien affirmer. Cependant, nous sommes un peu dubitative par rapport à cette envie du journal de rassurer la population. Nous relevons pour illustrer notre propos l'article du 20 mars qui fait état à plusieurs reprises du tri des patients. Or, nous étions, au mois de mars, très loin de la saturation des hôpitaux. Encore une fois, ce n'est pas l'objet de ce travail mais nous pourrions nous interroger sur la fonction de certains énoncés. Les autres pénuries sont des paroles rapportées du personnel hospitalier qui ne font pas l'objet d'une prise de position de la part du journal.

Au niveau des valeurs, c'est la solidarité qui est mise en avant largement devant les autres valeurs avec huit occurrences contre deux pour le courage par exemple. Nous avons repéré deux unités d'informations rendant compte de comportements allant à l'encontre des mesures de confinement mais ce sont des paroles rapportées.

L'évocation du système hospitalier comme étant l'un des meilleurs et des plus accessibles d'Europe renforce, selon nous, l'image rassurante que le journal veut donner de la gestion du confinement d'autant plus que cette évocation est dans le même article que cet économiste belge qui quitte le Royaume-Uni parce qu'il se sent "plus en sécurité en Belgique".

Le personnel hospitalier est toujours décrit très positivement par le journal. Il est pédagogue, il se bat, il protège. C'est aussi lui qui dénonce les manquements qui sont rapportés mais non portés par le journal (si ce n'est pour la pénurie de masques, nous en avons déjà parlé).

La police est évoquée trois fois et les occurrences que nous avons retrouvées dans la catégorie “surveiller, rappeler la règle” sont des paroles rapportées d’Elio Di Rupo. Le journal ne met donc pas l’accent sur la menace de la répression policière.

Le journal a un message tout à fait explicite qu’il adresse à ses lecteurs. Il leur demande de se confiner et il s’attribue un rôle qui sera d’accompagner le lecteur pour l’aider à “traverser cette épreuve”.

Après cet éclairage, revenons sur notre hypothèse de départ : “Le traitement du confinement fait par le journal *Le Soir* lors du confinement n’allait que dans un seul sens, ne proposait qu’un seul point de vue, celui des autorités sans jamais ouvrir le débat.” Le traitement du confinement n’allait-il que dans un seul sens, ne proposait-il qu’un seul point de vue, celui des autorités ? Oui. À aucun moment le journal (dans les articles étudiés) n’a laissé un espace pour un point de vue différent de celui des autorités, des experts (le point de vue est le même, nous y reviendrons). À aucun moment il n’amène le débat. Le journal souligne à plusieurs reprises les bonnes décisions prises et la bonne gestion de la crise par le gouvernement tant d’un point de vue sanitaire et social qu’économique.

Nous pouvons même aller plus loin en soulignant le rôle actif pédagogique du journal auprès de la population durant cette période pour diffuser et justifier (aussi *a posteriori*) la parole gouvernementale. Les manquements du gouvernement dans la gestion de la crise (uniquement ceux émanant du monde médical) sont rapportés mais non sanctionnés par le journal à l’exception d’une phrase qui prophétise une commission parlementaire.

Un point est fondamental et ce serait une erreur de ne pas le souligner plus explicitement. Les mesures du gouvernement Wilmès prises lors de la gestion de la crise sanitaire sont en accord avec celles préconisées par les experts. Donc, il serait plus juste de formuler notre hypothèse comme ceci : “*Le traitement du confinement fait par le journal Le Soir lors de la première semaine du premier confinement n’allait que dans un seul sens, ne proposait qu’un seul point de vue, celui des autorités, basé sur l’avis des experts sans jamais ouvrir le débat.*”

En ce qui concerne la deuxième période étudiée (soit du 23 au 28 octobre 2020) le ton est tout différent. Comme pour la première période, nous compilerons les résultats de l’analyse thématique générale et, à la lumière de ceux-ci, nous reviendrons ensuite sur notre hypothèse de départ.

Rappelons qu'entre la première semaine étudiée et la seconde, la Belgique a changé de gouvernement fédéral. Elle est passée du gouvernement Wilmès au gouvernement De Croo. Lors de cette période, si l'on retranche des unités d'information consacrées au gouvernement fédéral, celles qui sont descriptives et fonctionnelles (pour annoncer une réunion mise à l'agenda, par exemple), plus de la moitié sont négatives. Les gouvernements des entités fédérées ne sont pas logés à meilleure enseigne, le journal déplore la désharmonisation des mesures et réclame l'harmonisation qui arrivera le 29 octobre par la voix d'Alexander De Croo.

Les personnalités politiques faisant partie du gouvernement sont toujours évoquées majoritairement de façon positive (nous avons relevé une occurrence plus négative pour Alexander De Croo) à l'exception de Jan Jambon. L'enthousiasme du journal par rapport à Sophie Wilmès ne s'essouffle pas. Nous le résumons ici en deux mots : super-Sophie.

Par rapport à la première semaine étudiée, le journal déplore le fait que le gouvernement n'écoute plus l'avis des experts.

En ce qui concerne la mise en place du confinement, nous avons relevé un grand nombre d'occurrences, trente-neuf, qui démontrent que celle-ci est beaucoup moins claire que lors du premier confinement. Le CODECO du 30 octobre remettra de la clarté dans les mesures.

Nous avons relevé huit unités d'information justifiant le confinement énoncées par le journal. Il s'agit de chiffres, de paroles rapportées d'experts, de regards sur les pays voisins et de phrases exacerbées : “ pour sauver ces milliers de soignants ” ; “ Si on ne veut pas que le combat en cours dans les hôpitaux soit désespéré ” ; “ L'économie, l'école, l'équilibre psychologique, la culture ne pourront en effet surnager et reprendre que si l'État empêche le virus de continuer à avoir un temps d'avance dans sa course mortelle ”.

Une nette différence de traitement entre la première semaine étudiée et la seconde se trouve au niveau des manquements. Lors de cette semaine d'octobre, nous en avons repéré dix-neuf. Seize sont énoncés par le journal et trois par des membres du personnel médical. Si ce n'est la pénurie du personnel hospitalier, tous les autres manquements concernent les décisions prises par les différents gouvernements : aucun n'est épargné.

Au niveau des valeurs, la solidarité est une nouvelle fois mise en avant.

Au niveau du corps hospitalier, par rapport à la première semaine de confinement, là encore il y a une différence notable. Le système hospitalier craque. Il y a une pénurie de main d'œuvre, un taux d'absentéisme qui est en forte augmentation (plus 15%). Mais il est toujours présent jusqu'au bout pour soigner.

Le journal s'adresse également aux lecteurs non plus pour suivre les recommandations du gouvernement en respectant les mesures prises mais pour aller au-delà des mesures gouvernementales, en se confinant par défaut. Il énonce aussi ses recommandations pour gérer la crise.

Les occurrences du champ lexical relatif à la peur ne sont pas significatives.

Revenons maintenant sur notre hypothèse de départ. Lors de cette seconde période et parmi les articles que nous avons étudiés, le journal n'offre pas non plus la possibilité au lecteur de lire un autre point de vue par rapport au confinement et il n'ouvre pas le débat. Seulement, il est fort critique par rapport au gouvernement et à sa façon de gérer la crise. Le journal aurait souhaité que le gouvernement écoute plus rapidement les experts. Donc lors de cette seconde période, le journal n'offre également qu'un seul point de vue sur le confinement mais ce n'est plus celui des autorités. C'est celui des experts. Notre hypothèse serait donc plus juste énoncée comme ceci ; *“Le traitement du confinement fait par le journal Le Soir lors de la semaine précédent le deuxième confinement n'allait que dans un seul sens, ne proposait qu'un seul point de vue, celui des experts, sans jamais ouvrir le débat.”* Mais remarquons que la façon dont elle est formulée est assez sévère. D'une période de confinement à l'autre et d'un gouvernement à l'autre, le journal est resté cohérent : il suit l'avis des experts. Il se fait l'écho d'une dissonance existante, mais ne change pas d'opinion.

5.1.2 Analyse psychosociale et seconde hypothèse

Nous avons également voulu vérifier si les articles de presse du journal Le Soir ont aidé à induire un changement de comportement chez les lecteurs pour obtenir leur adhésion aux mesures de confinement. Pour ce faire, nous avons utilisé la psychologie sociale pour repérer d'une part des techniques d'influence et d'autre part des appels à la peur qui auraient pu se retrouver dans les articles. Pour que nous puissions dire si notre hypothèse est vérifiée, nous devons définir de manière malheureusement assez arbitraire un nombre seuil d'occurrences des

différentes techniques décrites. En ce qui concerne le conditionnement évaluatif, nous pourrions dire qu'il y a utilisation de cette méthode si, pour chaque article étudié, le nombre d'occurrences relevées pour les mesures de confinement, les comportements prescrits ou les comportements hors prescrits faisant l'objet d'un conditionnement évaluatif est respectivement plus élevé que ceux n'en faisant pas l'objet. En ce qui concerne le modelage, pour qu'il n'y ait pas de doute possible, nous affirmerons qu'il y a eu utilisation du modelage à la seule condition que toutes les caractéristiques liées à un individu ou à une entité soient exclusivement positives pour les individus présentés comme des héros ou exclusivement négatives pour des individus présentés comme des anti-héros.

Pour la présence du locuteur, nous n'en tiendrons pas compte dans les éditoriaux, car nous pensons que cela pourrait biaiser notre étude. Néanmoins, pour les articles à la une, pour pouvoir affirmer que la présence du locuteur influence le lecteur, nous ne tiendrons compte que des énoncés de valeur et nous considérerons qu'ils devront tous aller dans le même sens.

Pour qu'il y ait étiquetage, nous pensons qu'à chaque fois qu'il est question du citoyen, le journal devrait l'accompagner d'un qualificatif et que l'ensemble de ces qualificatifs devraient aller dans le même sens. Il nous semble aussi que, pour qu'il y ait étiquetage, nous devrions retrouver au moins deux occurrences du citoyen par semaine étudiée.

L'amorçage est sans doute la technique d'influence qui dépend le plus de la subjectivité du chercheur. Nous rappelons donc au lecteur que le détail de l'analyse et le relevé de toutes les unités d'information que nous avons considérées comme faisant l'objet d'un amorçage sont disponibles dans les fichiers d'analyse joints. Cependant, comme cette partie nous semble le plus dépendre de notre capacité de subsomption, nous pensons que seul un nombre élevé d'occurrences nous permettrait d'affirmer qu'il y a présence d'amorçage. Il nous semble donc que nous devons retrouver sa présence dans chaque article évoquant le confinement.

Pour la mise en perspective, reprenons ici la phrase de Jean-Léon Beauvois : "Seule la pratique du débat démocratique, de l'argumentation et de la contre-argumentation prémunit ceux qui y participent ou qui les suivent des influences inconscientes" (Jean-Léon Beauvois, 2011, p. 54). La seule présence donc laissée à une voix différente sans pour autant être contradictoire mais qui pourrait amener au débat nous permettra d'infirmer notre hypothèse.

Nous pourrions dire que l'appel à la peur a été utilisé pour obtenir un changement de comportement dans le chef des lecteurs du journal Le Soir si nous relevons, dans chaque article, au moins deux des critères faisant partie de l'appel à la peur.

Ces considérations faites, voyons ce qu'il en est lors de la première semaine du premier confinement.

En ce qui concerne les mesures de confinement : celles que nous avons relevées dans l'analyse des éditos font bien l'objet d'un conditionnement évaluatif. Il s'agit du passage au confinement strict, de la priorité donnée à la santé par le gouvernement et de proposer une réponse au défi économique. Parmi les sept relevées dans les articles à la une (deux le 18, une le 21 et quatre le 24), cinq font l'objet d'un conditionnement évaluatif.

Les comportements liés au respect des mesures strictes de confinement par la population relevés dans les éditos font tous l'objet d'un conditionnement évaluatif. En revanche, pour les comportements que nous avons relevés dans les articles à la une. Sur onze comportements liés au respect des mesures strictes de confinement par la population et un lié au non-respect de ces mesures (tous relevés le 19 mars), sept font l'objet de conditionnements évaluatifs. Nous avons aussi relevé certains manquements qui faisaient l'objet, selon nous, de conditionnements évaluatifs. Il s'agit de la pénurie de masques. Cette pénurie, dans un premier temps (le traitement réservé à cette problématique a évolué, nous en avons parlé plus haut), a été traitée non comme un dysfonctionnement mais comme un problème pour lequel la Wallonie cherche une solution.

Le modelage

Lors de cette première semaine de confinement, toutes les caractéristiques définissant le gouvernement sont positives. C'est aussi le cas pour Sophie Wilmès. Nous pouvons donc considérer qu'il y a eu modelage tant pour le gouvernement que pour Sophie Wilmès.

La présence du locuteur

Lors de cette période, nous avons relevé onze énoncés de valeur émanant du locuteur sans pouvoir affirmer qu'ils vont dans le même sens. Certains évoquent la peur, d'autres l'espoir. Nous ne pouvons pas affirmer pour cette période que la présence du locuteur influence le lecteur.

L'étiquetage n'est pas significatif pour cette période.

L'amorçage

Selon notre analyse nous considérons qu'il y a effectivement eu amorçage lorsque le confinement est évoqué.

Nous ne pouvons pas affirmer qu'il n'y a pas eu de mise en perspective car, le 23 mars, l'éditorialiste s'interroge sur la mise en place du confinement.

L'appel à la peur

Sur cette première semaine, il y a eu trente-huit unités d'enregistrement rendant compte de la gravité de la menace, dix-huit rendant compte de la vulnérabilité à la menace, six recommandations explicites et huit recommandations présentées comme étant efficaces. Nous pouvons dire que oui, il y a utilisation de l'appel à la peur pour induire un changement de comportement chez le lecteur.

Lors de la seconde période, parmi les quatre mesures de confinement que nous avons relevées dans les articles à la une (trois le 24 et une le 26 octobre), deux font l'objet d'un conditionnement évaluatif. En ce qui concerne les comportements liés au non-respect des mesures strictes de confinement, nous en avons relevé un qui s'avère être un conditionnement évaluatif. Dans les éditos, nous avons relevé le 23 octobre cinq unités d'information décrivant des mesures de confinement et une décrivant un comportement lié au non-respect des mesures strictes de confinement, toutes relèvent du conditionnement évaluatif.

Lors de cette seconde période, le modelage concerne toujours Sophie Wilmès. Une infirmière aussi n'est caractérisée que positivement. Le gouvernement De Croo ne bénéficie plus du modelage. Par contre, Sophie Wilmès garde le statut très positif qu'elle a acquis lors du premier confinement.

Par rapport à la présence du locuteur dans les articles à la une, nous ne pouvons pas affirmer qu'elle puisse influencer le lecteur car les différentes occurrences relevées ne vont pas dans le même sens.

L'étiquetage n'est pas non plus significatif pour cette période.

Pour nous, l'amorçage est présent dans les articles qui évoquent le confinement tant dans les éditoriaux que dans les articles à la une.

Nous n'avons relevé aucun élément lors de cette période qui met le confinement en perspective.

En ce qui concerne l'appel à la peur, trente-quatre unités d'enregistrement rendent compte de la gravité de la menace, quinze rendent compte de la vulnérabilité à la menace, une recommandation est explicite et deux sont présentées comme étant efficaces. À la lumière de ces résultats, nous pouvons dire que oui, le journal a fait appel à la peur pour induire un changement de comportement dans le chef de ses lecteurs.

Revenons donc sur notre deuxième hypothèse : Lors de la période de confinement, les articles de presse du journal Le Soir ont aidé à induire un changement de comportement chez les lecteurs pour obtenir leur adhésion aux mesures de confinement que nous avons divisé en deux : lors de la période de confinement, les journalistes du journal Le Soir ont recouru à des techniques d'influence (conditionnement évaluatif, modelage, étiquetage, amorçage) pour obtenir l'adhésion de leurs lecteurs aux mesures de confinement et lors de la période de confinement, les journalistes du journal Le Soir ont utilisé l'appel à la peur pour obtenir l'adhésion de leurs lecteurs aux mesures de confinement.

Dans les articles que nous avons analysés, nous avons bien retrouvé l'utilisation de certaines techniques d'influence. La plus significative est l'appel à la peur que nous retrouvons lors des deux périodes étudiées. Ce seul élément, parce que le journal y a recours de façon massive et récurrente, pourrait suffire à confirmer notre hypothèse. En ce qui concerne le conditionnement évaluatif, il a été utilisé la première semaine. Ce qui a donné aux mesures de confinement prises par le gouvernement une connotation positive. Cela a également été le cas la deuxième semaine mais dans une moindre mesure. En ce qui concerne les comportements liés au respect ou au non respect des mesures de confinement par la population, la majorité d'entre eux fait l'objet d'un conditionnement évaluatif tant lors de la première que de la seconde semaines étudiées. Le modelage concerne Sophie Wilmès pour les deux périodes. La présence du locuteur n'est pas significative pour aucune des périodes étudiées. L'étiquetage non plus. Par contre, et nous terminerons par-là, selon notre analyse, nous pouvons affirmer qu'il y a bien eu amorçage tant la première semaine du premier confinement que celle qui précède le deuxième confinement, il y a eu préparation d'un terrain mnésique pour inviter le lecteur à respecter les règles de

confinement. À la lumière de ces résultats, notre hypothèse devient donc : *lors de la période de confinement, les journalistes du journal Le Soir ont recouru à des techniques d'influence (conditionnement évaluatif, modelage, amorçage) et à l'appel pour obtenir l'adhésion de leurs lecteurs aux mesures de confinement.*

5.2 Retour sur la déontologie

Le confinement était une période exceptionnelle et inédite pour la plupart d'entre nous. Quand nous avons évoqué au téléphone avec Didier Dartois la façon dont le journal Le Soir avait couvert le confinement, il l'a comparé aux attentats de Bruxelles. Il faut prendre des décisions rapidement. Nous ne pouvons pas éluder la dimension émotionnelle qui régnait dans la rédaction lors de la première semaine de confinement. Faut-il envoyer des journalistes sur le terrain ? Comment couvrir l'actualité à distance ? Au cœur de l'information, ces questions ont très vite été abordées en salle de rédaction, et, avant le 18 mars, les journalistes du Soir travaillaient en distanciel (interview de Didier Dartois). Cette semaine-là a donc été éprouvante pour les journalistes du Soir.

Ces situations exceptionnelles sont, comme nous l'avons vu, prévues par le code de déontologie. Pour rappel, voici ce qui est dit : "Les journalistes peuvent exceptionnellement outrepasser certaines règles de ce Code lorsque l'information est porteuse d'un intérêt général supérieur". Comme nous le disions précédemment, nous pouvons comprendre, lors de la première semaine de confinement, que l'urgence de la situation n'ait pas permis au journal de prendre le recul nécessaire à la critique mais, sept mois plus tard, il n'en était plus question. Or, lors de cette seconde période nous n'avons relevé aucune trace de réflexion critique par rapport au confinement. Il y en a bien eu par rapport au gouvernement. "L'urgence ne dispense pas les journalistes de citer et/ou de vérifier leurs sources, ni de mener une enquête sérieuse. Les journalistes observent la plus grande prudence dans la manière de diffuser l'information et évitent toute approximation". L'analyse de nos articles ne nous a pas permis de vérifier si, oui ou non, il y avait eu une enquête sérieuse faite par rapport au confinement. Nous n'en avons trouvé aucune trace. Pourtant, s'il est vrai que le confinement faisait largement consensus auprès des scientifiques, cela ne dispensait peut-être pas de poser certaines questions. Aurait-on pu imaginer le confinement différemment ? Cette question, par exemple, reste non posée.

Nous avons également repéré cette phrase : “1. L’activité journalistique implique de rechercher pour la fournir au public une information vraie et indépendante, qui doit être dénuée de toute démarche publicitaire ou de propagande” (Les carnets de la déontologie 8, le 11 février 2015, Directive La distinction entre publicité et journalisme, p. 9). Nous avons retrouvé dans les articles que nous avons étudiés, tant lors de la première semaine que de la seconde, l’utilisation de certaines techniques d’influence et le recours à l’appel à la peur. Ces techniques, quand elles sont utilisées sciemment, le sont dans le but de faire changer la pensée ou le comportement des individus ciblés. Rappelons que la propagande est une “action psychologique qui met en œuvre tous les moyens d’information pour propager une doctrine, créer un mouvement d’opinion et susciter une décision”. Le journal, même si ce n’est pas dans un but volontaire (et rappelons que nous ne préjugeons pas des intentions des journalistes) a utilisé ces techniques dans l’espoir de susciter une décision. Nous ne pouvons donc pas démontrer que le journal a fourni une information vraie dénuée de toute propagande.

Toujours en ce qui concerne la déontologie, nous considérons maintenant le point suivant : “3. L’indépendance d’esprit et la distance critique sont des conditions d’exercice du journalisme. Toute personne exerçant cette activité doit les respecter” (Les carnets de la déontologie 8, le 11 février 2015, Directive La distinction entre publicité et journalisme, p. 9). Lors de la première semaine de confinement, nous avons relevé à deux reprises une distance critique de la part de Béatrice Delvaux, éditorialiste, l’une par rapport aux tests, l’autre par rapport aux masques. Dans la seconde période, les critiques portent sur la cacophonie qui règne entre les entités fédérées et plus sur les mesures de confinement. Ce résultat est étonnant car le traitement du premier confinement a été fait dans l’urgence (voir interview de Didier Dartois). Ce n’était cependant pas le cas sept mois plus tard.

Le dernier point concernant la déontologie que nous soulevons est celui-ci : “4. Les responsables de la rédaction doivent s’opposer aux pressions portant atteinte à ces exigences” (Les carnets de la déontologie 8, le 11 février 2015, Directive La distinction entre publicité et journalisme, p. 9). Notre méthode d’analyse ne permet pas de déterminer s’il y a eu pression ou non. Dans l’interview que nous avons faite de Didier Dartois, il insiste sur le caractère indépendant du journal.

Discussion

Nous n'avons pas vu dans la littérature d'autres travaux traitant de la façon dont la presse a traité la période de confinement. Il est donc difficile pour nous de comparer nos résultats avec d'autres pour le moment. Pourtant, nous pensons que le sujet mérite d'être traité. Pas seulement par rapport au confinement. Cette situation est spécifique même si nous ne savons pas à l'heure actuelle si nous la revivons encore mais par rapport à toute période de ce que nous appellerons "crise communautaire".

Notre travail a été fait sur un très petit échantillon. Il éclaire une toute petite facette de notre problématique. En effet, nos résultats doivent être pris avec la plus grande précaution pour différentes raisons. La première est liée à la taille de notre échantillon. Du 18 au 25 mars 2020, Le Soir a publié 162 articles évoquant le confinement et du 23 au 29 octobre, il en a publié 55. En dehors des éditoriaux, sur les deux périodes, nous en avons étudié quatorze, soit à peine 6.5% de la publication si l'on compte en termes d'articles. Il y a donc 93,5% des articles que nous n'avons pas analysés. Autant dire que, pour avoir une réelle vue globale de la façon dont la presse a couvert le confinement, le travail reste colossal.

Ensuite, si nous avons porté un soin particulier à construire nos grilles d'analyse, elles ne sont pas parfaites. Pour la grille d'analyse thématique générale, la lecture flottante qui devait nous permettre d'élaborer nos critères a été faite avant la détermination du corpus. C'est donc sur la totalité des journaux des quinze premiers jours du premier confinement que nous avons élaboré nos critères. C'est pourquoi certaines catégories sont restées quasiment vides. Ensuite, pour l'élaboration des grilles concernant l'influence et l'appel à la peur, nous ne sommes pas spécialiste en psychologie sociale. L'avis d'un expert en la matière aurait sans doute été nécessaire pour nous assurer que nos grilles étaient de ce point de vue pertinentes. Pour terminer, nous ne pouvions analyser qu'un seul ou deux articles par jour. D'un jour à l'autre et d'un moment à l'autre, il n'est pas interdit que notre faculté de subsomption soit différente.

Revenons maintenant sur les résultats de notre travail. En prenant comme point de départ les propos de Christophe Berti, rédacteur en chef du Soir, à propos de la ligne éditoriale du journal. Il disait ceci : "Notre ligne éditoriale est celle d'un journal de qualité, indépendant, citoyen qui mise sur l'investigation et apporte des idées. Avec pour ambition de regarder davantage vers demain que vers hier, et de se pencher sur les solutions plus que sur les constats" (extrait du

mail de bienvenue réservé aux nouveaux abonnés). Qu'en est-il du respect de cette ligne éditoriale dans les articles que nous avons étudiés ? Nous affirmons avec lui que Le Soir est un journal indépendant et citoyen (chacun jugera de sa qualité). Nous avons pu le constater dans la seconde semaine du confinement par les critiques qu'il émet envers les autorités et par la priorité qu'il donne à la préservation des citoyens. En revanche, nous restons résolument sur notre faim en ce qui concerne l'investigation et l'apport des idées. Christophe Berti veut une information qui "se différencie du bruit et de l'écume, une information qui éduque et qui relativise, une information qui ouvre l'esprit et le débat". Là encore, oui, nous sommes en accord avec lui en ce qui concerne l'aspect pédagogique de l'information. Nous en avons retrouvé de nombreuses traces. Mais en ne nous basant que sur les articles que nous avons étudiés, nous ne pouvons en aucun cas affirmer que les informations données par le journal ouvrent l'esprit et le débat.

Une remarque est ensuite nécessaire. Missika nous a appris que le pouvoir d'influence du journalisme se retrouve principalement dans sa capacité à "hiérarchiser et problématiser les événements et les enjeux". Si nous considérons que les articles placés en une d'un journal sont au sommet de la hiérarchie, il n'est pas déraisonnable de penser que leur étude systématique, telle que nous l'avons effectuée, présente en effet les sujets mis en évidence par le journal. Or, force est de constater qu'aucune place n'a été faite pour la critique du confinement au sommet de cette hiérarchie lors de la seconde période étudiée. Le journal passe donc à côté d'une de ses fonctions principales : amener le débat en facilitant l'échange des idées.

Et puisqu'on parle de hiérarchie des informations profitons-en pour évoquer l'agenda-setting, cette faculté qu'ont les médias de produire une hiérarchisation de l'information par la sélection des nouvelles et d'exercer ainsi une influence qui définit "des thèmes dignes de l'attention collective" (Neveu, 2019, p. 85). Il a été frappant lors de notre étude de voir à quel point une information en chasse une autre. Comme nous l'avons expliqué, nous avons tout d'abord l'intention d'étudier la première semaine du deuxième confinement. C'est l'élection américaine qui nous en a empêché, les comptages et recomptages des voix monopolisant toute l'attention. Un virus en a chassé un autre... Pourtant, la semaine précédente, le confinement avait des airs d'urgence nationale.

En plus de priver son lecteur d'une réflexion critique, le journal a présenté le confinement comme une chose allant de soi. Or, pour beaucoup d'entre nous, voire pour tous, cette réalité s'est avérée problématique. La reconnaissance de cette réalité ne faisait-elle pas partie de la responsabilité discursive du journaliste ? Encore une fois, il est vraisemblable que le reste des articles non seulement amenait le débat par rapport au confinement mais parlait aussi des difficultés liées au confinement éprouvées par les citoyens.

Que restait-il alors à ce lecteur orphelin de débat et prié de penser ce qui lui était présenté ? « Super-Sophie » sans doute. Nous avons vu dans ce travail que la presse avait une capacité de consécration. De toute évidence, c'est Sophie Wilmès qui a décroché l'Oscar pour le Soir. Certes, nous ne pouvons pas l'évaluer maintenant mais les prochaines élections seront un excellent outil pour jauger cette consécration.

Au terme de ce travail, plusieurs questionnements émergent. Le premier par rapport à la vision que les journalistes ont eue de leurs lecteurs lors de cette période. Si l'image que l'émetteur se fait du récepteur évolue, le message va certainement évoluer aussi. De même que la vision qu'il se fait du rôle qu'il a à jouer. Pour investiguer en ce sens, il aurait fallu interviewer les journalistes lors des périodes étudiées. Le faire *a posteriori* ne nous semble pas pertinent.

Le second est un questionnement bien plus large. Quelle serait l'attitude parfaite du journalisme en cas de crise ? La presse ne peut pas être complètement neutre, elle passerait à côté d'une de ses fonctions essentielles : la fonction critique. Elle ne peut pas non plus inciter ses lecteurs à adopter tel ou tel comportement ce qui lui conférerait une visée moralisatrice. Nous pensons qu'un journal doit être pluraliste tout en offrant au lecteur une critique éclairée en assumant clairement son identité. C'est-à-dire qu'il doit représenter la diversité des points de vue, des opinions, des pensées, des comportements etc. Fruit de recherches, d'enquêtes, d'interview ou de tout autre moyen (acceptable déontologiquement) permettant d'approcher la vérité d'un événement. En indiquant explicitement au lecteur la position qu'il a prise librement en accord avec sa ligne éditoriale.

Conclusion

Nous voilà arrivée au terme de ce long et tortueux chemin. À l’entame de ce travail, nous voulions voir comment la presse belge francophone (et finalement le journal *Le Soir*) avait couvert la première semaine de chacun des deux confinements. Cela revenait à se demander quel rôle la presse avait joué dans le confinement. Finalement, nous avons analysé comme prévu la première semaine du premier confinement et la première semaine précédant le deuxième confinement. Nos hypothèses ne se sont pas vérifiées telles quelles et sont tributaires de la petite taille de notre échantillon. Un échantillon plus grand n’aboutirait certainement pas aux mêmes résultats. Notre première hypothèse, pour être vérifiée par notre échantillon, doit être formulée comme ceci : *“Le traitement du confinement fait par le journal Le Soir n’allait que dans un seul sens, ne proposait qu’un seul point de vue, celui des experts, sans jamais ouvrir le débat.”* En effet, lors des deux périodes étudiées à sept mois d’écart, le journal a gardé sa cohérence. Il a suivi l’avis des experts. C’est bien au niveau du gouvernement que cet avis n’a pas été suivi d’emblée lors de la seconde période étudiée.

Notre deuxième hypothèse, pour être vérifiée par notre échantillon, doit être formulée comme ceci : *lors de la période de confinement, les journalistes du journal Le Soir ont recouru à des techniques d’influence (conditionnement évaluatif, modelage, amorçage) et à l’appel à la peur pour obtenir l’adhésion de leurs lecteurs aux mesures de confinement.* Nous ne pensons pas que l’utilisation de ces techniques a été faite sciemment. C’est pourquoi nous avons écrit “pour obtenir l’adhésion” plutôt que “pour espérer un changement de comportement”. Cependant, c’est bien pour cette dernière raison que ces techniques sont généralement utilisées.

L’utilisation de ces techniques pose la question de la déontologie. Si le journal peut se justifier en évoquant le préambule du code de déontologie journalistique, nous pensons néanmoins que plusieurs points de ce code ont été traités avec souplesse. Et pourtant, nous pensons que la déontologie est une affaire de rigueur et peut-être d’autant plus en période de crise.

Nous ne pouvons pas blâmer un journal qui, lors d’une période inédite et dans des circonstances difficiles, a diffusé l’information de la manière qui lui semblait la plus adéquate et certainement en toute bonne foi.

Cependant, nous aurions souhaité lire les raisons pour lesquelles l'immunité collective est une mauvaise solution et non qu'aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, « les gouvernements laissent leurs citoyens s'immuniser tout seuls, ou mourir ». Le restaurateur qui a dû fermer son établissement définitivement aurait peut-être souhaité comprendre pourquoi un confinement ciblé n'était pas possible. Et fallait-il que la peur soit si grande pour qu'une fille n'embrasse pas une dernière fois son père condamné ?

Christophe Berti voulait que l'information donnée par son journal soit « une information qui éduque et qui relativise, une information qui ouvre l'esprit et le débat ». Plus souvent qu'à son tour, le journal, pendant cette période, a fait appel aux émotions de ses lecteurs et non à leur raison. Or, si les émotions peuvent faire agir, c'est bien la raison qu'il faut solliciter pour éduquer, relativiser, ouvrir l'esprit et le débat.

Bibliographie

Livres

Agnès, Y. (2015). *Manuel de journalisme. L'écrit et le numérique*. Paris: La Découverte.

Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France.

de Bonville, J. (2006). *L'analyse de contenu des médias: De la problématique au traitement statistique*. Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck Supérieur. doi:10.3917/dbu.bonvi.2006.01.

Chupin, I., Hubé, N. & Kaciaf, N. (2012). *Histoire politique et économique des médias en France*. Paris: La Découverte.

Eveno, P. (2016). *La presse*. Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France.

Husson et Robert, (1991), *Profession journaliste*, Eyrolles, <https://comstudies.files.wordpress.com/2007/05/genres.pdf>, consulté le 14 mai 2021

Articles de revues

Allen et Witte, "Une méta-analyse des appels à la peur : implications pour des campagnes de santé publique efficaces, *Psychologie sociale, traitements et effets des médias*, 5 | 2004, pp. 133-148.

Bouron, F., La grippe espagnole (1918-1919) dans les journaux français, *Guerres mondiales et conflits contemporains* 2009/1, n° 233, pages 83 à 91

Claude Chabrol, Didier Courbet et Marie-Pierre Fourquet-Courbet, « Psychologie sociale, traitements et effets des médias », *Questions de communication* [En ligne], 5 | 2004, mis en ligne le 23 juillet 2013, consulté le 15 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7227> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.7227>

Courbet, D., 2003, Réception des campagnes de communication de santé publique et efficacité des messages suscitant de la peur,

Une étude expérimentale sur le rôle de la peur dans le changement des attitudes néfastes, in Communication 22/1, introduction non paginé)

Bondé, J., Girandola, F. (2016). Faire “appel à la peur” pour persuader ? Revue de la littérature et perspectives de recherche, *NecPlus L'Année psychologique*, 116, 67-103. ISSN 0003-5033 <https://www.cairn.info/revue-l-annee-psychologique1-2016-1-page-67.htm>

Missika, J. (2006). La délibération imparfaite. *Pouvoirs*, 119(4), 5-14. doi:10.3917/pouv.119.0005.

Pigeat, H. (2003). Liberté de la presse, qualité de l'information: À la recherche d'une autorégulation. *Commentaire*, 104, 961-968. <https://doi-org.proxy.bib.ucl.ac.be:2443/10.3917/comm.104.0961>

Sägesser, C. (2020). La formation du gouvernement De Croo (mai 2019 - octobre 2020). *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2471-2472, 5-86. <https://doi.org/10.3917/cris.2471.0005>.

Documents électroniques

Antoine, F., Heinderyckx, F., (2011), État des lieux des médias d'information en Belgique francophone, https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal%3A165735/datastream/PDF_01/view, consulté le 6 juillet 2020.

CDJ, Rapport annuel 2020, mars 2021, <https://www.lecdj.be/wp-content/uploads/CDJ-Rapport-Annuel-2020-complet.pdf>, consulté le 22 juillet 2020.

CNRTL, crise, <https://www.cnrtl.fr/definition/crise>, consulté le 16 juillet 2020.

CNRTL, presse, <https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/presse>, consulté le 27 août 2021

CNRTL, propagande, <https://www.cnrtl.fr/lexicographie/propagande>, consulté le 23 juillet 2021

CNRTL, soudaineté, <https://www.cnrtl.fr/definition/soudainet%C3%A9>, consulté le 10 juillet 2021

Ina, “Histoire de la télévision, une exception française ?”, <https://larevuedesmedias.ina.fr/histoire-de-la-television-une-exception-francaise>, mis en ligne le 9 décembre 2010, consulté le 7 avril 2020.

Organisation Mondiale de la Santé, Flambée de maladie à Coronavirus 2019 (COVID-19), <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>, consulté le 28 juin 2020.

Organisation Mondiale de la Santé, 29 juin 2020, COVID-19-Chronologie de l’action de l’OMS <https://www.who.int/fr/news-room/detail/27-04-2020-who-timeline---covid-19>, consulté le 28 juin 2020.

OMS, 29 janvier 2021, Chronologie de l’action de l’OMS face à la COVID-19, <https://www.who.int/fr/news/item/29-06-2020-covidtimeline>, consulté le 10 juillet 2021.

Suetone, Vie des douze Césars, <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/SUET/CAES/20.htm>, consulté le 6 mai 2020.

Sites Internet

Belgium.be, <https://www.belgium.be/fr>, consulté le 5 mai 2020.

Belgium.be, COVID-19 : conférences de presse – streaming et archives, <https://news.belgium.be/fr/corona> consulté le 5 mai 2020.

Conseil de déontologie journalistique, 2021, Mission, <https://www.lecdj.be/fr/le-conseil/mission/>, consulté le 22 juillet 2021.

Conseil de déontologie journalistique, Histoire, <https://www.lecdj.be/fr/le-conseil/histoire/>, consulté le 22 juillet 2021.

Conseil de déontologie journalistique, 2021, Organisation et fonctionnement, <https://www.lecdj.be/fr/le-conseil/fonctionnement/>, consulté le 22 juillet 2021.

Centre d’Appui aux Services de Médiation de Dettes de la Région de Bruxelles-Capitale, le 7 mai 2020, <http://www.mediationdedettes.be/COROVAVIRUS-Quid-des-amendes-pour-non-respect-du-confinement>, consulté le 6 octobre 2020.

Conseil européen, Biographie de Charles Michel, <https://www.consilium.europa.eu/fr/european-council/president/biography/>, consulté le 3/06/2020.

CRISP, en cours de mise à jour, libertés fondamentales, <https://www.vocabulairepolitique.be/libertes-fondamentales/>, consulté le 21 juillet 2021.

CRISP, gouvernement Sophie Wilmès II, non daté, https://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/doc_pol/gouvernements/federal/compositions/Wilmes-II-20-20.pdf, consulté le 17 août 2021.

Dekamer.be, juin 2020, Pouvoirs spéciaux Une réponse aux temps de crise, https://www.dekamer.be/kvvcr/pdf_sections/news/0000012118/MAG_Edition_Speciale_06-2020_FR_BAT.pdf, consulté le 17 août 2021.

Groupe IPM, <https://www.ipmgroup.be/marques/>, consulté le 7 avril 2020.

Groupe Rossel, <http://www.rossel.be/marques/>, consulté le 7 avril 2020.

Info-coronavirus.be, le 13 mai 2020, Déconfinement : Lancement de la phase 2 à partir du 18 mai, <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/cns-13-05/>, consulté le 20 juillet 2021.

Info-coronavirus.be, le 23 mai 2020, Une feuille de route pour les activités « jeunesse » de cet été, <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/feuille-de-route-activites-jeunesse/>, consulté le 20 juillet 2021.

Info-coronavirus.be, le 28 mai 2020, Le retour progressif à l'école va pouvoir continuer en Belgique, <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/retour-progressif-a-lecole/>, consulté le 20 juillet 2021.

Info-coronavirus.be, le 3 juin 2020, Lancement de la phase 3 du plan de déconfinement à partir du 8 juin, <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/cns-0306/>, consulté le 20 juillet 2021.

Info-coronavirus.be, le 8 juin 2020, Les masques buccaux du gouvernement fédéral : directives pratiques, <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/masques-d%C3%A9fense/>, consulté le 20 juillet 2021

Info-coronavirus.be, le 24 juin 2020, Lancement de la phase 4 du déconfinement à partir du 1er juillet, <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/cns-24-06/>, consulté le 20 juillet 2021.

Info-coronavirus, le 27 juillet 2020, Des mesures supplémentaires pour renforcer la double stratégie de lutte contre le rebond du Coronavirus, <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/cns-2707/>, consulté le 20 juillet 2021

Info-coronavirus.be, le 20 août 2020, Maîtrise de la situation sanitaire, rentrée scolaire pour tous et perspectives, <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/cns-20-08/>, consulté le 20 juillet 2021.

Info-coronavirus.be, le 23 septembre 2020, Lancement de la stratégie de gestion des risques : responsabilisation des citoyens, <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/cns-23-09/>, consulté le 20 juillet 2021.

Info-coronavirus, le 6 octobre 2020, Le Comité de concertation décide de mesures plus strictes et désigne un commissaire COVID-19, <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/occ-06-10/>, consulté le 20 juillet 2021.

Info-coronavirus.be, le 16 octobre 2020, Niveau d'alerte 4 de la COVID-19 : des règles plus strictes à partir du lundi 19 octobre, <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/occ1610/>, consulté le 20 juillet 2021.

Info-coronavirus.be, le 23 octobre 2020, Les Gouvernements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles concrétisent un reconfinement partiel, <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/mesures-wallonie-23-10/>, consulté le 20 juillet 2021.

Info-coronavirus.be, le 28 octobre 2020, Nouvel arrêté ministériel en vigueur dès minuit, <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/ar-2810/>, consulté le 20 juillet 2021.

Info-coronavirus.be, le 30 octobre 2020, COVID-19 : Comité de concertation sur le durcissement du confinement, <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/occ3010/>, consulté le 20 juillet 2021.

Info-coronavirus.be, le 13 novembre 2020, Bulletin hebdomadaire de Sciensano, <https://www.info-coronavirus.be/fr/news/bulletin-hebdomadaire-sciensano/>, consulté le 22 juillet 2021.

Moniteur belge, la constitution coordonnée, le 17 février 1994 mise à jour le 30 mars 2021, http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&table_name=loi&la=F&cn=1994021730#:~:text=25.,distributeur%20ne%20peut%20C3%AAtre%20poursuivi, consulté le 9 juillet 2021.

Reporters Sans Frontières, <https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-liberte-de-la-presse-2021-le-journalisme-est-un-vaccin-contre-la>, consulté le 7 juillet 2021

Sophie Wilmès, <https://www.sophiewilmes.be/qui-suis-je/#vie-politique>, consulté le 03/06/2020.

Service public fédéral intérieur, le 23/03/2020, <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/03/23/2020030347/moniteur>, consulté le 6 octobre 2020.

Sciensano.be, À propos de Sciensano, <https://www.sciensano.be/fr/a-propos-de-sciensano>, consulté le 15 août 2021.

Youtube, diffusée en direct le 27 mars 2020, Conférence de presse suite au Conseil national de sécurité, <https://www.youtube.com/watch?v=zMBr4QvbkjQ&t=744s>, consulté le 10 juillet 2021.

Youtube, diffusée en direct le 15 avril 2020, Conférence de presse suite au conseil national de sécurité, https://www.youtube.com/watch?v=cxrnQxbO_h0&t=250s, consulté le 10 juillet 2021.

Youtube, diffusé en direct le 24 avril 2020, Conférence de presse suite au conseil national de sécurité, <https://www.youtube.com/watch?v=KTabNWoh3qg&t=3407s>, consulté le 10 juillet 2021.

Articles de presse consultés en-dehors du corpus

DHNet, le 26 décembre 2019, Cela fait un an que la Belgique est en affaires courantes <https://www.dhnet.be/actu/belgique/cela-fait-un-an-que-la-belgique-est-en-affaires-courantes-5dfdc439f20d5a0c4620be9a>, consulté le 3 juin 2020.

DHNet, le 22 janvier 2020, La Belgique en danger avec le virus chinois? "Pas de raison de s'alarmer, mais la vigilance est de mise" selon le SPF santé publique) consulté le 30 juin 2020.

DHNet, Les pays et territoires touchés par le coronavirus, <https://www.dhnet.be/dernieres-depeches/afp/les-pays-et-territoires-touchees-par-le-nouveau-coronavirus-5e341f5bf20d5a6521fd366f>, consulté le 30 juin 2020.

DHNet.be, le 24 janvier 2020, Nouveau virus en Chine: au moins 11 Belges se trouvent dans les régions concernées, <https://www.dhnet.be/actu/monde/les-affaires-etrangees-deconseillent-les-voyages-vers-la-province-chinoise-hubei-5e2aeffd8ad587c2195fa2a>, consulté le 30 juin 2020.

IPMAdvertising.be, 2020, Les Editions de l'Avenir rachetées par IPM Group, <https://ipmAdvertising.be/les-editions-de-lavenir-rachetees-par-ipm-group/> consulté le 21 juillet 2021

L'Echo, le 30 septembre 2020, Le casting du gouvernement De Croo, <https://www.lecho.be/economie-politique/dossiers/gouvernement-federal-2020.html>, consulté le 16 août 2021.

L'Express, le 21 août 2020, Numérique : ce que la crise du coronavirus a changé dans nos vies quotidiennes, https://www.lexpress.fr/actualite/video-ce-que-la-crise-du-coronavirus-a-change-dans-nos-vies-quotidiennes_2132734.html, consulté le 22 juillet 2021.

LaLibre.be, le 24 janvier 2020, 40 millions de personnes confinées, Disneyland et la Grande Muraille fermés: le coronavirus terrorise la Chine, <https://www.lalibre.be/international/asia/le-parc-disneyland-a-shanghai-annonce-sa-fermeture-5e2a8f09f20d5a719a5d5456>, consulté le 10 juillet 2021.

LaLibre.be, le 24 janvier 2020, Dix jours pour construire un hôpital: le challenge chinois hors du commun pour soigner les victimes du coronavirus, <https://www.lalibre.be/international/asia/la-chine-se-donne-dix-10-jours-pour-construire-un-hopital-pour-accueillir-un-millier-de-patients-victimes-du-coronavirus-5e2add27d8ad587c2195f9e5>, consulté le 10 juillet 2021.

LaLibre.be, le 23 janvier 2020, Epidémie: la Chine confine des villes, mais pas d'alerte internationale, <https://www.lalibre.be/dernieres-depeches/afp/epidemie-la-chine-confine-des-villes-mais-pas-d-alerte-internationale-5e2a02c7f20d5a719a5b4de7>, consulté le 30 juin 2020.

La libre.be, le 7 décembre 2020, Pas d'hôpital de campagne à Liège, d'autres pistes !, <https://www.lalibre.be/regions/liege/2020/12/07/pas-dhopital-de-campagne-a-liege-dautres-pistes-VGXHZOBCDRHTJG6BBTYHUDMDUQ/>, consulté le 30 juillet 2021.

Le Monde, le 24 janvier 2020, Coronavirus : un troisième cas d'infection confirmé en France, https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/01/24/coronavirus-deux-premiers-cas-confirmes-en-france-a-bordeaux-et-paris_6027158_3244.html, consulté le 10 juillet 2021.

Le Monde, le 27 janvier 2020, Coronavirus en Chine : vingt-cinq morts, l'OMS ne déclare pas encore d'urgence internationale, https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/01/23/nouveau-virus-en-chine-la-ville-de-wuhan-mise-en-quarantaine_6026915_3244.html, consulté le 30 juin 2020.

Le Soir, le 31 décembre 2020, Il y a un an, l'OMS signalait les premiers cas de coronavirus en Chine, <https://plus.lesoir.be/346394/article/2020-12-31/il-y-un-loms-signalait-les-premiers-cas-de-coronavirus-en-chine>, consulté le 10 juillet 2021.

Le Soir, le 13 mars 2021, Grand format - Comment le covid a changé la vie, <https://plus.lesoir.be/360415/article/2021-03-13/grand-format-comment-le-covid-change-la-vie>, consulté le 22 juillet 2021.

LeSoir+, le 4 février 2020, Premier cas de coronavirus en Belgique: ce que l'on sait, <https://plus.lesoir.be/277508/article/2020-02-04/premier-cas-de-coronavirus-en-belgique-ce-que-lon-sait>, consulté le 10 juillet 2021.

Le Soir+, le 22 avril 2020, Le coronavirus circulait aux Etats-Unis dès janvier, le nombre de cas bientôt revu à la hausse?, <https://plus.lesoir.be/296257/article/2020-04-22/le-coronavirus-circulait-aux-etats-unis-des-janvier-le-nombre-de-cas-bientot>, consulté le 30 juin 2020.

Le Soir, le 15 octobre 2020, Tous les jours, 800.000 personnes sont en contact avec «Le Soir», <https://plus.lesoir.be/331707/article/2020-10-15/tous-les-jours-800000-personnes-sont-en-contact-avec-le-soir>, consulté le 11 mai 2021.

Levif.be, le 26 janvier 2020, Les pays et territoires touchés par le coronavirus, <https://www.levif.be/actualite/international/les-pays-et-territoires-touchees-par-le-coronavirus/article-normal-1243911.html>, consulté le 30 juin 2020.

RTBF.be, le 28 janvier 2020, Coronavirus: premier cas européen de contamination entre humains en Allemagne, https://www.rtbf.be/info/monde/detail_coronavirus-premier-cas-europeen-de-contamination-interhumaine-en-allemande?id=10418504, consulté le 30 juin 2020.

RTBF.be, le 12 mars 2020, Coronavirus en Belgique: cours suspendus, HoReCa fermé, découvrez les mesures du gouvernement, https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_coronavirus-suivez-la-conference-de-presse-du-gouvernement-federal-en-direct-video?id=10455207, consulté le 10 juillet 2021.

RTBF.be, le 20 mars 2020, Coronavirus en Belgique: contrôles aux postes-frontières, déplacements vers les résidences secondaires interdits, https://www.rtbf.be/info/societe/detail_coronavirus-en-belgique-vers-la-fermeture-des-frontieres-suivez-l-annonce-du-ministre-de-l-interieur-en-direct?id=10463482, consulté le 10 juillet 2021.

RTBF.be, le 25 mars 2020, Coronavirus : 44% des jeunes de 18 à 21 ans ne respecteraient pas les mesures de confinement, https://www.rtbf.be/info/societe/detail_coronavirus-le-confinement-une-tannee-chez-44-des-jeunes-de-18-a-21-ans-selon-test-achat?id=10467310, consulté le 20 septembre 2020.

RTBF.be, le 26 mars 2020, En attendant le Sénat, la Chambre octroie les pouvoirs spéciaux au gouvernement Wilmès, https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_en-attendant-le-senat-la-chambre-octroie-les-pouvoirs-speciaux-au-gouvernement-wilmes?id=10468423, consulté le 10 juillet 2021.

RTBF.be, le 17 avril 2020, Le 17 mars la Belgique se préparait à entrer en confinement : que retenir de ce mois qui a déjà marqué l'histoire de notre pays ?

https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_le-17-mars-la-belgique-se-preparait-a-entrer-en-confinement-que-retenir-de-ce-mois-qui-a-deja-marque-l-histoire-de-notre-pays?id=10483498, consulté le 4 juillet 2020.

RTBF.be, le 6 avril 2020, Coronavirus en Belgique : le groupe d'experts en charge du déconfinement est constitué, https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_coronavirus-en-belgique-le-groupe-d-experts-en-charge-du-deconfinement-est-constitue?id=10476986, consulté le 10 juillet 2021.

Le Soir+, La success story du «Soir», né il y a 130 ans, <https://plus.lesoir.be/129749/article/2017-12-16/la-success-story-du-soir-ne-il-y-130-ans>, consulté le 12 juin 2020.

Le Soir+, 130 ans après sa création, «Le Soir» est plus citoyen que jamais, <https://plus.lesoir.be/129684/article/2017-12-16/130-ans-apres-sa-creation-le-soir-est-plus-citoyen-que-jamais>, consulté le 12 juin 2020.

Le spécialiste.be, le 3 novembre 2020, Il n'y aura finalement pas d'hôpital de campagne à Liège, <https://www.lespecialiste.be/fr/actualites/il-n-y-aura-finalement-pas-d-hopital-de-campagne-a-liege.html>, consulté le 30 juillet 2021.

Rossel, <http://www.rossel.be/groupe/>, consulté le 12 juin 2020.

Rossel advertising, <http://www.rosseladvertising.be/fr/le-soir>, consulté le 15 juin 2020.

RTBF.be, Annonce du confinement en Belgique, le 17 mars 2020, Annonce du confinement par la Première ministre Sophie Wilmès,

https://www.rtbf.be/auvio/detail_annonce-du-confinement-en-belgique-le-17-mars-2020?id=2625106, consulté le 16 août 2020.

RTBF.be, le 23 janvier 2020, Coronavirus: pas encore de mesures spécifiques à Brussels airport, https://www.rtbf.be/info/societe/detail_coronavirus-pas-encore-de-mesures-specifiques-a-l-aeroport-de-bruxelles?id=10414755, consulté le 30 juin 2020.

RTBF.be, En attendant le Sénat, la Chambre octroie les pouvoirs spéciaux au gouvernement Wilmès, https://www.rtf.be/info/belgique/detail_en-attendant-le-senat-la-chambre-octroie-les-pouvoirs-speciaux-au-gouvernement-wilmes?id=10468423, consulté le 26 avril 2020.

RTL.be, 24 avril 2020, Sophie Wilmès: "Le déconfinement est une opération jamais réalisée dans l'histoire de notre pays", <https://www.rtl.be/info/belgique/societe/deconfinement-le-deconfinement-est-une-operation-jamais-realisee-dans-l-histoire-de-notre-pays--1213989.aspx>, consulté le 16 juillet 2020.

Articles de presse constituant le corpus

Voir fichier en annexe

